



Revue de la Société de généalogie de Québec | www.sgg.qc.ca

L'Ancêtre

Rectitude ou rigidité ? Jacques le Métis Zacharie Cauchon



Envoi de publication canadienne. Numéro de convention 40037597. Port de retour garanti, L'Ancêtre, C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8 VOLUME 49, NUMÉRO 342, PRINTEMPS 2023 12,50 \$

Que ce soit pour l'édition de livres, de revues ou tout autres demandes nécessitant un besoin en imprimerie, nous sommes là pour vous.



Équipements récents à la fine pointe de la technologie



Impression à la demande selon vos besoins



Pour de petites ou grandes productions
1 à 4000 volumes intérieur en noir
1 à 2000 volumes intérieur couleur



Échantillon d'un de vos projets gratuitement



Soumission rapide et meilleur qualité / prix

Contactez-nous :

Pour toutes questions : editions@cxconseil.com

Pour une soumission : demandedeprix@cxconseil.com

CAP-AUX-DIAMANTS

La revue d'histoire du Québec

**ABONNEZ-VOUS
AU 418 656-5040**

revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca



Suivez-nous sur Facebook!



Visitez le site web : www.capauxdiamants.org



SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC 1961–2022

Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8

Adresse municipale : 1055, rue du Séminaire, local 4240, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval, Québec (Québec) G1V 5G8

Téléphone : 418 651-9127 Courriel : info@sgq.qc.ca Site : www.sgq.qc.ca



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022 – 2023

Président	Guy Auclair (4443)
Vice-présidente	Ginette Anderson (7371)
Secrétaire	Martine Guillot (7137)
Trésorier	Michel Turcotte (7406)
Administrateurs	Michel Keable (7085) Yvon Lacroix (4823) Michel Parcel (7807) Solange Talbot (6559)

Note : Un poste est actuellement vacant.

Conseiller juridique

M^e Serge Bouchard

Direction des comités

Centre de documentation Mariette Parent (3914)

Conférences Pierre Soucy (5882)
Roger Barrette (2552)

Communications et publicité

Vacant

Éditions et publications Guy Parent (1255)

Expédition Louis Poirier (5290)

Saisie des données Louise Tucker (4888)

Formation Michel Parcel (7807)

Héraldique Mariette Parent (3914)

Informatique Yvon Lacroix (4823)

Registraire Solange Talbot (6559)

Revue *L'Ancêtre* Michel Keable (7085)

Service à la clientèle Suzanne Larochelle (7224)

Service de recherche,
d'entraide et
de paléographie Jeanne Maltais (6255)

Trésorerie Michel Turcotte (7406)

Adjointe Lucie Roy (7713)

Encaissement Suzanne Larochelle (7224)

Inventaire Louis Poirier (5290)

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de
généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

Cotisation

Canada Adhésion principale* : 50 \$

Amérique
sauf Canada Adhésion principale* : 65 \$ canadien

Europe Adhésion principale* : 70 \$ canadien

Membre associé demeurant
à la même adresse : demi-tarif

* Ces adhérents reçoivent la revue *L'Ancêtre*.

L'Ancêtre 2022 – 2023

COMITÉ DE L'Ancêtre

Rédaction

Directeur	Michel Keable (7085)
Rédacteurs	Catherine Audet (7774) Jean-François Bouchard (1792) France DesRoches (5595)
Coordonnatrice	Diane Gaudet (4868)

Autres membres

Rémi d'Anjou (3676)
Daniel Fortier (6500)
Jacques Fortin (0334)
Claire Lacombe (5892)
Jeanne Maltais (6255)

Chroniqueurs

Marc Beaudoin (0751)
Denis Beauregard
Daniel Fortier (6500)
Jeanne Maltais (6255)
Lise St-Hilaire (4023)
Mariette Parent (3914)
André-Carl Vachon

Collaborateurs et collaboratrices

Camille Boily (8269)
Suzanne Déry (8206)
Jocelyne Gagnon (3487)
Éric Kavanagh (8224)
Jean-Paul Lamarre (5329)

Les textes publiés dans *L'Ancêtre*
sont sous la responsabilité de leur auteur.
Ils ne peuvent être reproduits sans le
consentement de la SGQ et de l'auteur.

Conception de la mise en page et des couvertures de la revue

Omnigraphe, infographie d'édition

Imprimeur

CopieExpress, Québec

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 0316-0513

Sommaire

Qui était Zacharie Cauchon?	153
Les prénoms	157
La rectitude catholique ou un curé trop rigide	161
Jacques le Métis? Généalogie d'une tradition familiale remontant au XVII ^e siècle (1 ^{re} partie): L'Acadie, les Micmacs et des Métis	165
Du nouveau sur Zacharie Cloutier : serait-il apparenté à un noble de Mortagne, au financier de Robert Giffard et à ce dernier?	171
Inventaire des outils d'aide à la paléographie française et canadienne-française du XVI ^e au XVIII ^e siècle	180
Panorama de la généalogie en France . . .	185
Paléographie	194
Ces femmes au service de la communauté L'intervention de l'État au soutien des enfants abandonnés – 1801-1845	196
Généalogie – Us et coutumes généalogiques L'odeur du sang	201
La bibliothèque vous invite... À bouquiner à 360°	205
L'héraldique à Québec Les armoiries de sir Joseph-Adolphe Chapleau	207
Les Acadiens Où est l'Acadie? (1 ^{re} partie)	211
ADN et généalogie La généalogie rectifiée grâce à l'ADN (les immigrantes)	215

Page couverture :

DUNCAN, James (1806-1881). *Couple d'autochtone* (sic) avec sa prise, vers 1860, aquarelle sur papier, Musée McCord Stewart, n° d'accession : M20399.

La SGQ, fondée le 27 octobre 1961, est un organisme sans but lucratif. Elle favorise la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, l'entraide des membres, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences ainsi que la publication de travaux de recherche.

La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et de la Fédération Histoire Québec. La Société est un organisme de bienfaisance enregistré.

L'Ancêtre, des débuts à 2021

Le saviez-vous? Tous les numéros de votre revue publiés depuis au moins deux ans sont accessibles par tous, membres ou non, en format numérique. Ainsi, supposons que vous cherchiez un article datant de 1980. Rien de plus simple, rendez-vous sur le site de la Société de généalogie de Québec (www.sgg.qc.ca); parmi les services, vous verrez **L'Ancêtre**, sous lequel vous pourrez choisir **L'Ancêtre** public.



D'autre part, pour effectuer une recherche complète et complexe sur l'ensemble des revues de 1974 à 2019, procurez-vous la clé USB de **L'Ancêtre** dans notre boutique en ligne.

L'équipe de **L'Ancêtre**

Heures d'ouverture SGQ



Société de généalogie de Québec
Centre de documentation Roland-J.-Auger
Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

- Le mercredi de 9 h 30 à 17 h.
- Le jeudi de 12 h à 17 h.
- Le samedi de 9 h 30 à 16 h 30.

Collection du Fonds Drouin numérisé disponible pour consultation.

Publications de la Société: répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., disponibles aux heures d'ouverture. Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture; les achats à la boutique ainsi que les inscriptions aux formations peuvent maintenant se faire directement sur notre site Internet.

Heures d'ouverture BANQ

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Local 3112, pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval

Tous les services sont fermés le samedi et le dimanche.

Manuscrits, archives et microfilms et bibliothèque:

Du lundi au vendredi: de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Le mercredi soir: de 17h à 20 h

La communication des documents se termine 15 minutes avant l'heure de fermeture.



Qui était Zacharie Cauchon ?

Nicolas Cauchon-Michaud (8628)

L'auteur a commencé ses recherches généalogiques il y a environ cinq ans. Il désirait approfondir ses connaissances sur sa généalogie familiale. Il est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke et a aussi entrepris des études en informatique et en histoire. En plus de la généalogie, l'auteur s'intéresse à la science, l'informatique, la politique et l'histoire.

Résumé

Vers la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, deux hommes portant le nom de Zacharie Cauchon ont vécu à Château-Richer. Pourtant, lorsqu'on consulte les recensements de 1825 et de 1831, nous n'en trouvons qu'un seul. Le présent article tente de résoudre cette énigme et, ce faisant, cherche à élucider les causes nébuleuses du décès de Zacharie.

En complétant l'ascendance de mes ancêtres Cauchon, j'ai découvert un fait étonnant. En effet, cinq Zacharie Cauchon se sont succédé. Celui qui nous intéresse est né en 1791; il connaît malheureusement un destin tragique. Ainsi, on se trouve à aborder aussi, dans une moindre mesure, l'histoire de son père né en 1768, et celle de son fils né en 1815.

Zacharie vit le jour le 20 mai 1791¹ et fut baptisé le même jour sur les magnifiques terres de Château-Richer, sur la Côte-de-Beaupré. Il est le deuxième des dix enfants de Zacharie Cauchon et Marie Josephe Renaud². Comme nous y aurons souvent recours dans ce texte, nous désignerons celui né en 1791 Zacharie fils, et son aïeul, né en 1768, Zacharie père.

Zacharie fils se maria une première fois à 21 ans, le 8 février 1813, dans la paroisse La Visitation-de-Notre-Dame à Château-Richer³. Son épouse est Marie Guérin dit Saint-Hilaire, âgée de 20 ans, fille de François et Marie Lefrançois⁴.

Zacharie et Marie s'installèrent sur les terres de Château-Richer. Ils eurent leur premier enfant, une fille, Marie, peu après leur mariage en novembre 1813⁵. Leur deuxième enfant, Zacharie fils, est le cinquième et dernier de la lignée des Zacharie Cauchon. Né le 5 avril 1815⁶, il est mon ancêtre.

Cette naissance fut la dernière de leur union. Marie Guérin dit St-Hilaire rendit l'âme le 12 mai 1815, et elle fut inhumée dans la paroisse La Visitation-de-Notre-Dame, le lendemain⁷. Le peu de temps s'étant écoulé entre la naissance de son fils

Zacharie et son décès, soit seulement 37 jours, nous permet de croire que Marie serait fort probablement décédée de complications survenues à la suite de son accouchement.

Zacharie resta peu de temps célibataire. En effet, avec deux jeunes enfants, il se devait de prendre une épouse pour s'occuper de la famille, pendant qu'il se chargerait du travail de la terre. Le 22 septembre 1818, il épousa à Château-Richer en secondes noces Élisabeth Trudel⁸, fille de Nicolas et Louise Julien. Zacharie et Elizabeth eurent, entre le 28 septembre 1819 et le 5 décembre 1838, onze enfants⁹, dont neuf vécurent et se marièrent à leur tour.

La composition de la famille

En généalogie, le recensement est un bon moyen d'obtenir de l'information permettant de se faire une idée sur la composition de la famille à une époque donnée. C'est donc dans cette optique que j'ai croisé les données des recensements de 1825 et de 1831 avec les faits connus sur la famille de Zacharie Cauchon. Puisque les recensements de ces deux années ne nommaient que le chef de famille, on devait en identifier les membres grâce à la description qu'on en faisait, et croiser cette description avec les actes de naissance et de mariage de la famille.

À Château-Richer, vivaient alors deux hommes majeurs se nommant Zacharie Cauchon: l'aîné étant né en 1768, Zacharie

1. *Généalogie Québec: le site de généalogie sur l'Amérique française*, <https://www.genealogiequebec.com/fr/>, fiche n° 459159.

2. *PRDH (Programme de recherche en démographie historique)*, www.prdh-igd.com, fiche n° 5085.

3. *Généalogie Québec*, fiche n° 5717013.

4. *Ibid.*, fiche n° 456717.

5. *PRDH*, fiche n° 2510207.

6. *Généalogie Québec*, fiche n° 2383152.

7. *Ibid.*, fiche n° 2510867.

8. *Ibid.*, fiche n° 5717060.

9. *PRDH*, fiche n° 133974.

Cauchon père, et l'autre en 1791, Zacharie Cauchon fils. Toutefois, lorsqu'on effectue une recherche parmi les données des recensements, et ce autant pour 1825 que pour 1831, on ne retrouve qu'un seul Zacharie Cauchon à Château-Richer, là où il aurait dû y en avoir deux.

Dans ces deux recensements, la famille de cet individu était composée de douze membres. Voici ceux connus en 1825, si on ne tient compte que de la famille de Zacharie Cauchon fils :

- Quatre personnes de moins de 6 ans : Jean Anselme né le 28 septembre 1810¹⁰, Marie Flavie née le 15 août 1821¹¹, Marie Élisabeth née le 6 mars 1823¹² et Marie Marcelline née le 15 juin 1825¹³.
- Deux personnes âgées de 6 à 14 ans : Marie née le 23 novembre 1813¹⁴ et Zacharie né le 5 avril 1815¹⁵.
- Le chef de famille et son épouse : un homme marié ayant entre 23 et 40 ans, Zacharie fils né le 20 mai 1791¹⁶, et une femme mariée ayant entre 14 et 45 ans, Élisabeth Trudel née le 18 décembre 1798¹⁷.

En somme, il reste quatre membres non identifiés.

Maintenant, effectuons le même exercice avec le recensement de 1831. Cette année-là, la résidence telle que décrite par le recensement comptait aussi douze membres¹⁸.

J'ai identifié de façon certaine dix de ces douze individus. Le recensement fait d'abord mention de :

- Deux personnes âgées de 5 ans et moins : Marie Émilie née le 18 mars 1828¹⁹ et Magdeleine née le 30 juillet 1830²⁰.
- Quatre personnes âgées de 5 à 14 ans : Marie Marcelline née le 15 juin 1825²¹, Marie Élisabeth née le 6 mars 1823²², Marie Flavie née le 15 août 1821²³ et Jean Anselme né le 28 septembre 1810²⁴.

- Un célibataire ayant entre 14 et 18 ans, Zacharie né le 5 avril 1815²⁵, et une célibataire ayant entre 14 et 45 ans, Marie née le 23 novembre 1813²⁶.
- Les deux chefs de famille : Zacharie, 40 ans, et Élisabeth, 33 ans.

Voilà donc les dix membres de la famille qui peuvent être identifiés.

Il y a, si on ne se base que sur Zacharie fils et sa famille, quatre personnes qui ne sont pas identifiées pour 1825, et deux en 1831. Maintenant, faisons intervenir Zacharie père. Outre ce dernier et son épouse, il ne reste en 1825 que deux de ses enfants célibataires, donc quatre personnes au total, exactement le nombre de membres manquant selon le recensement de 1825. Et finalement, en 1831, il ne reste que Zacharie père et son épouse Josephe Renaud ; donc, deux personnes. Il manque également, selon le recensement de cette même année, deux personnes pour la famille de Zacharie fils.

Partons de l'hypothèse que les familles des deux Zacharie résidaient dans la même demeure. Voyons si les membres restants de celle de Zacharie père coïncident avec ceux qui sont manquants selon les deux recensements.

La concordance pour 1825 serait : un homme marié ayant entre 40 et 60 ans, soit Zacharie père né le 11 mars 1768²⁷ ; une femme mariée au-dessus de 45 ans, soit Marie Josephe Renaud née le 28 octobre 1765²⁸ ; un homme célibataire ayant entre 18 et 23 ans, soit Pierre Cauchon né le 19 août 1804²⁹ ; et, finalement, une femme célibataire ayant entre 14 et 45 ans, soit Agnès Cauchon née le 11 mars 1806³⁰. Donc, pour 1825, cela concorde.

Il reste à déterminer si cela correspond aussi avec les deux membres non identifiés en 1831. Pour le premier, il s'agirait de

10. *Ibid.*, fiche n° 2510403.

11. *Ibid.*, fiche n° 252185.

12. *Ibid.*, fiche n° 250541.

13. *Ibid.*, fiche n° 4147548.

14. *Ibid.*, fiche n° 2510207.

15. *Ibid.*, fiche n° 2383152.

16. *Ibid.*, fiche n° 459159.

17. *Ibid.*, fiche n° 454962.

18. BAC. Recensement du Bas-Canada de 1831, paroisse La Visitation-de-Notre-Dame.

19. *Généalogie Québec*, fiche n° 5717060.

20. *FamilySearch*, Intellectual Reserve, Inc., 2021, <https://familysearch.org/>, microfilm n° 1290499, image 324.

21. *PRDH*, fiche n° 4147548.

22. *Ibid.*, fiche n° 250541.

23. *Ibid.*, fiche n° 252185.

24. *Ibid.*, fiche n° 2510403.

25. *Ibid.*, fiche n° 2383152.

26. *Ibid.*, fiche n° 2510207.

27. *Ibid.*, fiche n° 457348.

28. *Ibid.*, fiche n° 239792.

29. *Ibid.*, fiche n° 2509067.

30. *Ibid.*, fiche n° 2509998.

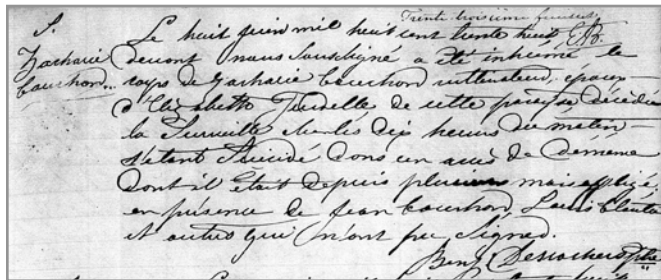
Zacharie père, un homme marié, ayant entre 60 et 80 ans. Mais pour le second, il y a un petit problème. Il s'agirait, selon le recensement, d'une femme célibataire de plus de 45 ans. Toutefois, le membre restant, Marie Josephine Renaud, bien qu'ayant le bon âge, soit 66 ans, n'est pas célibataire.

L'hypothèse la plus plausible à mon avis est qu'il s'agirait d'une simple erreur de notation. Dans le formulaire du recensement, la case pour sélectionner une femme mariée de plus de 45 ans était située directement à côté de la case pour une femme non mariée. Facile donc de faire une erreur. Et si on prend en considération tout ce qui coïncidait, l'âge et le nombre de membres non identifiés, et ce autant pour 1825 que pour 1831, il est facile d'en venir à cette conclusion.

Fin tragique sur la Côte-de-Beaupré

Zacharie fils est décédé le 6 juin 1838³¹ d'une triste façon. À la lecture de son acte de décès, une formulation étrange du rédacteur concernant la cause de sa mort attirera mon attention. Il y est mentionné : *s'étant suicidé dans un accès de démence dont il était depuis plusieurs mois affligé*³².

Quelle fut ma surprise, un de mes ancêtres avait trouvé la mort par suicide ! C'est d'autant plus étonnant que la cause de son décès nous soit parvenue grâce aux registres paroissiaux. Par contre, ce qui l'est moins, c'est la terminologie utilisée pour décrire l'acte lui-même, consigné comme *un excès de démence*³³.



Acte de décès de Zacharie Cauchon.

Rien de surprenant, selon la conception de l'Église catholique au sujet du suicide à cette époque, que le rédacteur utilise ces termes pour qualifier l'acte commis par Zacharie en cette journée du 6 juin 1838. *Selon la Bible, mettre fin à ses jours délibérément est un blasphème. Dieu seul peut décider de la vie et de la mort des croyants*³⁴.

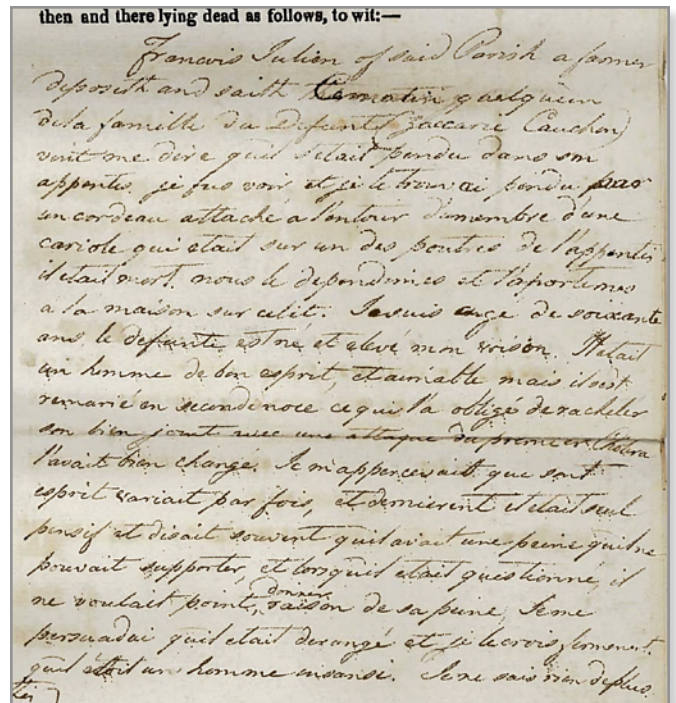


Figure 1. Témoignage de François Julien devant le coroner Bernard Antoine Panet.

C'est au coroner que revient la tâche de déterminer les causes et les circonstances d'un tel événement. Dans ce cas précis, Bernard Antoine Panet fut désigné pour se rendre à Château-Richer le 7 juin 1838, afin d'enquêter sur le suicide de Zacharie Cauchon survenu la veille. Il semblerait que nombreux furent les témoins interrogés par le coroner Panet en cette journée. Parmi ces derniers, Joseph Thibaud, Jean Gagnon, François Julien, Louis Cloutier et Louis Gagnon étaient voisins de Zacharie si on se fie au recensement³⁵. Soit le coroner n'a interrogé qu'un seul de ces témoins, soit il a décidé de ne retenir que le témoignage d'un seul. Précisément, c'est le témoignage de François Julien qui a été consigné dans le rapport (Figure 1). Il nous permet de jeter un peu de lumière sur les événements. C'est lui qui, après qu'un des membres de la famille de mon ancêtre ait attiré son attention, eut la tâche de s'occuper du corps. Aussi, ce témoin nous apprend qu'il est né et qu'il a grandi en étant voisin de Zacharie. Il était donc bien placé pour décrire son état mental. Il le décrit comme un homme de bon esprit et aimable. Mais il semble que cela ait changé en 1815 après le décès de sa première épouse, Marie Guérin dit Saint-Hilaire, et son mariage en secondes noces avec Élisabeth Trudel en 1818. Julien mentionne que les questions financières ont pesé lourd sur les épaules de Zacharie. Par la suite, il aurait remarqué que son esprit variait à certaines

31. *Ibid.*, fiche n° 3291729.

32. *Ibid.*, fiche n° 3291729.

33. *Ibid.*, fiche n° 3291729.

34. CORRIVEAU, Patrice, et autres. « Le suicide dans les enquêtes du coroner au Québec entre 1763 et 1986 : un projet de recherche inédit », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 69, n° 4, printemps 2016, p. 76.

35. BAC. Recensement du Bas-Canada de 1831, paroisse La Visitation-de-Notre-Dame.

occasions, qu'il était souvent seul, pensif, et avait une peine difficile à supporter. Questionné sur les raisons de sa peine, Zacharie ne voulait pas donner de réponse. Julien termina son témoignage en précisant qu'il était persuadé qu'il était dérangé, et qu'il le croyait fermement³⁶.

Le coroner Panet termina son enquête et rédigea ses conclusions. Selon lui, le 7 juin, Zacharie n'était pas en mesure de saisir la portée de ses actes. Il semblait plutôt sévèrement atteint mentalement, et distrait, de telle manière qu'il en vint à s'enlever la vie [...] *not being of sound mind memory and understand but lunatic and distracted in the manner and form aforesaid did kill himself*³⁷. Le coroner fait ici une erreur de notation, puisque l'acte de décès en fixe la date au 6 juin³⁸.

On constate, au vu du témoignage de François Julien et des conclusions du coroner Panet, à quel point la dépression et la maladie mentale étaient incomprises et les malades victimes de préjugés. Zacharie n'aurait peut-être pas perdu la vie s'il avait vécu aujourd'hui. Du moins, j'aime à penser qu'il aurait reçu l'aide à laquelle il n'a pas eu accès à son époque.

À la suite du décès de son mari, Élisabeth Trudel se maria à Château-Richer en secondes noces avec Charles Michel, le 9 février 1841³⁹. Zacharie laissa derrière lui, outre sa veuve, onze enfants vivants⁴⁰, dont trois hommes qui se sont plus tard mariés et ont contribué à propager le patronyme Cauchon dans les régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :
nicolas.cauchon@outlook.com

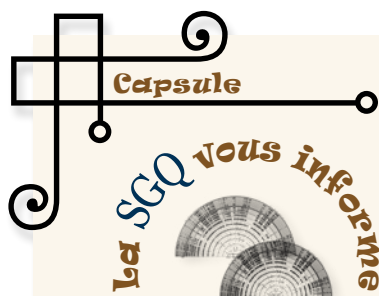
36. Archives nationales à Québec. *An inquisition taken at Château-Richer 7th June 1838 on view of take body of Zaccarie Cauchon a lunatic*, Bernard Antoine Panet, TL31, S26, S51, D15, P2.

37. *Ibid.*

38. *PRDH*, fiche n° 3291729.

39. *Ibid.*, fiche n° 3708120.

40. *Ibid.*, fiche n° 133974.



Concours de la « Roue de paon »

La Société de généalogie de Québec invite ses membres à participer au concours de la Roue de paon. Les objectifs de ce concours sont :

- faire revivre nos ancêtres ;
- mettre en évidence tant les patronymes que les matronymes composant les 12 générations de la Roue de paon ;
- exploiter les outils de recherche disponibles au Centre de documentation Roland-J Auger ;
- partager le fruit de nos recherches ;
- être témoin intergénérationnel de son histoire familiale.

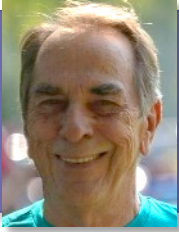
Pour plus d'informations, visitez : www.sgq.qc.ca/roue-de-paon.

Il y a 350 ans

1673 — Un plan d'ensemble pour la ville

Le 13 novembre, le plan d'ensemble pour la ville de Québec, que le gouverneur de Frontenac a fait dresser, est envoyé en France. Le gouverneur veut que le tracé des rues et l'alignement des maisons suivent ce plan. Les forges des serruriers et d'autres artisans seront, rappelle le gouverneur, construites et regroupées le long de la « montée qui va de la Basse Ville à la haute » (la côte de la Montagne), comme l'avait voulu l'intendant Jean Talon afin de limiter les risques de propagation des incendies.

LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 — Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.



Les prénoms

Gaston Croisetière (8429)

L'auteur est né à La Tuque. Après des études universitaires de deuxième cycle en relations industrielles et en médecine sociale et préventive, il a été gestionnaire, en gestion des ressources humaines, au sein du réseau de la santé de 1983 à 2016. Il effectue des recherches en généalogie depuis cinquante ans. Il a publié *Crozetière de la France à l'Amérique* en 2011 et *Ouvrage de généalogie et d'histoire des lignées ancestrales de Réjean Lefebvre et Georgette Grondin* en 2021.

Par définition, le prénom est une appellation particulière associée au nom de famille (patronyme) et servant à distinguer les différentes personnes d'une même famille. Pour l'anthropologue et psychiatre Rita El Khayat¹,

Les êtres humains sont structurés de telle manière qu'ils ont besoin de s'identifier, mais dans le même temps de s'individualiser. En d'autres termes, le prénom signe la singularité tandis que le nom rallie la personne à une famille ou à une tribu.

L'étude des prénoms au sein d'une société révèle une part de son histoire, celle des modes et des traditions qui dictent leur attribution. Les prénoms permettent aussi de mieux connaître les particularités de cette société et de mettre en évidence certaines influences comme, pour les Canadiens français, celles de la France et de la religion catholique.

Chez les catholiques, l'influence marquante découle du concile de Trente. L'Église a alors entrepris une vaste réforme dont certains éléments portaient sur les prénoms octroyés aux enfants. L'Église a ensuite visé à mieux contrôler le choix des prénoms des chrétiens, et surtout, à éliminer les prénoms païens ou ceux rattachés à des personnages de l'Ancien Testament qui s'étaient répandus avec la Réforme protestante.

Le choix du prénom chez les catholiques en Nouvelle-France n'était pas laissé au hasard ou à la fantaisie des parents. Au contraire, l'Église tenait à contrôler l'attribution des prénoms pour s'assurer que les enfants recevaient au jour de leur baptême le prénom d'un saint qui les guiderait tout au long de leur vie. Ainsi, au Québec, M^{gr} de Saint-Vallier, au XVIII^e siècle, stipula les règles à suivre pour la rédaction des actes de baptême :

L'Église défend aux Cures de permettre qu'on donne des noms profanes ou ridicules à l'enfant, comme d'Apollon, de Diane, &c. Mais elle commande qu'on lui donne le nom d'un Saint ou d'une Sainte selon son sexe, afin qu'il puisse imiter les vertus & ressentir

les effets de la protection auprès de Dieu [...]. Nous leur ordonnons d'empêcher la multiplicité des noms et nous permettons seulement qu'ils en reçoivent que deux tout au plus. Les parents ou les parrains devaient en théorie se conformer aux prescriptions de l'Église. Ils avaient à choisir au sein d'une liste de 1624 prénoms acceptés — 1251 réservés aux garçons et 373 aux filles².

Tableau 1

GARÇONS		FILLES	
Rang	Prénom	Rang	Prénom
1	Jean-Baptiste	1	Marie Joséphe
2	Joseph	2	Marie Louise
3	Pierre	3	Marie Anne
4	François	4	Marie Marguerite
5	Louis	5	Marie Madeleine

Le **tableau 1** présente, pour chaque sexe, la liste des cinq prénoms les plus fréquents chez les quelque 400 000 baptisés au Québec avant 1800³.

Toutefois, l'adhésion aux préceptes de M^{gr} de Saint-Vallier était loin de faire l'unanimité. Plusieurs parents, avec le consentement de leur curé, continuaient à choisir des prénoms qui ne figuraient pas dans la liste dressée par l'évêque. Les modes, la tradition et la créativité parfois débordante de nos ancêtres ont su générer une kyrielle de prénoms inusités. Il convient de rappeler qu'à une certaine époque, les familles comptaient parfois au-delà de dix enfants et certaines cherchaient à doter ceux-ci de prénoms originaux. Pour ce faire, par exemple, on féminisait les prénoms masculins ou on utilisait une combinaison des prénoms du père, de la mère ou d'un ancêtre pour en former un nouveau. Par exemple, Hermane et Gertrude pouvaient former Hermantrude, ou Christophe et Antoinette devenaient Christofette. L'imagination fertile de nos ancêtres explique bon

1. EL KHAYAT, Rita. *Le Livre des Prénoms du monde arabe et musulman — Et les Prénoms du Livre*, 6^e édition, Lyon, Jean-Pierre Huguët Éditeur, 2007, 234 p.

2. RIBORDY, Geneviève. *Les prénoms de nos ancêtres. Étude d'histoire sociale*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1995, 181 p.

3. *Ibid.*

nombre de ces prénoms inusités, mais certains, comme nous le verrons, témoignent parfois d'un manque de discernement.

La religion catholique demeure une référence omniprésente dans l'attribution d'un prénom, du moins jusqu'au début de la Révolution tranquille. Une recherche universitaire⁴ sur le choix des prénoms dans la région du Saguenay entre les années 1880 et 1970 conclut que plus de 90 % des garçons avaient parmi leurs prénoms celui de Joseph tandis que les filles, dans une proportion de plus de 97 %, avaient celui de Marie. Cette recherche a aussi attesté que le choix d'un prénom fondé sur celui du parrain ou de la marraine était fortement imprégné dans la coutume de cette époque. En effet, près du tiers des enfants étaient porteurs du prénom de leur parrain ou de leur marraine. De nos jours, l'usage répandu d'octroyer trois prénoms à la naissance laisse une plus grande liberté aux parents et le choix en référence à un saint, au parrain ou à la marraine est de plus en plus rare.

Jean-Claude Huriaux⁵, un prêtre de la région de Saint-Hyacinthe, s'est intéressé au recensement des vieux prénoms en parcourant les cimetières du Québec. Il a dressé une liste de près de 30 000 prénoms portés par nos ancêtres, utilisés au cours de la période couvrant le milieu du XIX^e siècle et le début du XX^e. Nous avons sélectionné quelques perles rares dont certaines ne manquent pas de susciter un sourire moqueur. Mais attention, peut-être l'un ou l'une de vos ancêtres en était-il porteur ou porteuse.

Voici notre sélection choisie dans la liste dressée des **prénoms féminins** par l'abbé Huriaux.

- Abdélarda, Abondantienne, Achiséline Adelphrose, Adonatile, Adoxalde, Aldergonde, Aquiline.
- Barillène, Bédélise, Bleuette, Beulah, Bobette.
- Galinette, Calisse, Callisthène, Capitoline, Céléphise, Célidorine, Cénopée, Cunagonde, Cymodocie, Cyprianide.
- Daffrosa, Délira, Désanoïde, Dézonade.
- Edéassénie, Edétuquèse, Edmontinia, Edwardina, Egelmonde, Elcédorine, Elibère, Elionnette, Ellemine, Elphédinia, Eludimène, Elzéarine, Emabélise, Emercutienne, Epaminonde, Epiphanette, Ermangarde, Escarmonde, Esquimonide, Estrasile, Etudiante, Eutychianna, Exhibée, Exurine.
- Fabiaume, Faquilina, Fébronise, Félicissime, Feubronie, Flaminienne, Franchonette, Frédégonde, Froizine.
- Gabeline, Gargottine, Gauchette, Gazella, Gédégonde, Géraldine, Gérustande, Gillette, Gléphirina, Gobénille, Grassette, Graziellée.
- Hadagonde, Harégonde, Harmoza, Hédroïge, Hémélétine, Héracluse, Hermoïde, Hervilienne, Heuvonise, Hildebrante, Hyéronima.

- Idomaine, Ildégonde, Illuminée, Immentrude, Iselfride, Ivorine.
- Jacqueline, Janvrière, Jéridoline, Jeufrine, Josaphate, Justicienne, Juvénilda.
- Konildée, Kordula.
- Lacouline, Lactancia, Laurencienne, Lavriervine, Lédéonne, Léopoldina, Lexildée, Lexzinska, Libérienne, Lucarisse, Luciolle, Ludivienne, Luscinde.
- Maduline, Magloirienne, Malafine, Malisse, Maloxie, Malvaude, Malvinienne, Marcellante, Margellion, Mausolina, Marthonie, Médiatrice, Ménassée, Méroflède, Mésérante, Mévilétine, Mézellinia, Miranette, Modérine.
- Nalsorine, Napolexine, Nectorine, Nélidorine, Némésienne, Noémésie, Nymphodor.
- Obaldinia, Obrézine, Olémine, Olgimine, Ombélinie, Oneldinie, Onésiance, Oniséline, Opalmette, Ophélistienne, Ordinance, Orphilienne, Ouzélinia, Ozélienne.
- Palatienne, Pannelle, Parentelle, Parphiline, Patricienne, Penthésilée, Perpétuce, Perséphone, Pharéline, Pharoïde, Phézimire, Philamine, Phrobasine, Porphyse, Primitine, Pulchèce.
- Quinquenelle, Quintilienne.
- Rainarde, Rezbille, Recouvrance, Réménésine, Résine, Restibule, Restitue, Rézille, Rhibaude.
- Saliberge, Saloméise, Salvanice, Secondine.
- Théophilienne, Thérine, Toussaine, Tranquilla, Turpédia.
- Uberthilde, Uldégonde, Ulfrénine, Ulphidorise, Umbéline, Ulphidorine.
- Valburge, Varise, Vénéphride, Vénérentienne, Vézineida, Virginielle, Vuldétrade.
- Waltrude, Welliamina, Wennifred, Wilfrédine, Wourielmine.
- Xavérienne, Xénopée.
- Youville, Yvonnique.
- Zanolphie, Zébédie, Zédélienne.

Pour les hommes :

- Abdonat, Abondancien, Accacius, Achias, Adalbéron, Adélestin, Adéliphus, Adgémir, Adicasse, Adrianus, Adwildas, Agathonique, Albodénus, Albodieu, Alectance, Alexidor, Alfidophore, Alfrédiste, Almézime, Alphéas, Altère, Althénodore, Amabiliste, Ambrogaste, Amidas, Anastasé, Andromaque, Anthiméus, Apolindire, Aristhomène, Audivisse, Avariste, Azildias.
- Babilas, Barsanuphe, Basilique, Bourguignon, Bénédictus, Bertholème, Bézanair, Boiteux, Brunulphé.
- Cagetan, Calice, Calphurnius, Calvert, Caseménor, Céline, Chérubinel, Chrisalogue, Cléodomire, Cléophyre, Colas, Cyrisse.

4. BOUCHARD Gérard, et Martine SEGALIN (sous la dir.). *Une langue, deux cultures. Rites et symboles en France et au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, 304 p.

5. HURIAUX, Jean-Claude. *Les prénoms de nos ancêtres: 20 200 vieux prénoms du Québec*, www.jacqueslamoureux.ca/prenoms.html.

- Dalbérisme, Damascène, Darimathie, Déiphore, Délihum, Déiphore, Déurgine, Dioclétien, Dioscoride, Domécille, Dorézime, Dormidor, Dydime.
- Edialbert, Edmarche, Eleusippe, Eliphalet, Elisiphore, Elphèche, Elphéginas, Enzépher, Euloge, Euzotique, Exanopha, Exeldor.
- Firmuce, Fysème.
- Gabellus Gazouli, Génophile, Giboulon, Gonzalve, Gustazade.
- Handronique, Hélas, Hermède, Horesteille, Hysophore.
- Ildéphonse, Innocent, Iphanord, Isadore, Isambard, Ismard.
- Jacquemard, Jérónimus.
- Karridor.
- Lefrisé, Léodomir, Leufroid, Loguay, Lucidor, Luminor.
- Marcién, Mathusalem, Mélasse, Mélazippe, Mirador, Monestime, Montézuma.
- Néciéphore, Néclisse, Nécomède, Népomicène, Nisiphard, Nymphodore.
- Odelphore, Ogéaire, Olippius, Onéciphore, Orphilien, Ovulus.
- Palmidore, Panthaléon, Paphéruce, Paulidore, Percy, Phédégaine, Philosophaire, Pichet, Picoté, Porphire.
- Quetton, Quintilien, Quintius.
- Raisimond, Régule, Rodobertus, Royaula.
- Sainturnin, Selémowide, Sifroid, Spiridisène, Synarice.
- Télémaque, Tertule, Tharé, Théobule, Théonicien, Théospice, Thimolas, Trottain.
- Uldéphonse, Urogène, Usique.
- Valdémard, Variste, Vénérentien, Virginien.
- Wildéline, Woroniel.
- Xalaphas, Xénophan, Xonophile.
- Ydore, Ymogène.
- Zonophile.

Depuis 1994, le Directeur de l'état civil peut intervenir dans le choix du prénom. Il peut inviter les parents à modifier leur choix s'il considère qu'un prénom inusité prête au ridicule ou est susceptible de déconsidérer l'enfant. L'intervention du Directeur de l'état civil a ainsi permis de faire modifier des prénoms comme Goldorak et Gazouille. Si les parents refusent de changer le prénom choisi, il est possible que la situation se retrouve devant le tribunal; un juge décidera alors quel nom ou quel prénom l'enfant aura. Ainsi la Cour est intervenue en 1996 pour s'opposer au prénom de Spatule⁶. Selon nous, plusieurs des porteurs des prénoms que nous avons sélectionnés dans la liste dressée par l'abbé Huriaux auraient sûrement bénéficié alors de l'intervention d'un directeur de l'état civil.

Le prénom est une référence identitaire très marquée, notamment chez les familles acadiennes ayant connu la déportation et partageant un nombre restreint de patronymes. Les plus connus sont Arseneault, Aucoin, Béliveau, Blanchard, Cormier, Cyr, Leblanc, Lafrance, Poirier, Vigneault. Chez ces familles, les enfants étaient souvent très nombreux. Pour s'y reconnaître et se faire reconnaître, plusieurs Acadiens savent décliner leur lignée patrilinéaire. Un de mes amis des Îles-de-la-Madeleine, lorsqu'il se présentait, disait avec fierté: je suis Mathieu fils à Hector à Alphé à Norbert à Joseph à Clément à Joseph, à Charles-François, à François-Xavier, à Gilles, à Nicolas, à Jean. C'était à mes oreilles un hymne de reconnaissance à ses ancêtres.

Selon les ethnies, la culture d'attribution du prénom diffère sensiblement de la nôtre. Voici quelques exemples:

- 1) Des sources ethnologiques⁷ nous livrent des descriptions sur la façon qu'avaient les Algonquins de nommer les personnes. Un festin était donné en l'honneur de l'enfant lorsqu'il avait environ un an. Une personne âgée et respectée était attitrée pour nommer l'enfant; elle le soulevait, le présentait aux convives, puis annonçait le nom choisi. Celui-ci était de consonance poétique et faisait référence à un élément naturel caractéristique au moment de la naissance. Ce nom était conservé et inchangé pour le reste de la vie de la personne. Ces observations s'appliquaient notamment chez les Algonquins du lac Abitibi, il y a à peine quelques décennies. À cet endroit, les parents octroyaient des noms d'animaux à leurs enfants, en fonction d'un trait perçu comme ressemblant. De telles cérémonies d'attribution de noms ont aussi été rapportées dans la première moitié du XX^e siècle chez les Innus de Mashteuiatsh où le nouveau-né était porté au chef de la bande par les parents et grands-parents. Ensemble, ceux-ci déterminaient un nom approprié pour l'enfant en fonction d'éléments naturels caractéristiques au moment de sa naissance ou encore en rapport avec les traits de l'enfant. L'enfant était ensuite trempé dans l'eau ou dans la neige, puis soulevé et accueilli avec des paroles lui souhaitant une belle et longue vie. Le tout se terminait par un festin.
- 2) En Islande, l'usage des prénoms est réglementé par l'État. Un prénom qui n'y est pas encore en usage est sujet à une demande d'approbation préalable soumise à un comité national. Le critère d'acceptation est la facilité d'intégration dans la langue islandaise; le prénom doit contenir uniquement des lettres trouvées dans l'alphabet islandais et un des critères incontournables est qu'il doit pouvoir être grammaticalement décliné: ainsi, pas de prénom débutant par «C» ou «Q», car ces lettres sont absentes de l'alphabet islandais. La liste actuelle recense 1628 prénoms officiellement autorisés. Dans ce pays, le nom de famille héréditaire tel que nous le connaissons au Québec n'existe pas. Le système d'appellation consiste pour les garçons à

6. www.journaldemontreal.com/2013/11/20/prenoms-inusites-cuvee-2012.

7. GETTLER, Brian. « Nouveaux regards sur l'histoire autochtone », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 46, n° 1, 2016, p. 37-47.

choisir un prénom dans la liste autorisée (ex. : Geir) et, pour le patronyme, à ajouter le suffixe *son* (fils descendant) après le prénom du père (ex. Bergman) ce qui donne Geir Bermanson. S'il s'agit d'une fille, on ajoute cette fois le suffixe *dóttir* (fille descendante) au prénom de la mère (ex. : Askja fille de Helga), ce qui donne Askja Helgadóttir. D'ailleurs, l'annuaire téléphonique de ce pays énumère les abonnés selon l'ordre alphabétique des prénoms⁸.

- 3) En Chine, malgré des particularités coutumières diversifiées, la règle partagée par la majorité de la population est que l'attribution d'un prénom relève à la fois de la poésie et de la superstition. Généralement, l'aîné reçoit un prénom fort, signifiant qu'on place beaucoup d'espoir en lui, et les cadets portent des prénoms moins lourds de sens. La croyance répandue voulant que le prénom donné à un enfant soit un déterminant de son destin explique la prédominance de certains prénoms, tels que « An » associé à la protection, « Ming » à la clairvoyance, « Youcheng » à la réussite... Enfin, il existe des prénoms sexués rappelant en fait des attributs considérés comme masculins (*Shaozu*, le respect des ancêtres; *Qiang*, la force) ou féminins (*Ting*, la grâce; *Hua*, la fleur; *Mei*, magnifique). Sur les documents officiels et à l'oral, un Chinois se présente toujours en utilisant son nom complet, en commençant par son nom de famille. On dit ainsi Mao (nom de famille) Zedong (prénom)⁹.
- 4) Au Pendjab, où se trouve le cœur de la communauté Sikh d'Inde, pour choisir le prénom, traditionnellement, les parents d'un nouveau-né se rendent au temple de leur village ou de leur quartier et choisissent pour leur enfant un prénom commençant par la lettre qui constitue la première lettre du mot contenu dans le passage de l'Écriture sainte où le prêtre a arrêté sa lecture. D'autres communautés du sud de l'Inde donnent à leurs enfants un prénom dont la première lettre constitue également la première lettre d'un signe astrologique. Actuellement, la tendance est de choisir les prénoms des personnages de la mythologie indienne¹⁰.

Nous pourrions continuer ce tour du monde pour distinguer les particularités liées à l'octroi des prénoms, mais notre intention était de rappeler que l'attribution d'un prénom varie selon les us et coutumes d'une société.

Plus près de nous

Le **tableau 2** présente la liste des cinq prénoms les plus fréquents au Québec en 2020¹¹.

Ce tableau parle de lui-même et montre que dans les prénoms les plus populaires au Québec en 2020, plusieurs sont d'influence anglaise, propagée par le développement des

technologies de l'information; c'est le cas de William, Logan, Liam et Noah pour les garçons et d'Emma, Olivia et Charlie pour les filles.

Tableau 2

	GARÇONS	FILLES
Rang	Prénom	Prénom
1	Liam	Olivia
2	William	Alice
3	Noah	Emma
4	Thomas	Charlie
5	Léo	Charlotte

Pourtant, dans la liste des 30 000 prénoms recensés chez nos ancêtres par l'abbé Huriaux, on retrouve aussi à notre avis de très jolis prénoms féminins ou masculins qui pourraient être repris et contribuer au devoir de mémoire. Voici notre palmarès de jolis prénoms portés par nos ancêtres il y a cent ans, voire plus:

- **Pour les filles:** Adalaïs, Adna. Béla. Charlarose, Cybelle. Dolaine, Dorilys. Édia, Effée, Elaise, Émélia. Félice. Gaëlle. Hédia, Hyldée. Ilonie, Iza, Izala. Jidola, Jolaine. Kariane. Laéda, Laudie, Laurica, Lauza, Laya, Léolie, Ligie, Lizie, Lona, Lorelle, Loula, Lucéa, Ludia, Lygie, Lyosa, Lythia. Maéla, Maëlle, Maïa, Maïda, Marélice, Mathée, Méa, Melda, Mélie, Mélodie, Mérina, Mettie, Miléa. Naïla, Nelly, Nelsie, Nettie, Nilia, Nora. Ocsilie, Oralie, Orance, Orsilie. Panéla, Perle. Quélina. Rébecca. Sélia. Sabrina, Satia, Sédia, Sérilda. Taïna, Thalia, Théonie. Udélie, Uldée. Ulicia, Una, Unilia, Uralie. Valéna, Vélora, Vérénie, Verlaine, Vyra. Wélia, Wiléna. Xélia, Xélinie. Yelda. Zaïda, Zalinda, Zélicia, Zéphia.
- **Pour les garçons:** Adelin, Adolin, Adris, Aldaric, Alex, Alvic, Ambroise, Andolin, Antoni, Aramis, Arneau, Arthélien, Audric, Aufray. Boris. Carmel, Cédric, Céril, Clarence, Clorain, Corentin, Cydric. Daric, Déric, Didier, Donaï. Élie, Elmir, Éloi, Elrié. Fabrice, Fédolin, François-Xavier. Gérémi, Godefroy. Hadelin, Héli, Hilain, Hilaire, Hozaël, Hugolin, Huldoric. Ildéric, Ivelin. Jasmin, Jaurel. Kermel. Laudéric, Léance, Ligor, Lizac, Loric, Ludovic, Lydéric. Médéric, Miraud. Narcice, Nérec. Odoric, Odovic, Orel. Paulin, Pierric, Pierril. Quentin. Renaud, Rimbaud, Rubin. Sarto, Silvio. Tristan. Udalric, Ulric. Valentin, Vallain. Welli. Xavier. Yolin, Yvelin, Yldéric.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse: gastoncroisetiere@icloud.com

8. LEMAY, Claude. « Les noms de famille dans le monde », *L'Ancêtre*, vol. 32, n° 272, p. 3-5, et vol. 32, n° 273, p. 95-97. www.sgg-qc.ca, sous la rubrique « Services », « L'Ancêtre public » pour télécharger gratuitement les revues mentionnées.

9. DELAISSE, Morgane. www.lepetitjournal.com/shanghai.

10. <https://www.refworld.org/docid/3ae6ab413c.html>.

11. <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/services-en-ligne-outils/banque-de-prenoms/Pages/banque-de-prenoms.aspx>.



La rectitude catholique ou un curé trop rigide¹

Guy Parent (1255)

Pratiquant la généalogie depuis près de quarante ans, Guy Parent a publié plus de quatre-vingt-dix articles dans des revues spécialisées, particulièrement *L'Ancêtre* et *Héritage*, et quelques biographies de pionniers, dont celle de son ancêtre, *Pierre Parent, le pionnier* édité par la Société de généalogie de Québec (SGQ). Il a remporté à trois reprises un prix de *L'Ancêtre* et deux fois le prix *Héritage*. Il a été le président de la Société de généalogie de Québec de 2013 à 2017 et de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG) de 2016 à 2019. Il s'est mérité la médaille d'honneur de la FQSG en 2022.

Résumé

La religion catholique obéit à des règles strictes qui peuvent parfois occasionner des problèmes insoupçonnés chez des individus pour qui elle a occulté la filiation. C'est la situation qu'a vécue une famille de Saint-Tite, en Mauricie, quand les noms des parents n'ont pas été inscrits dans les actes de baptême de leurs enfants.

Introduction

À Saint-Tite en Mauricie, le 15 mai 1911, Éva Marciel épouse Alphonse Béland². Dans l'acte de mariage, le vicaire Joseph Grenier passe sous silence le nom des parents d'Éva, malgré la présence de son père au mariage. Plus de vingt ans plus tard, le 20 juillet 1931, un jugement de la Cour supérieure du Québec, district de Trois-Rivières³ (Figure 1), ordonne des modifications aux registres paroissiaux de Saint-Tite. On doit, entre autres, ajouter les noms des parents d'Éva à ses actes de mariage et de baptême (Figures 2 et 3). Elle est officiellement reconnue comme la fille de Gilbert Marciel et Adélaïde Veillette de ladite paroisse. Pour comprendre ce revirement de situation, il faut revenir sur le passé du père d'Éva, Gilbert Marciel, et de sa famille.

La famille de Gilbert Marciel à Saint-Tite

Bien que l'officiant n'ait pas inscrit le nom de ses parents dans la version originale de l'acte de mariage d'Éva Marciel, la présence de la famille Marciel (Gilbert, son épouse Adélaïde et ses enfants) est signalée à Saint-Tite, comme en font foi les recensements de 1901⁴ et 1911⁵ (Tableau 1 et Tableau 2).

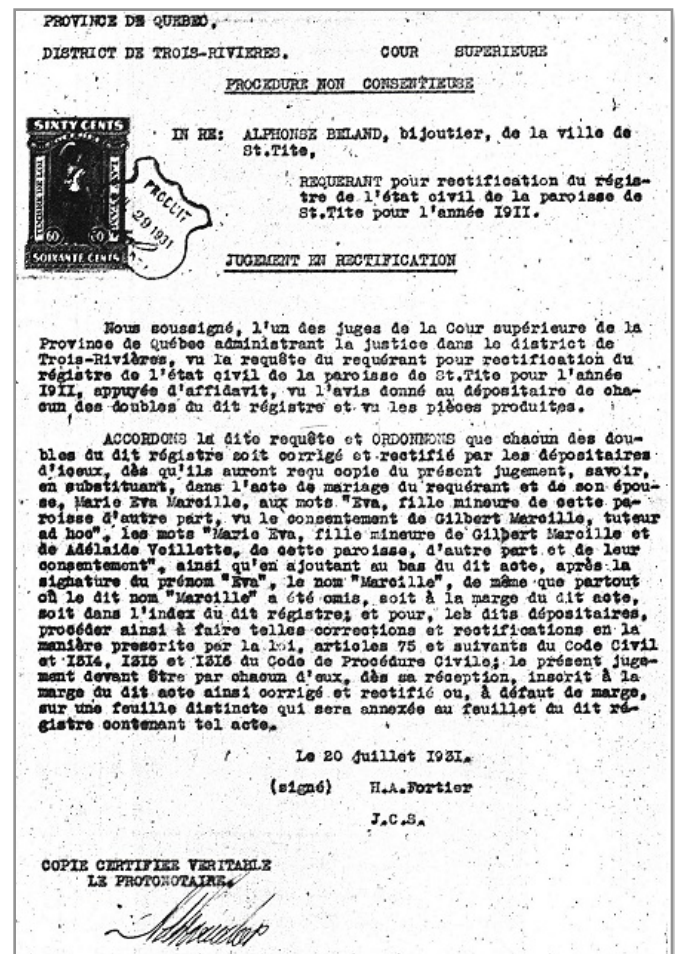


Figure 1. Jugement de la Cour supérieure du Québec, district de Trois-Rivières, 20 juillet 1931.

1. Merci à mon collègue Louis Richer pour ses commentaires judicieux.
2. Toutes les informations généalogiques concernant les baptêmes, les mariages et les décès au Québec sont tirées de la base de données *BMS2000*, sauf indications contraires.
3. [Ancestry.ca](#), *Registre paroissial de Saint-Tite de 1894*, p. 4.
4. [Ancestry.ca](#), *Recensement du Canada de 1901; Saint-Tite, Champlain, Québec*, p. 9; n° de famille: 66.
5. [Ancestry.ca](#), *Recensement du Canada de 1911; Saint-Tite, Champlain, Québec*, p. 16; n° de famille: 131.

N^o 8.
 Alphonse Béland onze, vu la dispense de publication, accordée par l'épiscopat, et
 Marie Eva Marcelle
 Le quinze et six mil neuf cent
 et de l'année, à l'heure de la messe
 d'Alphonse Béland, domicilié en cette
 paroisse, fils majeur de Antoine
 Béland et de Adélaïde Fayon
 de St. Timothée d'une part,
 et de Eva, fille mineure de
 Joseph d'autre part, tous
 légalement de Gilbert Marcil,
 tuteur ad hoc, ne s'étant
 découvert aucune empêchem-
 ent, Nous, Prêtre, soupigné
 avons reçu leur mutuel con-
 sentement de mariage et
 leur avons donné la béné-
 diction nuptiale en présence
 de Antoine Béland et de
 Gilbert Marcil qui a
 avec nous. Le père du marié
 ne peut signer. Les époux signent
 avec nous
 Eva Marcelle
 Alph. Béland
 Gilbert Marcil
 Joseph B. Grenier curé.

à Marie Eva Marcelle,
 fille mineure de Gilbert
 Marcil et de Adélaïde
 Veillette de cette paroisse
 d'autre part et de leur
 consentement,
 le 20 juillet 1931, dont
 copie rectifiée en justice
 le 20 juillet 1931
 J.B. Grenier

Figure 2. Acte de mariage d'Alphonse Béland et Éva Marcel. Source : Institut Généalogique Drouin ; Collection Drouin. Paroisse Saint-Tite, année 1911, p. 6.

Registres paroissiaux de Saint-Tite

Les enfants Marcil inscrits aux recensements de 1901 et 1911 ont été baptisés à Saint-Tite, sauf l'aîné, Louis. Dans tous ces actes de baptême, comme dans celui d'Éva (Figure 3), le curé Grenier et ses acolytes, les vicaires Joseph-Michel Boucher et Joseph-Marie-Arsène Béliveau, précisent qu'ils sont nés de *parents inconnus*. Dans l'acte de sépulture de leur mère, Adélaïde Veillette, le 5 mars 1912, le vicaire Joseph Grenier écrit simplement qu'elle est fille de François-Xavier et Émilie Germain sans faire mention de son époux, Gilbert Marcil, comme le veut l'usage.

N^o 7.
 Marie Eva
 (Marcelle)
 Le vingt deux Janvier mil
 huit cent quatre vingt quatorze
 Nous Prêtre soupigné avons
 baptisé Marie Eva mille le onze
 courant, de parents inconnus, et
 par l'intermédiaire de
 Gilbert Marcil, tuteur ad hoc,
 de cette paroisse. Parrain : Ferrain
 Veillette, marraine : Émilie Ger-
 main qui ont déclaré ne
 savoir signer.
 le 20 juillet 1931
 J.B. Grenier

Figure 3. Acte de baptême d'Éva Marcil. Source : Institut Généalogique Drouin ; Collection Drouin. Paroisse Saint-Tite, 1894, p. 4.

À la suite du jugement de la Cour supérieure du 20 juillet 1931, non seulement les actes de baptême et de mariage d'Éva ont été rectifiés, mais les actes de baptême de ses frères Arcade et Gilbert, respectivement datés du 17 avril 1900 et du 10 mai

Tableau 1. Recensement de Saint-Tite de 1901

RECENSEMENT TRANSCRIT				RECENSEMENT CORRIGÉ			
Noms	Prénoms	Âge (ans)	Occupation	Noms	Prénoms	Âge (ans)	Occupation
Marcil	Gilbert	48	Cultivateur	Marcil	Gilbert	48	Cultivateur
	Adélaïde	34	Épouse	Veillette	Adélaïde	34	Épouse
Marcil	Louis	18		Marcil	Louis	18	
Marcil	Éva	7		Marcil	Éva	7	
Marcil	Caura	4		Marcil	Caura	4	
Marcil	Arcade	1		Marcil	Arcade	1	

Tableau 2. Recensement de Saint-Tite de 1911

RECENSEMENT TRANSCRIT				RECENSEMENT CORRIGÉ			
Noms	Prénoms	Âge (ans)	Occupation	Noms	Prénoms	Âge (ans)	Occupation
Marcil	Gilbert	58	Contracteur	Marcil	Gilbert	58	Contracteur
	Adélaïde	43	Épouse	Veillette	Adélaïde	43	Épouse
Marcil	Caura	13		Marcil	Caura	13	
Marcil	Arcade	11		Marcil	Arcade	11	
Marcil	Gilbert	8		Marcil	Gilbert	8	
Belland	Alphonse	23	Orfèvre	Béland	Alphonse	23	Orfèvre
	Éva	17	épouse	Marcil	Éva	17	épouse
Veillet	Émilie	72		Germain	Émilie	72	Mère d'Adélaïde

1903, ont aussi été amendés. Ces corrections sont capitales, car le Code civil stipule à l'article 228 que *la filiation des enfants légitimes se prouve par les actes de naissance inscrits sur le registre de l'état civil*⁶.

Seul l'acte de leur sœur Cora (Caura) du 13 juillet 1897 est resté inchangé. Est-ce dû au fait que son acte de baptême précise que Cora est née de *parents inconnus* et, en marge, il y a la mention *enfant illégitime*?

Présence de Gilbert Marcil en Mauricie

Le recensement de 1891⁷ révèle la présence de Gilbert Marcil en Mauricie. Selon les données enregistrées, il habite dans ce qui est appelé les « territoires non organisés », c'est-à-dire ces lieux habités qui n'ont pas encore le statut de municipalité. Deux enfants habitent avec lui, Sophie et Louis (**Tableau 3**). Selon les renseignements fournis au recenseur, Gilbert déclare être veuf et âgé de 45 ans, mais il a plutôt 38 ans.

Tableau 3. Recensement de 1891 des territoires non organisés du comté de Champlain.

NOMS	PRÉNOMS	ÂGE (ANS)	OCCUPATION
Marcil	Gilbert	45	Contremaître
Marcil	Sophie	11	
Marcil	Louis	8	

Mariage de Gilbert et d'Adélaïde

Gilbert Marcil est installé en Mauricie et il souhaite épouser Adélaïde Veillette. Adélaïde est née le 25 mars 1867 à Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Sa famille habite à Saint-Tite en 1891; elle compte neuf enfants dont Adélaïde est l'aînée. Gilbert et Adélaïde se marient effectivement, mais, fait inusité, leur union est consacrée à l'église presbytérienne St. Andrew's de Trois-Rivières. L'acte de mariage ne fait pas mention qu'il s'agit pour lui d'une seconde union. Il indique que Gilbert réside à Mékinac. Lors d'un contrat de vente du 31 juillet 1893 de son beau-père, il est précisé qu'il habite au lac Mékinac⁸. Deux ans plus tard, Gilbert s'établit à Saint-Tite sur le lot n° 259⁹. Son

mariage célébré dans une église de confession protestante suscite un questionnement dont on peut subodorer la réponse en suivant le parcours de vie de Gilbert Marcil.

Gilbert Marcil: les premières années

Né le 20 novembre 1852 à La Présentation, Gilbert est le fils de Louis et Geneviève Gaudet, mariés le 18 novembre 1845 à Saint-Marc-sur-Richelieu. En 1861, la famille Marcil réside à La Présentation¹⁰. En 1870, la famille de Louis Marcil émigre aux États-Unis et elle s'installe à Millbury, Massachusetts. Gilbert n'habite plus avec ses parents¹¹. Le Massachusetts devient le lieu de résidence de la famille Marcil. Geneviève Gaudet décède le 20 février 1897 et Louis Marcil le 3 octobre 1905, tous deux à Worcester, Massachusetts¹².

Gilbert vit aux États-Unis en 1870. On le retrouve à Glenn Falls, New York, avec son frère Alexandre¹³. Il épouse Ida Roy le 2 juin 1879 au même endroit¹⁴. En 1880, la jeune famille qui compte une enfant prénommée Sophie est recensée à Indian Lake, comté de Hamilton, New York¹⁵. Sophie a été baptisée le 11 avril 1880 à Olmstedville, comté d'Essex, New York¹⁶. Son frère Louis est baptisé le 12 mars 1883 au même endroit¹⁷. Il s'agit de la dernière trace de Gilbert Marcil aux États-Unis avant de découvrir son retour au Québec en 1891 à Mékinac. Par la suite, la famille Marcil résidera à Saint-Tite pendant plus de trente ans; Gilbert y habite toujours en 1921¹⁸.

L'acte de mariage de 1892 à l'église St. Andrew's de Trois-Rivières précise bien les noms des parents de Gilbert, mais passe sous silence sa première union avec Ida Roy. Leurs enfants, Sophie et Louis, se marieront: elle, avec Alfred Vallée, fils de Narcisse et Émélie Matte, le 1^{er} juin 1896 à Saint-Tite; lui, avec Marie-Anne Provost, fille de Jérémie et Anastasie Lachance, le 3 juillet 1906 à Saint-Michel-des-Saints. Le nom de leur mère, Ida Roy, est bien mentionné, mais contrairement à l'habitude, les curés des deux paroisses ne précisent pas qu'elle est décédée.

Après avoir passé la plus grande partie de sa vie adulte à Saint-Tite, Gilbert Marcil finit ses jours à Saint-Michel-des-Saints

6. LEFEBVRE de BELLEFEUILLE, Édouard. *Code civil du Bas-Canada*, Montréal, C.O. Beauchemin et Valois, 1866.

7. Ancestry.ca. *Recensement du Canada de 1891. Territoires non organisés, Champlain*, Bobine: T-6390; n° de famille: 46.

8. Archives nationales du Québec. Minutier de Wilbrod Moussette, 31 juillet 1893.

9. *Ibid.*, 28 septembre 1895.

10. Ancestry.ca. *Recensement du Canada de 1861*. Bobine: C-1319-1320, La Présentation, Saint-Hyacinthe, p. 17.

11. Ancestry.com. Year: 1870. Census Place: Millbury, Worcester, Massachusetts, p. 465B.

12. Ancestry.com. *Actes de décès, Massachusetts, États-Unis, 1841 à 1915*.

13. Ancestry.com. Year: 1870. Census Place: Queensbury, Warren, New York; p. 699B.

14. American-Canadian Genealogical Society, *Saint Alphonse, Glenn Falls, New York, Marriages July, 1855 to March, 2003*, RP078, Manchester, NH. Le nom des parents des mariés n'est pas inscrit et Ida Roy est nommée Addie Roy.

15. Ancestry.com. Year: 1880. Census Place: Indian, Hamilton, New York; p. 408A; Enumeration District: 019. Dans ce recensement, Gilbert Marcil est identifié comme Gilbert Marshall.

16. American Canadian Genealogical Society. *Index of Baptisms, Marriages, and Burials, 1840-2000*, New England Historic Genealogical Society, 2009, www.americanancestors.org/DB8/rd/585076352.

17. *Ibid.*, www.americanancestors.org/DB8/rd/585076032.

18. Ancestry.ca, *Recensement du Canada de 1921. Ville de Saint-Tite*, p. 22.

où résident deux de ses fils, Louis et Gilbert, en 1921¹⁹. Gilbert père y décède le 10 juin 1926. Ses fils Louis et Arcade agissent comme témoins lors de son inhumation deux jours plus tard.

Le curé Grenier et la rectitude catholique

Quand Gilbert Marcil et Adélaïde Veillette expriment le désir de se marier, il semble bien que le curé de Saint-Tite, Jean-Baptiste Grenier, refuse de bénir leur union. Vraisemblablement, Gilbert est incapable de prouver que sa première épouse est décédée et qu'il est libre de se remarier. D'après la règle émise dans le guide intitulé *La discipline diocésaine de Québec*, il n'a pu satisfaire aux exigences de son curé²⁰. Comme Gilbert est revenu des États-Unis avec ses deux enfants, le curé Grenier craignait-il un cas de bigamie ?

Dès lors, on peut comprendre les événements qu'a vécus la famille Marcil à Saint-Tite. Tout d'abord, un mariage dans une église autre que celle de leur paroisse, puis des enfants baptisés avec la mention *nés de parents inconnus* et, enfin, l'acte de sépulture de la mère, Adélaïde Veillette, dans lequel, contrairement à l'usage, le nom de son époux, Gilbert Marcil, n'est pas mentionné.

Pour officialiser la filiation de sa famille, une des filles, Éva, s'adresse aux tribunaux. L'élément déclencheur qui l'a conduit à entreprendre cette démarche reste inconnu. Le jugement du 20 juillet 1931 répond à la requête faite par Alphonse Béland, l'époux d'Éva Marcil. Il permet de rétablir les faits : les registres de l'État civil seront corrigés. L'article 316 du Code de procédure civile de la province de Québec stipule que

*Dans le jugement de rectification, il est ordonné qu'il sera inscrit sur les deux registres, et l'acte ne peut plus être expédié qu'avec les rectifications ordonnées*²¹.

Malheureusement, nous ne connaissons pas les arguments ou preuves présentés par Éva. Soulignons simplement que l'article 232 du Code civil précise que

*À défaut de titre et de possession constante, ou si l'enfant a été inscrit soit sous de faux noms, soit comme né de père et mère inconnus, la preuve de filiation peut se faire par témoins*²².

Il faut ajouter que, lors du mariage de Gilbert Marcil fils à Saint-Stanislas le 8 mai 1929, le curé de cette paroisse écrit

les noms de ses parents : Gilbert et Adélaïde Veillette²³. Le curé Grenier a-t-il fait preuve de zèle en prenant une position trop rigide ? Certains curés ont démontré une attitude plus tolérante face aux enfants nés d'un mariage célébré hors de l'Église catholique. On peut citer le cas de Luce Rolet, fille de Jean et Angélique Lortie, qui épouse James Grant à l'église St. Andrew's de Québec le 18 avril 1812. De cette union, six enfants naissent de 1813 à 1829, tous baptisés à la cathédrale Notre-Dame de Québec. Les noms des père et mère sont inscrits selon la formule officielle, à savoir que l'enfant est né du *légitime mariage* de ses parents. Les enfants sont dûment baptisés, même si le curé de Québec écrit, dans le recensement paroissial de 1818, que James Grant est protestant²⁴.

On peut aussi citer en exemple les actes de baptême des enfants de Wilfrid Daniel Richer et Éliza Côté pour montrer l'attitude d'un curé face à un cas qui sort de l'ordinaire. En effet, Wilfrid Daniel est un curé qui avait exercé son sacerdoce à Notre-Dame-de-la-Salette jusqu'en 1896 et qui a retiré sa soutane pour épouser Éliza Côté le 12 juillet 1897 à la United Church d'Ottawa. Le couple s'est installé à Val-des-Bois où leurs six enfants sont baptisés. L'acte de baptême de leur fille Damienne Richer, le 22 avril 1900, illustre le compromis utilisé par le curé de la paroisse, F. X. Lortie²⁵. Il écrit qu'elle est la fille de Wilfrid Daniel Richer, propriétaire, et Éliza Côté. Délibérément, il omet de préciser qu'elle est née du *légitime mariage* de ses parents, d'après la formule officielle. En dépit de ce mariage atypique célébré hors de l'Église catholique, le curé de Val-des-Bois a quand même inscrit le nom des parents dans les actes de baptême de leurs enfants.

En obligeant un couple de ses paroissiens à se rendre à Trois-Rivières pour se marier dans une église autre que celle de leur baptême, le curé Grenier de Saint-Tite a pris alors une décision lourde de conséquences pour leurs futurs enfants. Portés sur les fonts baptismaux de sa paroisse, il leur a nié leur filiation. Il faudra l'intervention de l'État, par le biais des tribunaux, pour donner un statut légitime aux enfants de Gilbert Marcil et Adélaïde Veillette.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : gui.parent@videotron.ca

19. *Ibid.*, *Saint-Michel-des-Saints*, p. 2 et 10.

20. ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC. *La discipline diocésaine de Québec*, 3^e éd., Québec, L'Action Catholique, 1937. p. 381-382.

Le curé procède à l'enquête en temps utile, c'est-à-dire assez tôt, et, lorsqu'il y voit un moyen plus prompt ou plus sûr d'obtenir les renseignements, il se sert de l'intermédiaire des Curies épiscopales. Il interroge séparément les futurs époux. La connaissance personnelle qu'il a des intéressés, quand, p. ex. ils sont ses paroissiens, ou la production de documents authentiques, l'autorise à omettre de s'enquérir sur tel ou tel point.

[...] *Le curé a besoin de savoir si l'un ou l'autre est déjà lié par un mariage valide, consommé ou non. Il faut être circonspect surtout quand il s'agit d'immigrants, de nomades, de veufs ou d'une personne qui dit que son mariage antérieur a été déclaré nul.*

21. BEULLAC, Pierre. *Code de Procédure civile de la Province de Québec, annoté, avec les Textes Français et Anglais*, John Lovell & son Limited, Montréal, 1908, 1486 p. Archives nationales du Québec.

22. LEFEBVRE de BELLEFEUILLE, Édouard. *Op. cit.*

23. Institut Généalogique Drouin ; *Collection Drouin. Saint-Stanislas, comté de Champlain, 1929*, p. 12.

24. *Recensement de la ville de Québec en 1818 par le curé Joseph Signay*, Cahiers d'Histoire n° 29, La Société historique de Québec, 1976, 323 p.

25. Institut Généalogique Drouin ; *Collection Drouin. Val-des-Bois, Paroisse Notre-Dame-de-la-Garde, 1900*, p. 4.



Jacques le Métis ? Généalogie d'une tradition familiale remontant au XVII^e siècle (1^{re} partie) L'Acadie, les Micmacs et des Métis

Jacques Frenette

Jacques Frenette est détenteur d'une maîtrise (1981) et d'un doctorat (1993) en anthropologie de l'Université Laval. Il est consultant dans le domaine des études autochtones depuis près de 45 ans. Son travail l'a conduit chez les Abénaquis, les Anichinabés, les Attikameks, les Cris, les Innus et les Métis. Ses recherches en archives, sur le terrain et en bibliothèque, lui ont permis de documenter leur histoire et leur mode de vie. L'essentiel des résultats de ses travaux se trouve dans ses rapports de recherche, mais aussi à l'intérieur de deux volumes et de plusieurs articles et conférences. Jacques Frenette a agi à titre d'expert devant les tribunaux.

Résumé

Dans la première partie de ce témoignage, Jacques Frenette présente la tradition conservée dans sa famille maternelle. Jacques n'avait que 5 ans lorsque son grand-père lui confia cette tradition. Cette connaissance le conduisit à l'étude de l'anthropologie amérindienne. L'auteur nous invite donc à découvrir les origines de cette tradition familiale, c'est-à-dire l'Acadie du XVII^e siècle, les unions mixtes entre des Européens et des Autochtones, le mariage entre un Français, Michel Degré, et une Micmaque, célébré à Miramichi vers 1685.

Depuis près de 45 ans, je fais de la recherche, à titre de consultant, au sujet des Autochtones du Canada. Parmi les mandats que l'on m'a confiés, j'ai documenté les généalogies de plus de cinq mille membres des Premières Nations. Comme le dit le proverbe, « les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés ». Bien que je l'aie toujours voulu, je n'ai jamais vraiment eu le temps, durant toutes ces années, de fouiller ma généalogie. C'est pourtant la révélation d'une tradition familiale, alors que j'étais enfant, qui m'a conduit à l'étude des sociétés autochtones.

Je suis natif de ce qui n'était encore qu'un petit village du comté de Portneuf. J'avais 5 ans lorsque mon grand-père maternel me dit qu'il y avait du « Sauvage » dans la famille. Pour le jeune garçon que j'étais, c'était là toute une révélation qui n'allait plus cesser de m'habiter. À l'adolescence, j'appris que l'anthropologie était la principale discipline scientifique à s'intéresser aux Autochtones. Je deviendrais donc anthropologue !

Récemment, je me suis enfin mis à reconstituer les principaux jalons de l'histoire de ma famille du côté maternel. D'une part, j'ai pu valider et un peu mieux documenter la tradition familiale que j'avais reçue en bas âge. D'autre part, cela m'a amené à tenter de saisir l'impact de cette tradition familiale sur ma situation. À ce sujet, mon intention n'est pas ici d'explorer et d'exposer les tenants et aboutissants des discours actuels sur l'identité autochtone et, encore moins, de tenter de trancher les débats les entourant. Je veux tout simplement en fournir une illustration, à partir de l'histoire de ma famille maternelle, qui est loin de constituer un cas d'espèce.

Mon texte comporte deux parties. Dans cette première, je porte une attention particulière à l'origine de la tradition

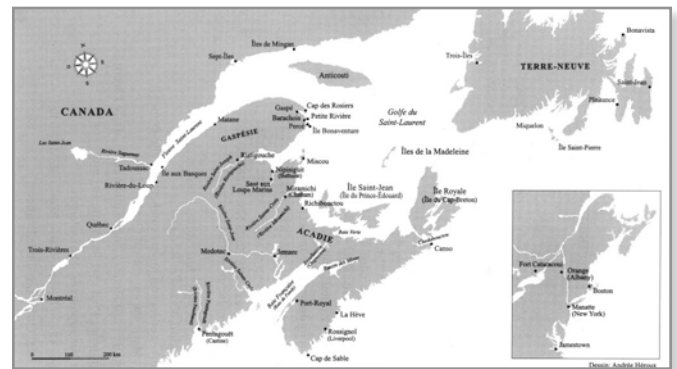


Figure 1. La Gaspésie et l'Acadie à la fin du XVII^e siècle.

Source : OUELLET, Réal, dir. Chrestien Leclercq. *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1999.

familiale reçue de mon grand-père maternel, soit l'union entre un Français et une Micmaque de l'Acadie au XVII^e siècle. Dans la seconde partie, je présenterai le parcours de la seule enfant issue de cette union mixte de même que sa descendance jusqu'à mon grand-père maternel. En conclusion, j'examinerai trois définitions du Métis au Canada et au Québec afin d'y situer la pertinence, ou non, de mes origines autochtones.

L'Acadie de Nicolas Denys et de son fils Richard Denys de Fonsac (1632-1691)

La souche autochtone de ma famille maternelle remonte au temps de l'Acadie française (Figure 1). Comme on le sait, Nicolas Denys y arriva en 1632 pour commercer du bois et des fourrures ainsi que pêcher la morue. Il s'établit à Miscou

en 1645 et à Nipisiguit en 1652. L'année suivante, en 1653, la Compagnie de la Nouvelle-France lui accorda les droits de pêche de Cap-des-Rosiers, situé près de Gaspé, jusqu'à Canseau au Cap-Breton. Le roi le nomma gouverneur de l'Acadie en 1654. Nicolas Denys vécut alors au Cap-Breton jusqu'en 1669. Un incendie y détruisit son établissement. Il s'en retourna à Nipisiguit.

En 1671, Nicolas Denys se rendit en France pour finaliser les derniers arrangements relatifs à la publication de son ouvrage en deux tomes sur l'Acadie¹. Il laissa son fils Richard Denys de Fronsac, âgé de 17 ans, responsable de ses entreprises. Nicolas Denys ne revint de France qu'en 1685 pour mourir à Nipisiguit trois ans plus tard, en 1688, à l'âge de 90 ans. Son épouse Marguerite Lafite, demeurée en Acadie, était décédée quelques années plus tôt². En 1690, Richard Denys de Fronsac se voyait confirmer l'octroi de seigneuries à Restigouche, Nipisiguit et Miramichi³, mais il périt en mer à l'automne 1691 (Figure 2).

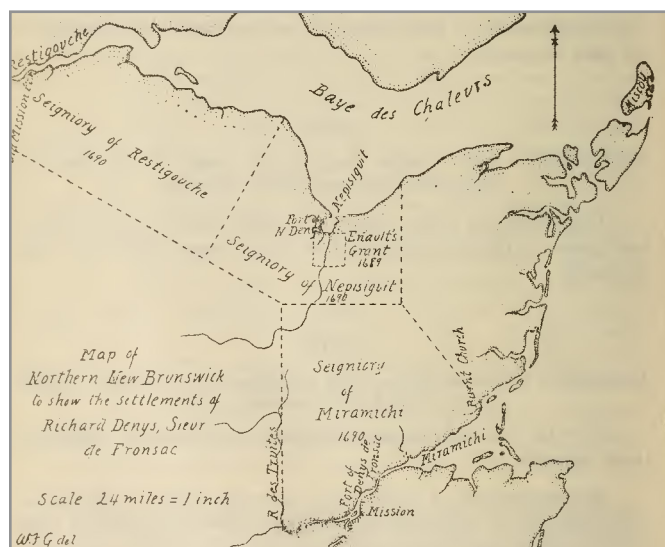


Figure 2. Les seigneuries de Restigouche, Nipisiguit et Miramichi en 1690.

Source: GANONG. 1907, op. cit., p. 10.

Les premières unions mixtes

Richard Denys de Fronsac, qui avait grandi en Acadie et qui parlait couramment le micmac, prit comme conjointe une Micmaque nommée Anne Patarabego. Des engagés de Richard Denys contractèrent également des mariages avec des Micmaques. De ces unions mixtes du XVII^e siècle naquit une progéniture métisse qui, pour la majorité, ne demeura pas en Acadie. Il faut, semble-t-il, attendre au XVIII^e siècle pour y voir émerger de véritables communautés métisses⁴.

Dans son mémoire de maîtrise, Denis Jean a donné des exemples d'unions mixtes et de cas de métissage liés à l'Acadie du XVII^e siècle et du début du siècle suivant⁵:

- *Richard Denys de Fronsac*, qui eut comme première épouse Anne Patarabego, comme on l'a vu ;
- *Thierry Desdame*, commandant du poste de Miscou de 1639 à 1646, qui eut des descendants parmi les Micmacs de Listuguj et de Gesgapegiag ainsi que dans d'autres communautés micmaques au Nouveau-Brunswick ;
- *Pierre Le Basque*, qui était à l'île Percée en 1686 et à la Baie des Chaleurs en 1688, eut aussi une conjointe micmaque qui n'a pas été nommée ;
- *Philippe Esnault de Barbaucannes*, qui vivait à Nipisiguit en 1686 et en 1688, eut également comme conjointe une Micmaque non identifiée ;
- *le sieur Lafleur*, qui était à Miramichi en 1688, et sa conjointe micmaque prénommée Marie-Thérèse furent à l'origine d'une célèbre famille d'interprètes ;
- *Michel Degré*, qui était à Miramichi en 1688, fut mariée à une Micmaque non identifiée ;
- *Étienne Brault dit Pomminville*, qui eut des descendants à Listuguj ainsi qu'à Pokemouche, apparaît avec sa conjointe, une « Sauvagesse » prénommée Marguerite (Marguerette), dans les registres paroissiaux de Rimouski, le 4 janvier 1727 au baptême de son fils Jean-Baptiste⁶ ;
- *Pierre Gagnon*, gardien dans les Postes du roi, figure aussi avec sa conjointe, une « Sauvagesse » prénommée

1. DENYS, Nicolas. *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale – Avec l'Histoire naturelle du País*, t. I, Paris, Louis Billaine, 1672, 267 p. ;

DENYS, Nicolas. *Histoire naturelle des Peuples, des Animaux, des Arbres & Plantes de l'Amérique Septentrionale, & de ses divers Climats*, t. II, Paris, Louis Billaine, 1672, 480 p.

2. GANONG, William F. « Historical-Geographical Documents, edited by W.F. Ganong, Ph.D. : (4) Richard Denys, Sieur de Fronsac and his settlements », *Collections of the New Brunswick Historical Society*, vol. III, section VII, St. John's, New Brunswick Historical Society, 1907, p. 8-9 ;

JEAN, Denis. *Ethnogenèse des premiers Métis canadiens (1603-1763)*, mémoire M.A. (Histoire), Université de Moncton, 2011, p. 135 ;

MACBEATH, George. « DENYS, NICOLAS », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca. Consulté le 4 août 2021.

3. GANONG, William F. « III. A Monograph of Historic Sites in the Province of New Brunswick », *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada. Second Series*, vol. V, section II, Ottawa, James Hope & Sons, 1899, p. 317-318.

4. BAILEY, Alfred G. « DENYS DE FRONSAC, RICHARD », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca. Consulté le 5 août 2021 ;
JEAN. *Op. cit.*, p. 136-137.

5. JEAN. *Op. cit.*, p. 137.

6. *FamilySearch*. Canada – registres catholiques / Rimouski / Saint-Germain / 1701-1796 / image 86. Consulté le 6 août 2021.

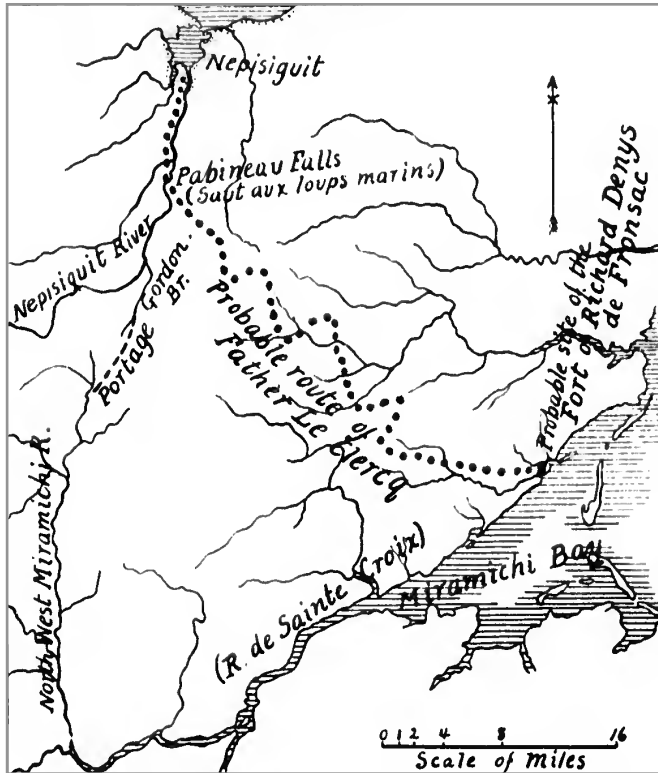


Figure 3. La route probable de Nepisiquit à Miramichi suivie par Leclercq en 1677 et 1678.

Source : GANONG, William F. « Father LeClercq's Voyage in 1677 from Nepisiquit to Miramichi », dans HAY, George Upham. *Canadian History Readings*, vol. 1, Saint John, New Brunswick, 1900, p. 274.

Marie-Anne, dans les registres paroissiaux de Rimouski, le 12 avril 1732 au baptême de leur fils appelé Pierre, comme son père⁷.

Michel Degré et son épouse micmaque à Miramichi (vers 1685-1688)

Parmi les premières unions mixtes à s'être produites en Acadie, vers la fin du XVII^e siècle, je veux revenir un peu plus en détail sur celle entre Michel Degré et une Micmaque, car l'histoire de ce couple est liée à celle de ma famille maternelle. Les bases de données généalogiques, que j'ai consultées et sur lesquelles je reviendrai, révèlent que Michel Degré serait né vers 1650 à Paris et son épouse micmaque vers 1660. Leur mariage aurait eu lieu à Miramichi vers 1685 lorsque Michel Degré était un engagé de Richard Denys de Fronsac. À cet effet, il est utile de présenter Miramichi à cette époque⁸.

7. FamilySearch. Canada – registres catholiques / Rimouski / Saint-Germain / 1701-1796 / image 94. Consulté le 6 août 2021.

8. OUELLET. *Op. cit.*, p. 377-378, note 42.

9. DUMAS, G.-M. « LE CLERCQ, CHRESTIEN », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca. Consulté le 6 août 2021.

10. GANONG, William F. « Additions and Corrections to Monographs on the Place-Nomenclature, Cartography, Historic Sites, Boundaries and Settlement-Origins of the Province of New Brunswick », dans *Transactions of the Royal Society of Canada. Second Series. 1906-1907*, vol. XII, section II. English History, Literature, Archaeology, etc., Ottawa, James Hope & Sons, 1906, p. 34-35.

11. GANONG. *Op. cit.*, 1907, p. 11-12.

12. OUELLET. *Op. cit.*, p. 377-378, note 42.

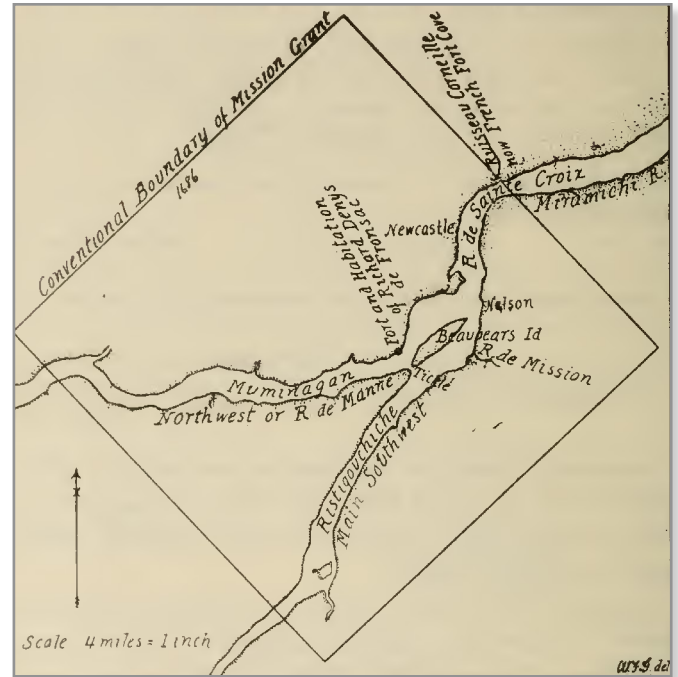


Figure 4. Miramichi en 1686.

Source : GANONG. *Op. cit.*, 1907, p. 11-12.

Le poste de Miramichi : fort et habitation de Richard Denys de Fronsac

Le missionnaire récollet Chrestien Le Clercq a été le premier à fournir une description du poste de Miramichi, dans la relation de sa visite effectuée en 1678⁹ (Figure 3). Il y arriva vers le 20 janvier et fut accueilli par Richard Denys de Fronsac. Il y reçut la visite des Micmacs, dits de Porte-Croix parce qu'ils avaient, semble-t-il, connu et vénéré ce symbole de la religion catholique avant même la rencontre des premiers Européens. L'existence de cette tradition amena d'ailleurs Chrestien Le Clercq à renommer Sainte-Croix la rivière, que les Micmacs appelaient *Mizamichiche*, une rivière décrite comme poissonneuse dans une région présentée comme giboyeuse et assez fertile¹⁰.

Recoupant les informations contenues dans quelques cartes et témoignages de l'époque, Ganong¹¹ et Ouellet¹² ont situé le fort Miramichi sur la rive nord de la rivière, en face du passage appelé *The Tickle* (Figure 4). Le récollet Emmanuel Jumeau, sur sa carte de *La grande baie de S. Laurens* de 1685, a localisé la rivière Miramichi où il a marqué le site du fort d'un drapeau, ainsi que *la nation de la croix que les sauvages ont reçu du ciel* (Figure 5). Le titre complet de la carte rappelle d'ailleurs



Figure 5. La grande baye de S. Laurens d'Emmanuel Jumeau en 1685.

Source: OUELLET. *Op. cit.*, p. 9.

cette tradition des Micmacs de Miramichi d'avoir vénéré des « croix » avant même l'arrivée des Européens dans leur pays¹³.

La mission de Miramichi: monseigneur Jean-Baptiste de la Croix Chevrères de Saint-Vallier et l'abbé Louis-Pierre Thury

Jean-Baptiste de la Croix Chevrères de Saint-Vallier, qui allait devenir le second évêque de Québec, y débarquait le 29 juillet

1685. En ce qui avait trait à l'Acadie, il considérait déjà [...] *que la rivière de la Croix étoit le poste le plus avantageux pour une Mission sédentaire [...]*¹⁴. L'année précédente, M^{re} François de Laval y avait d'ailleurs envoyé l'abbé Louis-Pierre Thury avec ce dessein. Sur la base des informations reçues, De Saint-Vallier décrivit la rivière Miramichi comme étant propice à la navigation. La pêche y était abondante ainsi que la chasse à la sauvagine, au phoque et, plus loin et plus haut à l'intérieur des terres, à celle du petit et du gros gibier. Les terres fertiles s'y trouvaient sur ses rives seulement¹⁵.

M^{re} de Saint-Vallier avançait également que c'était à Miramichi [...] *que les Directeurs du Séminaire de Québec ont pris possession de trois lieues de terrain, que M Denis leur a données pour y établir des Missionnaires de leur Corps*¹⁶ (Figure 4). L'octroi du terrain aux fins d'une mission permanente se conclut le 13 août 1685 par un contrat notarié. Richard Denys, à titre de lieutenant de son père, remettait 3 lieues carrées, soit quelque 70 km carrés, où il conservait ses installations, c'est-à-dire le fort contenant l'habitation et le magasin, tout comme l'exclusivité du commerce avec les Micmacs¹⁷. La mission de Miramichi fut fondée à l'hiver 1685-1686 sous la responsabilité de l'abbé Thury¹⁸.

Le 2 avril 1686, M^{re} de Saint-Vallier commençait une tournée de l'Acadie. Il arriva à Miramichi le 1^{er} juin, *la veille de la Pentecôte*¹⁹. Le fort du sieur De Fronsac se trouvait effectivement à l'intérieur du territoire de la mission. Sous la surveillance de l'abbé Thury, les Micmacs se préparaient à y défricher la terre pour semer du maïs. En attendant la construction d'une chapelle et d'un presbytère, Thury vivrait avec les Micmacs. Il était également prévu d'envoyer un autre missionnaire sur place. M^{re} de Saint-Vallier demanda aux Français vivant à Miramichi d'être de bons exemples pour leurs voisins néophytes²⁰.

Le 16 octobre 1686, Richard Denys de Fronsac, agissant toujours comme le chargé de pouvoir de son père, vendait son habitation à M^{re} de Saint-Vallier afin d'y loger l'abbé Thury²¹. Attaché à l'acte de vente, en date du lendemain, se trouvait le *Mémoire des choses qui doivent estre Livrées a monsieur thury si tost quil sera arrivé au logis de la riviere Ste Croix*.

13. HUGOLIN, R.P. *L'établissement des Récollets à l'Isle Percée (1673-1690)*, Québec, [s. é.], 1912, p. 39, note 1.

14. DE SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste de la Croix Chevrères. *Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle-France par M. l'évêque de Québec*, Québec, Augustin Côté & Cie, 1856 [1688], p. 16.

15. *Ibid.*, p. 12-14.

16. *Ibid.*, p. 17.

17. Archives nationales du Québec. *Concession par Mr R [ich] ard denis de fronsac a Messrs du Seminaire, 13 août 1685*, minutier de François Genaple, 1682-1709, acte n° 337, 3 fol., <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4083794?docref=g-RDAOcjKu5Xil7-yM7d9w>. Consulté le 8 juillet 2021.

18. DE SAINT-VALLIER. *Op. cit.*, p. 32.

19. *Ibid.*, p. 28, 32.

20. *Ibid.*, p. 32-34;

GANONG. *Op. cit.*, 1907, p. 28-29.

21. Archives nationales du Québec. *Vente de l'habitation du Sr de fronsac Rivière de Ste Croix à Messrs du Seminaire de quebec, 16 octobre 1686*, minutier de François Genaple, 1682-1709, acte n° 458, 5 fol., [banq.qc.ca](https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4083794?docref=g-RDAOcjKu5Xil7-yM7d9w). Consulté le 8 juillet 2021;

GANONG. *Op. cit.*, 1907, p. 26-27.

Michel Degré fut chargé de la tâche, comme indiqué à la fin de la liste: *Le Sieur degré Livrera Le Contenu Sy dessus a monsieur thury*. Selon Ganong²² et Ouellet²³, ceci confirmait que Michel Degré commandait le fort de Miramichi en l'absence de Richard Denys de Fronsac alors en France afin de régler certaines affaires.

Le recensement de 1688

Un recensement des résidents de Percé, Restigouche, Nipisiguit et Miramichi, effectué par Richard Denys de Fronsac, a été daté de 1688 par les historiens²⁴, entre autres, sur le fait que Richard Denys y est présenté comme le lieutenant de son père décédé cette année-là. Le recensement de 1688 nous informe que le fort de Miramichi appartenait toujours à Richard Denys. Il possédait encore son magasin pour fournir tant les Micmacs que les Français. À son service, un commis supervisait le travail de dix engagés permanents et de dix autres saisonniers qui venaient pêcher la morue, en été.

À proximité, quatre-vingts camps abritaient une population micmaque de plus de cinq cents hommes, femmes et enfants. Il y avait aussi trois habitants et leurs familles à Miramichi: un dénommé Lagacé et sa femme, tous deux venant de La Rochelle, leurs deux garçons et cinq filles; un nommé Lafleur, de Port-Royal, et sa conjointe micmaque vivaient à l'entrée de la rivière avec leur enfant de 2 ans; et finalement, un couple sans enfant, Michel Degré, originaire de Paris, qui avait été au service de Richard Denys pendant sept années — ce qui situerait peut-être son arrivée sur place au début de la décennie —, et son épouse micmaque.

Les habitants reconnaissaient tous Richard Denys de Fronsac comme leur seigneur, ce dernier affirmant avoir entre-tenu des missionnaires jésuites et récollets ainsi qu'un prêtre pendant plusieurs années, entre autres afin d'instruire les enfants micmacs. Cependant, l'évêché de Québec rappela ses membres. Le prochain hiver (1688-1689) se passerait donc sans services religieux ce qui, du point de vue du sieur De Fronsac, serait dommageable aux Micmacs comme aux Français²⁵.



Figure 6. La seigneurie de Pokemouche en 1689 et 1693.

Source: GANONG. *Op. cit.*, 1899, p. 661.

Michel Degré et son épouse micmaque à Pokemouche (1689-1693)

La concession de la seigneurie de Pokemouche (1689)

Le 3 août 1689, le gouverneur de la Nouvelle-France Jacques-René de Brizay et l'intendant Jacques Bochart de Champigny concédaient à Michel Degré, maintenant un « habitant » de Pokemouche, la seigneurie du même nom. Située à l'entrée de la rivière, la seigneurie de Pokemouche mesurait une lieue carrée, soit 23,3 km carrés (Figure 6). Michel Degré y détenait le [...] *droit de traite avec les sauvages et de chasse et pesche*. Il devait payer à l'administration coloniale une rente seigneuriale annuelle de cinq sols et des cens de six deniers. Il devait également s'établir de manière permanente dans sa seigneurie dans les trois années suivant la concession. Ses censitaires, si jamais il en avait, devraient conserver le bois de chêne pour la construction navale et aviser les autorités de la présence possible de minerais²⁶. Le roi de France ratifia l'acte de concession de la seigneurie de Pokemouche, à l'intention de Michel Degré, le 14 juillet 1690²⁷.

22. GANONG. *Op. cit.*, 1907, p. 26-27, 36.

23. OUELLET. *Op. cit.*, p. 167.

24. DUBOIS, Paul-André, et Maxime MORIN. « La démographie amérindienne en Nouvelle-France – Sources historiques et herméneutique des chiffres », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 48, n° 3, 2018, p. 118, 122;

GANONG. *Op. cit.*, 1907, p. 32-37;

JEAN. *Op. cit.*, p. 130.

25. BNF (Bibliothèque nationale de France); département des manuscrits. *Collection Clairambault 1016, Pièces relatives aux Colonies françaises de l'Amérique, et particulièrement à la Nouvelle-France ou Canada (1673-1697)*, p. 331-333, <http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc13766j>. Consulté le 22 juin 2021;

GANONG. *Op. cit.*, 1907, p. 32-40.

26. CANADA, ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851*, Québec, E. R. Fréchette, 1852, p. 393-394.

27. ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des insinuations du conseil souverain de la Nouvelle-France*, Beauceville, L'Éclairer, 1921, p. 80.

Michel Degré à Boston : cession de la seigneurie agrandie de Pokemouche à Philippe Esnault, abandon de son épouse micmaque et mariage avec une Anglaise (1693-1694)

La concession de la seigneurie agrandie de Pokemouche à Philippe Esnault (1693)

Le 17 août 1693, Michel Degré n'ayant rempli aucune de ses obligations seigneuriales et s'étant endetté de quelque 200 livres envers Philippe Esnault, sieur de Barbaucannes, qui résidait à Nipisiguit, l'intendant Bochart remettait la seigneurie de Pokemouche à ce dernier qui en avait exprimé le souhait. L'intendant agrandit la seigneurie la portant alors à quatre lieues carrées, soit 93,25 km carrés, ce qui comprenait tout l'espace précédemment concédé à Degré (**Figure 6**). Le nouveau seigneur recevait, comme l'ancien, le droit de commerce avec les Micmacs ainsi que les droits de chasse et de pêche. Il devait également rendre foi et hommage au roi, lui conserver le bois de chêne pour la construction navale et l'aviser de la présence de minerais. Il devait enfin habiter sa seigneurie, commencer à la défricher dans les trois ans et y concéder des terres à des censitaires. L'acte de concession de la seigneurie agrandie de Pokemouche, réglant le contentieux financier entre Degré

et Esnault, nous informe que Michel Degré avait quitté l'Acadie pour la ville de Boston dans le but d'y marier une Anglaise, et ce, en contravention de son union, célébrée selon les rites de l'église catholique, avec sa conjointe micmaque: [...] *Delgrais qui s'est retiré avec les Anglois de Boston et marié à une Anglaise quoy qu'il le fut à une Sauvagesse en face de l'Eglise [...]*²⁸.

Le 15 avril 1694, le roi ratifiait la concession de la rivière Pokemouche en faveur du sieur Philippe Esnault. Il est précisé, dans l'acte, que le sieur Esnault n'avait aucune redevance à verser au roi. De plus, il y est répété que Michel Degré était à Boston: [...] *De Grais, qui s'est retiré chez les Anglais [...]*²⁹.

Michel Degré abandonna donc son épouse micmaque en 1693. De cette union était née une fille prénommée Catherine. Bien que les bases de données généalogiques situent la naissance de Catherine Degré vers 1684 ou 1686, elle aurait plutôt vu le jour plus tard, soit entre 1688, date du recensement où Michel Degré et sa conjointe micmaque figurent sans progéniture, et 1693, année du départ de Michel Degré pour Boston. Je n'ai pas trouvé d'acte de baptême pour Catherine Degré. Je présenterai son histoire, ainsi que sa descendance jusqu'à mon grand-père maternel, dans la seconde partie de mon article.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : jacquesfrenette@bellnet.ca

28. Canada, Assemblée législative. *Op. cit.*, p. 411;

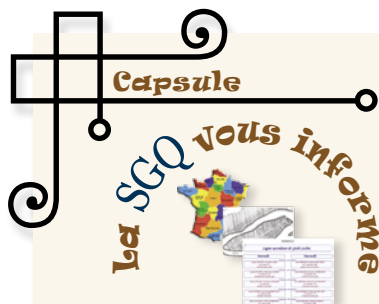
GANONG. *Op. cit.*, 1907, p. 36;

GANONG, William F. « The History of Pokemouche », *Acadiensis*, vol. 7, n° 1, 1907 bis, p. 14-15;

LELIÈVRE et ANGERS. *Lower Canada Reports. Décisions des tribunaux du Bas-Canada*. [...], vol. A., Augustin Côté et Bureau de La Minerve, Québec et Montréal, 1856, p. 103 b;

ROY. *Op. cit.*, p. 105.

29. CANADA, ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. « 16 Victoriae. Appendice (H.H.H.H.). A.1853. Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 13 avril 1853 [...] », *Appendice du onzième volume des Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada*. [...]. Session 1852-3, Québec, L. Perrault, 1853, p. HHHH-1-HHHH-138.



Cartes/Tableaux disponibles

La Société de généalogie de Québec (SGQ) offre plusieurs tableaux d'ascendances de 6 à 14 générations, des tableaux pour enfants, le Grand livre des ancêtres et bien plus. Elle offre également des cartes telles que : mes origines en France, Région de Montréal 1702 et Région de Québec 1709.

Pour plus d'informations, consultez l'onglet « Boutique » de notre site : www.sgq.qc.ca. Choisissez « Cartes historiques » ou « Tableaux généalogiques et autres outils ».

Il y a 400 ans

1623 – Le territoire

Samuel de Champlain établit un chemin de l'habitation jusqu'au couvent Saint-Charles des récollets (une partie de la rue Saint-Vallier Est).

LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.

Du nouveau sur Zacharie Cloutier: serait-il apparenté à un noble de Mortagne, au financier de Robert Giffard et à ce dernier?

Geneviève Dufour

Détentrice d'un doctorat en histoire du droit, l'auteure s'intéresse à titre personnel à la généalogie et à l'histoire des femmes aux XVI^e-XVII^e siècles; ainsi, elle a effectué quelques recherches au sujet du couple Dupont-Cloutier, dont elle descend, et de son entourage. Elle a publié, en 2021 dans *Le Devoir*, un article intitulé «Charlotte Barré, une servante devenue une autre héroïne oubliée»¹.

Résumé

L'article explore les liens de parenté qui ont possiblement existé entre Robert Giffard, Pierre Bouyer et Zacharie Cloutier, en s'intéressant aux épouses des deux premiers, Marie Renouard et Claire de Catinat, de même qu'à celle d'un frère du troisième, Catherine Boessel.

À u printemps 1634, le maître charpentier Zacharie Cloutier est à bord de la flotte commandée par Charles Du Plessis-Bochard, qui cingle vers la Nouvelle-France. Avec lui, son ami Jean Guyon, un maître maçon au talent déjà reconnu, et Robert Giffard, l'homme qui les a engagés par contrat au mois de mars pour venir défricher la seigneurie de Beauport². La grande aventure des colons venus fonder Québec et ses différents arrondissements modernes est commencée.

Jusqu'ici, on a généralement pensé que Robert Giffard avait engagé deux maîtres artisans chevronnés, Cloutier et Guyon, pour le projet de défrichement de sa seigneurie, et qu'il n'y avait aucun lien de parenté entre lui et ces deux hommes.

Comme Robert Giffard était originaire de Tourouvre, que Jean Guyon l'était aussi, et que ce dernier était devenu l'ami de Zacharie Cloutier après être venu vivre à Mortagne-au-Perche d'où venait ce dernier, on croyait que Guyon était peut-être une connaissance antérieure de Giffard, et que c'était peut-être lui qui l'avait incité à engager Cloutier. De même, Marie Renouard, l'épouse de Giffard, étant aussi mortagnaise, il avait également été proposé que Giffard avait peut-être rencontré Cloutier par son intermédiaire.

Et si ce n'était pas tout? Si Zacharie Cloutier n'avait pas seulement été une connaissance de Jean Guyon ou de Marie Renouard à Mortagne-au-Perche, mais qu'il avait plutôt fait partie du réseau familial et commercial étendu de Robert Giffard, par l'entremise du financier et associé de ce dernier, Pierre Le Bouyer, et de Marie Renouard, l'épouse de Giffard?

Et si ce réseau avait aussi potentiellement inclus Charles Sévestre, voisin de Zacharie Cloutier dans la Basse-Ville de

Québec, et Jacques Boissel, voisin de la fille aînée de Zacharie Cloutier sur la Côte-de-Beaupré?

Avant de tenter de répondre à ces questions, rappelons que lorsqu'on fait des recherches généalogiques pour cette époque, il faut tenir compte du fait qu'un même patronyme peut être orthographié de plusieurs façons. À titre d'exemple, selon le contrat de mariage de Samuel de Champlain et d'Hélène Boullay, les parents de Samuel étaient Marguerite Le Roy et Antoine de Champlain, un nom qui a été écrit de plusieurs façons: Anthoïne Chapellin, Anthine Chappelain, Anthoine de Complain et Anthoine de Champlain³. Il faut bien sûr tenir compte de ces variantes quand on essaie de trouver l'origine d'une personne ou d'une famille ou de déceler des liens de parenté non identifiés.

Dans le cas de Zacharie Cloutier, son prénom est parfois écrit Zacarye, et son patronyme Cloustier; Jean Guyon peut s'écrire Guion; Robert Giffard, sieur de Moncel a aussi vu ce titre écrit Moussel, et le patronyme de son épouse Marie Renouard s'écrire Regnoird; la marraine de cette dernière, Marie de la Martellière, a un patronyme qui est parfois rédigé Mortelière, Morrelière ou Martinière.

Introduction: le XVII^e siècle, une époque où les grands réseaux familiaux se confondent bien souvent avec les grands réseaux d'affaires

Pour commencer, il faut se rappeler qu'au XVII^e siècle, les gens vivent encore dans une société féodale où les liens du sang comptent énormément et déterminent la place de chacun

1. DUFOUR, Geneviève. «Charlotte Barré, une servante devenue une autre héroïne oubliée», *Le Devoir*, 20 juillet 2021.

2. Ce contrat est reproduit *in extenso* par CAMBRAY, Alfred. *Robert Giffard, premier seigneur de Beauport, et les origines de la Nouvelle-France, Cap-de-la-Madeleine*, 1932, p. 34-38.

3. HACKETT FISCHER, David. *Champlain's Dream*, Toronto, Vintage Canada, 2009, p. 21.

dans la collectivité. Ainsi, il n'est pas rare qu'ils organisent leurs affaires à partir de leur grand réseau familial et social, en octroyant des contrats et des postes d'abord à ceux qui en font partie. C'était une pratique souvent utilisée par Armand Du Plessis, cardinal de Richelieu, fondateur de la Compagnie des Cent-Associés au Canada. À titre d'exemple, il fit de son oncle Amador de la Porte, chevalier très important de l'Ordre de Malte, l'intendant de la navigation en France après avoir aboli le poste d'amiral de la flotte⁴. De plus, il nomma Charles Du Plessis-Bochart, également apparenté à lui, responsable de la flotte de la Compagnie des Cent-Associés⁵; ce dernier fut le capitaine qui amena Zacharie Cloutier et Robert Giffard en Amérique.

De même, le cardinal Richelieu plaça son cousin, Isaac de Razilly, un autre chevalier de l'Ordre de Malte, en charge de l'Acadie après que ce dernier a eu refusé de prendre la place de Samuel de Champlain à Québec⁶. Il nomma également un parent de sa famille maternelle, Jean de Lauzon, comme gérant de la Compagnie des Cent-Associés⁷, avant de remplacer Champlain, décédé, par Charles Huault de Montmagny, un chevalier de Malte qui était lui-même apparenté à Jean de Lauzon et donc, par ce dernier, à Richelieu lui-même⁸.

De plus, le second des Cent-Associés, le marquis Antoine Ruzé d'Effiat, conseiller du roi en ses conseils et surintendant des finances de France, était également devenu un parent par alliance de Richelieu en 1630, par le mariage de sa fille Marie

Coiffé de Ruzé d'Effiat avec un cousin germain du cardinal, Charles II de La Porte, marquis, puis duc de la Meilleraye⁹.

De la même façon, Samuel de Champlain vint au Canada accompagné de Eustache Boullé, le frère de son épouse, Hélène Boullé, qui joua parfois le rôle de bras droit, notamment après que Québec eut été attaquée par les frères Kirke. On retrouve aussi parmi les Cent-Associés un certain Simon Alix, beau-frère du père d'Hélène Boullé (il s'appelait Nicolas Boullé, et, était secrétaire du roi et marié avec Marguerite Alix) et Jean Le Saige, beau-frère de Simon Alix, l'époux de Geneviève Lesaige¹⁰.

Quant à Robert Giffard, c'est un fait bien connu qu'il vint au Canada accompagné de son cousin Henri Pinguet et de Noël Juchereau des Châtelets qui faisaient, comme Giffard lui-même, partie du grand réseau familial et d'affaires du clan des Juchereau et des Pinguet¹¹.

Se pourrait-il que Zacharie Cloutier ait fait partie, lui aussi, d'un grand réseau auquel aurait appartenu Robert Giffard et que ce fait ait contribué à son engagement ?

Cela semble bien être une possibilité, comme nous allons maintenant le voir.

Le contrat de société entre Robert Giffard et Pierre Le Bouyier

Tout d'abord, il faut savoir que le plan de Robert Giffard était de rentabiliser le défrichement de la seigneurie de Beauport en

4. GALLO, Max. *Richelieu, la foi en la France*, Paris, XO Éditions, 2015, p. 29-31;

DE LA PORTE, A. *Histoire généalogique des familles nobles du nom de La Porte*, Paris, Oudin, 1882, p. 365.

5. GALLO. *Op. cit.*, note 4, p. 314;

DOUVILLE, Raymond, « DU PLESSIS-BOCHART, CHARLES », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca/fr/ (Charles aussi parfois appelé Théodore Du Plessis-Bochart);

Wikipédia, encyclopédie en ligne, Charles de la Porte (II). Il était probablement apparenté au Du Plessis de la famille de Richelieu dont la grand-mère maternelle s'appelait Claude Bochart.

6. TRUDEL, Marcel. *Histoire du Canada, tome III, La Seigneurie des Cent Associés, partie 1: Les Évènements, Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1979, p. 22.

7. DUBÉ, Jean-Claude. *Le chevalier de Montmagny, premier gouverneur de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1999, p. 90: sa grand-mère, Jeanne Bochart de Champigny (épouse de Guillaume Lottin) était la cousine de Suzanne de La Porte, mère du cardinal.

8. *Ibid.*, note 7, p. 90-91.

9. GALLO. *Op. cit.*, note 4, p. 314;

Wikipédia, encyclopédie en ligne, Charles de la Porte (II);

Geneanet, Suzanne de La Porte. Charles II de La Porte était le fils de Charles 1^{er} et Claude de Champlais; son père était le fils de François de La Porte et Madeleine Du Plessis-Picquet (sa deuxième femme), et la mère du cardinal de Richelieu, Suzanne de la Porte, était la fille dudit François de La Porte, un avocat très connu, et Claude Bochart (sa première femme).

10. LE BLANT, Robert. « La famille Boullé, 1586-1639 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 17, n° 1, juin 1963, p. 55-69;

Archives de France en ligne, Francearchives.fr, document de 1636: Jean Le Saige, conseiller du roi, receveur de tailles en Forez: donation à Simon Alix, secrétaire du roi, son beau-frère, d'une somme de 25 000 livres, notice 5262, fol. 218;

TRUDEL. *Op. cit.*, note 6, p. 421 (Simon Alix était le n° 59 de la liste de Trudel, et Jean Le Saige était le n° 63);

HACKETT FISCHER, David. *Op.cit.*, note 3, p. 374 et 393-394.

11. BINET, Réjean. « Robert Giffard: les engagés de 1634 », *L'Ancêtre*, vol. 42, n° 313, hiver 2016, p. 101-102, 110;

MONTAGNE, Pierre, M^{me}. *Tourouvre et les Juchereau, un chapitre de l'émigration percheronne au Canada*, Québec, Société canadienne de généalogie, 1965, p. 11;

RAINVILLE, Alain. *Ambitions et illusions d'un entrepreneur seigneurial en Nouvelle-France: Robert Giffard, 1634-1653*, Mémoire (M.A.), Université Laval, 2000, p. 41, note 42, p. 128.

construisant un moulin à bois¹² pour débiter les arbres abattus en merrains, revendus ensuite en France ou au Canada ; les merrains étaient des pièces de bois qui pouvaient, entre autres, être utilisées dans la construction de navires¹³.

C'est ce qui ressort du contrat de société qu'il signa avec Pierre Le Bouyier, sieur de Saint-Gervais et lieutenant-général civil et criminel au bailliage du Perche à Mortagne :

*Furent présents Pierre Le Bouyer, escuyer, sieur de Saint-Gervais, et Robert Giffard, sousignés, lesquels ont accordé ce qui en suit c'est à scavoir **qu'ils fourniront chacun la somme de dix-huict cent livres tournois qu'ils employeront en marchandise, nourriture et gages des hommes qu'ils enverront au premier embarquement en l'Amérique dicte Canada ou Nouvelle-France, où le dict Giffard conduira lesd. hommes et convertira lesd. marchandises et labours des hommes en autres marchandises et manufactures qu'il enverra en Frtnce** que ledict Le Bouyer recevra et vendra au profit commun d'eux, **sinon que le dict Giffard les eust vendues sur les lieux et avant le dict envoy [...]**¹⁴.*

Ce contrat faisait de Pierre Le Bouyier l'associé à 50 % de Robert Giffard dans la seigneurie de Beauport que lui avait concédée la Compagnie des Cent-Associés, car il y était spécifiquement prévu que la terre que Giffard avait obtenue **soit et demeure commune auxdicts Le Bouyer et Giffard en toute propriété, profits, revenus, bastiments et améliorations**¹⁵. En d'autres termes, la seigneurie de Beauport n'appartenait pas uniquement à Robert Giffard, mais aussi à Pierre Le Bouyier, et c'était aussi le cas des bâtiments qui allaient être construits à Beauport, comme le moulin à bois.

Le contrat référait aussi à une autre entente de société conclue par Robert Giffard avec des marchands de Rouen : Jean Rozée, François Vallée et Jacques du Hamel. Giffard, qui y détenait deux parts (40 %), subrogea les droits pour l'une d'entre elles (20 %) et convint avec Le Bouyier de partager également les profits provenant de ces parts et d'utiliser cet argent pour continuer d'investir au Canada dans le projet de défrichage à Beauport¹⁶.

Quoi qu'il en soit, il apparaît que Le Bouyier s'attendait manifestement, en vertu du contrat de société signé avec Giffard, à ce que son argent investi dans la société qu'il détenait à 50 % avec Giffard pour la seigneurie de Beauport lui rapporte, d'une part, une augmentation de la valeur de son investissement par l'ajout de bâtiments bien construits à Beauport et, d'autre part, des profits par la transformation des arbres abattus en merrains, marchandise qui serait ensuite revendue à profit.

Évidemment, la rentabilisation du défrichage de la seigneurie de Beauport allait en grande partie reposer sur les épaules de Zacharie Cloutier et de Jean Guyon, car il fallait un moulin à bois bien construit et un maître charpentier compétent pour s'assurer que les merrains seraient correctement débités de façon à répondre aux exigences habituelles des acheteurs.

Or, il s'avère que Pierre Le Bouyier était marié avec Claire de Catinat, membre d'une des familles les plus riches de Mortagne-au-Perche¹⁷. Nous attarder à cette dame et à sa famille nous permettra de jeter un tout nouvel éclairage sur les relations entre Giffard, Le Bouyier et Cloutier, et sur la fondation de Beauport.

Mais réflexion faite, il semblerait bien qu'il ait existé, par l'entremise des Catinat, un lien de parenté, d'une part, entre Robert Giffard et Pierre Le Bouyier et, d'autre part, entre ce dernier et Zacharie Cloutier ; cela suggère que Giffard et Cloutier faisaient tous deux partie d'un même réseau familial et d'affaires.

Un lien de parenté entre Pierre Le Bouyier et Robert Giffard

Selon Bruno Jouselin et Ghislaine Chouet, la famille de Claire de Catinat, l'épouse de Pierre Le Bouyier, était d'origine bourgeoise et avait gravi peu à peu les échelons pour s'élever vers la noblesse¹⁸.

Parmi ses membres se trouve Jeanne Catinat, la fille d'un cousin du père de Claire de Catinat¹⁹ ; Jeanne avait une fille appelée Catherine Thibault qui épousa, le 17 juin 1619 à Mortagne-au-Perche, un certain Jean Juchereau, sieur de la Billardière²⁰.

12. RAINVILLE. *Op. cit.*, note II, p. 97, note 30, p. 163-164. La présence du moulin à bois est confirmée dans un acte de concession de 1637. Le fait que les engagés de Giffard ont effectivement débité les arbres ayant été abattus en merrains pour la Compagnie des Cent-Associés est confirmé à la fois par un extrait des Relations des Jésuites et par un document de la Compagnie des Cent-Associés mentionnant une dette de Giffard envers elle résultant de cette perte.

13. RAINVILLE. *Op. cit.*, note II, p. 97-98 : *Les seuls biens susceptibles pour l'instant d'être expédiés vers la mère patrie restent les arbres de sa seigneurie.*

14. Le contrat entre Le Bouyier et Giffard est retranscrit *in extenso* dans CAMBRAY. *Op. cit.*, note 2, p. 23 et suiv. Les caractères gras sont de nous.

15. *Ibid.*, note 2, p. 23. Les caractères en gras sont de nous.

16. *Ibid.*, note 2, p. 23 et suiv.

17. RAINVILLE. *Op. cit.*, note II, p. 128 ;

GANIVET, Michel. *Perche et Canada, quatre siècles d'histoire : épopée en Nouvelle-France*, Tourouvre, Amis du Perche, 2016, p. 35.

18. CHOUET, Ghislaine, et Bruno JOUSSELIN. *Catinat, histoire d'une famille*, Rémalard, Amis du Perche Éd., 2010, introduction.

19. *Ibid.*, note 18, p. 17, 18 et suiv. (branche de Courteraye, celle de Claire de Catinat) et p. 28-29, note 96 (branche du Bonnel, celle de Jeanne de Catinat).

20. *Ibid.*, note 18, p. 29, note 96.

À ce propos, il s'avère que ce Jean Juchereau était apparenté au clan des Juchereau et des Pinguet²¹ auquel Robert Giffard était également relié.

En conséquence, on peut conclure que le mariage de la fille de Jeanne Catinat, en créant une alliance entre les Catinat et les Juchereau, connecta aussi indirectement Pierre Le Bouyier, époux d'une Catinat et lié au grand réseau familial des Catinat, à Robert Giffard qui faisait déjà partie du grand réseau familial des Juchereau. Ces événements remontent à presque quinze ans avant la signature du contrat de société de Giffard et de Le Bouyier relatif à la seigneurie de Beauport et le départ de Robert Giffard pour la seigneurie en 1634.

En outre, Jeanne Catinat, la mère de l'épouse d'un Juchereau, était la sœur de Zacharie de Catinat, marié à Esther du Peron²², marraine, le 14 janvier 1598, d'une jeune sœur de Marie Renouard, l'épouse de Giffard, à qui on donna en son honneur le prénom d'Esther²³.

Le couple Esther du Peron et Zacharie Catinat eut lui-même, le 12 mai 1602, une fille prénommée Esther dont le parrain fut Robert Renouard²⁴, conseiller du roi en ses conseils, receveur des tailles en l'élection de Mortagne²⁵, un homme dont Cambray était déjà d'avis qu'il faisait probablement partie de la famille de Marie Renouard²⁶. À remarquer à cet égard que la marraine de la petite Esther Catinat fut Marie de la Martelière, femme d'Anceume de Fontenay, également marraine de Marie Renouard²⁷.

Compte tenu de ce qui précède, on peut tirer les conclusions suivantes : premièrement, le lien entre les Catinat et la famille de Marie Renouard, l'épouse de Robert Giffard, existait déjà trente ans environ avant le mariage de Robert Giffard et le départ de ce dernier pour la Nouvelle-France, avec Zacharie Cloutier et Jean Guyon.

Deuxièmement, le mariage qui créa une parenté par alliance entre les Juchereau et les Catinat et, par ricochet, entre Robert Giffard et Pierre Le Bouyier, remontait à plus ou moins dix ans avant le mariage de Robert Giffard avec Marie

Renouard d'une part, et à environ quinze ans avant son départ en Nouvelle-France, d'autre part.

En d'autres termes, avant même d'épouser Marie Renouard, Robert Giffard était déjà entré dans son réseau familial et social étendu par l'intermédiaire de l'alliance entre les Juchereau et les Catinat conclue en 1619. Au même moment, donc plusieurs années avant d'avoir signé avec Pierre Le Bouyier un contrat de société visant à défricher la seigneurie de Beauport, Robert Giffard était aussi entré dans le réseau familial et social de ce dernier.

Le Jean Juchereau, sieur de la Billardière, dont le mariage créa un lien avec le réseau des Catinat mourut en 1631²⁸, mais cela ne change pas le fait que la parenté avec les Catinat et ainsi, avec Pierre Le Bouyier de Saint-Gervais, avait déjà été établie en faveur de Robert Giffard, une douzaine d'années auparavant ; voilà un premier fait nouveau intéressant pour mieux comprendre l'histoire de Giffard et de la fondation de Beauport.

Il y a fort à parier que ce lien n'est pas étranger au fait que Giffard se soit associé à 50 % avec Pierre Le Bouyier pour la seigneurie de Beauport.

Avant de passer à l'étude du lien de parenté entre les Catinat et les Cloutier, mentionnons au passage trois faits supplémentaires qui nécessiteraient des recherches plus approfondies dépassant le cadre de cet article.

Premièrement, Catherine Leroy, l'épouse de Robert Renouard, se remarqua après le décès de ce dernier avec un certain vicomte Pierre Crestot de Mortagne, seigneur de Cherfaix et sieur des Isles, qui faisait lui-même partie de l'arbre généalogique des Catinat²⁹.

À cet égard, Marguerite Crestot, l'épouse du frère de la mère de Marie Renouard, est citée au contrat de mariage de Marie Renouard et de Robert Giffard en 1628, et l'auteur Robert Cambray la présente comme faisant probablement partie de la grande famille Crestot de Mortagne³⁰, ce qui constitue potentiellement un autre lien avec l'arbre généalogique des Catinat.

21. *Ibid.*

22. *Ibid.*, note 18, p. 26, 28-29, note 96.

23. Perche-Quebec.com, page dédiée à Robert Giffard et Marie Renouard ;

voir aussi le baptême d'Esther Renouard dans les registres de la paroisse Notre-Dame de Mortagne-au-Perche, 14 janvier 1598, p. 85 des 418 pages de la version électronique, http://genorne.free.fr/acces_paroisses_orne.php.

24. CHOUET, et JOUSSELIN. *Op. cit.*, note 18, p. 31.

25. Voir les Archives de France en ligne, document datant de 1635, *Contrat de mariage entre René de Chandebais, écuyer, sieur de Lanaye, conseiller du roi, lieutenant de la Maréchaussée du Perche et Châteauneuf-en-Thymerais, logé paroisse St-Jean, demeurant à Mortagne, fils de Robert de Chandebais, écuyer, sieur de Lanaye, décédé, et de damoiselle Marie Lehayer, d'autre part, et damoiselle Charlotte Renouard, demeurant rue des Billettes, paroisse St-Jean en Grève, fille de noble homme, maître Robert Renouard, décédé, conseiller du roi en ses conseils, receveur des tailles en l'élection de Mortagne, et de damoiselle Catherine Leroy, demeurant à Mortagne, St-Jean, d'autre part.* MC/ET/LIV/534, François de Turmenyes, 10 novembre 1632-25 avril 1664. Les caractères en gras sont de nous.

26. CAMBRAY. *Op. cit.*, note 2, p. 16.

27. *Ibid.*, note 2, p. 11, et Perche-Quebec.com, *op. cit.*

28. CHOUET, et JOUSSELIN. *Op. cit.*, note 18, p. 29, note 96.

29. *Ibid.*, note 18, p. 64, note 316. Catherine Leroy fut la première épouse de Pierre Crestot, dont les parents étaient Gilles Galeran, écuyer, sieur de Bois-Péans, greffier du bailliage du Perche et receveur des décimes du Perche, et Renée Catinat, dame de Vaugelay.

30. CAMBRAY. *Op. cit.*, note 2, p. 13, 15.

Deuxièmement, d'après des documents des Archives de France en ligne³¹, le Pierre Crestot que la veuve de Robert Renouard épousa aurait été, dès 1617, en contact avec l'éditeur Louis Sévestre qui publia en 1632 un récit de voyage de Champlain³². Vers la même époque, Pierre Crestot aurait également connu le frère et la belle-sœur de cet éditeur, Charles Sévestre et Marguerite Petipas, dont le fils du même nom émigra à Québec avec sa mère et ses frères, entre 1633 et 1636, donc durant la période coïncidant avec l'émigration de Robert Giffard et de Zacharie Cloutier³³.

Troisièmement, le Charles Sévestre qui émigra à Québec deviendra le voisin de Zacharie Cloutier dans la Basse-Ville³⁴.

À remarquer de surcroît que la mère de Samuel de Champlain s'appelait Marguerite Leroy³⁵. Or, même s'il n'y a peut-être aucun lien de parenté entre elle et Catherine Leroy qui épousa successivement Robert Renouard et Charles Crestot, il faudrait faire la vérification, car même si les origines familiales de Champlain sont mal connues, on sait que des membres de sa famille maternelle se sont dispersés à La Rochelle et dans plusieurs autres villes des alentours³⁶. On sait aussi que Champlain, qui avait servi dans l'armée du roi en Bretagne vers 1595, connaissait déjà bien Eustache, le frère d'Hélène Boullé, à cette époque³⁷, ce qui signifie que les Boullé de Paris se trouvaient déjà en contact avec Champlain plusieurs années avant le début des voyages de l'explorateur vers l'Amérique et son mariage avec Hélène Boullé. En outre, Champlain et les Leroy de sa famille ont très bien pu être en relation avec d'autres résidents de Paris, y compris peut-être

Robert Renouard; ce dernier aurait pu y posséder une maison à l'époque, puisqu'il était, comme le père d'Hélène Boullé, conseiller du roi. C'est également à Paris que Charlotte vivait à l'époque, plus tardive, il est vrai, de son mariage.

De toute façon, même si Robert Renouard avait plutôt habité à Mortagne qu'à Paris, il faut rappeler qu'il existait depuis très longtemps des rapports entre la région du Perche et plusieurs autres. Ainsi, il n'est pas impossible qu'une Leroy de la famille de Champlain se soit mariée avec un homme résidant à Mortagne, malgré la distance, surtout que les épouses allaient généralement s'installer dans la ville où résidait leur époux après leur mariage.

À titre d'exemple, en ce qui concerne les liens entre le Perche et d'autres régions, rappelons qu'au XIII^e siècle le duc de Bretagne était aussi le comte du Perche, et qu'au XVI^e siècle, ce fut le cardinal Jean Le Veneur, un Normand qui avait des racines très proches du Perche, qui recommanda le Malouin Jacques Cartier au roi de France pour ses voyages en Amérique. De plus, les forêts du Perche approvisionnaient en bois les chantiers navals de la côte, et la route royale de Bretagne, qu'empruntaient toutes sortes de marchands, traversait le Perche, où les auberges de Tourouvre, localité d'origine de Robert Giffard, servaient de relais aux voyageurs³⁸.

Mortagne-au-Perche n'était pas un quelconque petit village perdu dans l'arrière-pays, mais plutôt une ancienne capitale régionale reliée, entre autres, à plusieurs villes :

31. Le premier document mentionne Pierre Crestot, seigneur de Cherfaix, comme étant licencié en droit, et relié aux Catinat: *Louise Catinat, veuve de Guillaume Flotey, prévôt des maréchaux au comté de Perche, sieur de la Bigottière, demeurant à Mortagne, paroisse St-Jean: donation à Pierre Catinat, sieur de la Fauconnerie, conseiller du roi en la cour de Parlement à Paris, y demeurant rue de Sorbonne, paroisse St-Benoît, et se trouvant actuellement à Mortagne, et Charles Crestot, seigneur de la Bouchetière, demeurant à Nogent le Rotrou, paroisse Notre-Dame, à Alexandre Crestot, vicomte du Perche, à Pierre Crestot, licencié ès droits, sieur de Cherfaix, à Denis Crestot, Sieur de Conflans, grenetier au grenier à Sel et magasin de Bellesme et à Claude Crestot Sieur des Forges, demeurant à Mortagne, de biens dans le Perche et en Normandie et d'une rente et acceptation de ladite donation par Charles Crestot en son nom et au nom de ses frères*, fol. 432, Châtelet de Paris, Y/159-Y/163, *Insinuations*, 12 février 1615-28 juin 1622 (emphase ajoutée). Le second document, contemporain puisqu'il date de 1617, réfère à Pierre Crestot procureur en lien avec Charles Sévestre, le père du fils du même nom qui vint au Canada, et avec Marguerite Petipas qui accompagna ce fils ici: *Sevestre (famille) Maître imprimeurs à Paris demeurant rue du Mûrier. Compte entre Jacques du Jour, avocat (note de GD: sans doute Jouy, un autre patronyme noble de Perche), Edme Didier, aussi avocat, Pierre Crestot, procureur, Jeanne Boucherot, veuve de Thomas Sevestre, Louis Sevestre et Opportune Guerreau, sa femme, en son nom et comme tuteur des enfants qu'il a eus de défunte Marguerite Blotin, sa première femme, Charles Sévestre et Marguerite Petipas, sa femme, etc., et Guillaume et Pierre Voille*, MC/ET/XI/99, notaire Mathurin Périer, 10 juin 1589-3 septembre 1626, étude XI.
32. GIGUÈRE, George-Émile. *Œuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, tome II, Louis Sévestre, imprimeur: *Les voyages de la Nouvelle-France occidentale dicte Canada, faits par le Sieur de Champlain [...] depuis l'an 1603 jusques en l'an 1629*, récit publié en 1632, p. 641; LAROCHE-MONPETIT, Marielle. *Les Sévestre et la Nouvelle-France*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1984, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2096491>, p. 29.
33. LAROCHE-MONPETIT. *Op. cit.*, note 32, p. 75; voir aussi les deux documents concernant Pierre Crestot provenant des Archives françaises reproduits ci-dessus.
34. LAROCHE-MONPETIT. *Op. cit.*, note 32, p. 96.
35. HACKETT FISCHER. *Op. cit.*, note 3, p. 21, note 37; STEWARD, Scott C., et Newbold LE ROY 3rd. *The Le Roy family in America, 1753-2003*, Boston and Laconia, 2003.
36. HACKETT FISCHER. *Op. cit.*, note 3, p. 21, note 37.
37. *Ibid.*, note 3, p. 61 et suiv., 287.
38. BART DES BOULAIS, Léonard. *Recueil des Antiquités du Perche*, Mortagne, Pichard/Hayes, édition de 1849, p. 42; GODBOUT, Archange. « Généalogie Cloutier », *Mémoires*, vol. XXIV, n° 2, avril-mai-juin 1973, p. 66, 94, 142; GANIVET. *Op. cit.*, note 17, p. 16-21.

- 1) Paris, qui avait juridiction pour les affaires civiles excédant 500 livres et les affaires criminelles provenant du bailliage de Mortagne, une ville qui lui fournissait non seulement de la viande de boucherie, mais aussi de la maroquinerie très réputée servant à relier les livres, ce qui associait les Mortagnais à tout un riche milieu intellectuel³⁹.
- 2) Rouen, qui avait juridiction au niveau de l'archevêché et du grenier à sel de Mortagne, pour ne donner que deux exemples de liens fort importants entre les deux villes⁴⁰.
- 3) Chartres, pour le bailliage du Perche, c'est-à-dire le tribunal du bailli établi à l'époque de Saint-Louis, ville qui avait juridiction pour les affaires de moins de 500 livres provenant de Mortagne⁴¹.

Donc, sans préjuger que Catherine Leroy, qui avait successivement épousé Robert Renouard et Charles Crestot, faisait nécessairement partie de la même famille Leroy que la mère de Samuel de Champlain, cela demanderait une vérification.

Dernier détail intrigant : il semblerait, selon les Archives de France, que Marie de la Martellière, marraine de Marie Renouard et de la petite Esther Catinat, pourrait être liée au Prince de Condé⁴². Ce dernier venait d'une famille qui défendait les protestants et devint, en 1612, vice-roi de la Nouvelle-France et protecteur de Samuel de Champlain, un ancien protestant converti au catholicisme, tout comme son épouse⁴³. À cet égard, mentionnons que le secrétaire du prince de Condé n'était nul autre que l'époux de la sœur d'Hélène Boullé, ce qui ne gâchait rien pour l'explorateur⁴⁴.

Le fait que Marie de la Mortellière, marraine de Marie Renouard, soit potentiellement reliée à ce prince n'a peut-être aucune pertinence. Cependant, encore une fois, il faudrait vérifier, d'autant plus qu'il y avait plusieurs Boullé à Mortagne, qu'on ignore s'ils étaient apparentés ou non à la famille d'Hélène Boullé et s'ils incluent une Marie Boullé mariée à Pierre Crestot, sieur des Isles, qui pourrait être le second époux de la femme du défunt Robert Renouard⁴⁵.

Même si les parents d'Hélène Boullé vivaient à Paris, on voit que certaines familles, comme les Crestot et les Renouard, s'étaient implantées à la fois à Mortagne et à Paris.

Passons maintenant à la question des relations qu'ont entretenues les Cloutier et les Catinat, et à celle du lien de parenté qui pourrait avoir existé entre ces deux familles.

Un lien de parenté entre Pierre Le Bouyier et Zacharie Cloutier

Tout d'abord, on trouve des membres de la famille de Claire de Catinat, l'épouse de Le Bouyier, au moins trois fois parmi les parrains et marraines des enfants de la famille Cloutier étendue :

1. Louise Cloutier, fille de Denis et Renée Brière et sœur de Zacharie, baptisée le 22 février 1608 dans la paroisse Saint-Jean de Mortagne-au-Perche, eut pour marraine Marie Catinat, veuve de M^e Renaud Flottey⁴⁶, qui faisait

39. BART DES BOULAIS. *Op. cit.*, note 38, p. 45-47.

40. *Ibid.*, note 38, p. 45-47.

41. *Ibid.*, note 38, p. 45-47, 63.

42. Archives de France en ligne, minutes de Me Dugué (Yves), notaire à Bourges, 1634-1636, notamment, Affaires du Prince de Condé : [...] *Ratification par le prince de Condé d'une constitution de 375 livres de rente, faite en son nom par M. de Nesmond, à dame Marie de la Martellière, moyennant la somme de 6000 livres qui a été employée au paiement de pareille somme due par lui à cause de la succession du duc de Montmorency à messire Philippe d'Aguesseau (Bourges, le 16 mai 1634)* [...], cote E/25 1315, folio 133. Selon *Geneanet*, la famille de Marie de la Martellière, épouse d'Anceume Fontenay, comptait deux autres Marie de la Martellière ; donc il n'est pas certain qu'il s'agisse de la même, mais si la rente a bien été constituée à une femme de cette famille, cela demeurerait intéressant. Des recherches plus approfondies permettraient de confirmer ce qu'il en est. Une chose est sûre, le prince de Condé avait des intérêts dans le Perche, puisque Nogent-le-Rotrou, l'une des trois grandes villes de la région (les deux autres étant Mortagne et Bellême), lui appartenait selon BART DES BOULAIS. *Op. cit.*, infra, note 38, p. 37, 79, 89. Cet auteur mentionne aussi, en p. 239, que Pierre ou François Fontenay furent tués durant la Saint-Barthélemy, le massacre de protestants qui eut lieu en France en 1572, et il ajoute, en p. 245, qu'un Anceume de Fontenay se barricada dans l'église Notre-Dame de Mortagne avec un Crestot et plusieurs autres en 1593, durant d'autres troubles religieux.

43. HACKETT-FISCHER. *Op. cit.*, note 3, p. 23-24, 286-287, 301-302.

44. *Ibid.*, note 3, p. 287 ;

LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec, des origines à 1791*, Québec, Septentrion, 2013, vol. I, p. 64-65 ;

TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France, t. 2, Le Comptoir, 1604-1627*, Montréal, Fides, 1966, p. 188-189.

45. BESNARD J. *Histoire religieuse de Mortagne*, Mortagne, Pichard-Hayes, 1891, p. 24-25, <https://books.google.ca/books>. Elle serait décédée à l'âge de 104 ans, le 8 janvier 1712, ce qui signifie qu'elle a dû naître vers 1607. Selon CHOUET et JOUSSELIN. *Op. cit.*, note 18, p. 304, note 316, Pierre Crestot, sieur de Cherfaix et des Isles, décédé en 1702, s'était marié en premières noces avec Marie Bruslé et en secondes noces avec Catherine Leroy, mais il a très bien pu se marier une troisième fois avec la Marie Boullé qui est enterrée dans l'église Notre-Dame de Mortagne.

46. MONTAGNE, Pierre, M^{me}. « Les parents de Zacharie Cloutier », *Mémoires*, vol. XXIV, n° 2, avril-mai-juin 1973, p. 106-113 ;

Registre de la paroisse St-Jean de Mortagne en ligne, *op. cit.*, note 23, p. 43 du fichier numérisé de 957 pages, en date du 22 février 1608, Loyse Cloutier.

partie de la parenté de Claire de Catinat, l'épouse de Pierre Le Bouyier⁴⁷.

2. Loyse Cloutier, fille de Jacques et nièce de Zacharie⁴⁸, baptisée le 31 juillet 1640, eut pour marraine Loyse Catinat⁴⁹ qui était certainement apparentée à Claire de Catinat; il devait s'agir soit de sa sœur, soit de sa tante paternelle, qui portaient exactement le même nom⁵⁰.
3. Nicolas Cloutier, de la paroisse Saint-Jean de Mortagne, actuellement considéré comme un frère de Zacharie Cloutier⁵¹, eut une fille prénommée Catherine, baptisée le 8 avril 1629, dont la marraine fut dame Jeanne Catinat⁵² qui faisait aussi partie de la parenté de Claire de Catinat⁵³.

Les Catinat étant des gens relativement importants à Mortagne-au-Perche, on les recherchait sans doute pour agir à titre de parrains et marraines, mais cela ne veut pas dire qu'ils le faisaient pour toutes les familles de l'endroit. Le fait de les retrouver trois fois comme parrain ou marraine d'enfants Cloutier, sur une période de presque vingt ans, démontre une certaine continuité intergénérationnelle dans les relations entre les Cloutier et les Catinat.

Le détail révélateur, toutefois, pourrait bien être le suivant: Nicolas Cloutier était, d'après les registres de la paroisse Saint-Jean de Mortagne (celle de Zacharie Cloutier et de Sainte Dupont), marié avec Catherine Boessel⁵⁴, alors que selon l'arbre généalogique des Catinat, il y avait aussi une Jehanne Boessel qui faisait partie des parents par alliance des Catinat.

Cette Jehanne Boessel avait en effet épousé Jehan Rivet, seigneur de la Gaulardière relevant de La Bretonnière, greffier en chef de Mortagne-au-Perche, dont elle avait eu un fils, Gilles Rivet, qui avait pris pour épouse en 1593 dame Jehanne Catinat⁵⁵, celle-là même qui devint en 1629 la marraine de l'enfant de Nicolas Cloutier et Catherine Boessel.

On pourrait donc penser que Jehanne Boessel s'apparentait non seulement aux Catinat, mais aussi à Catherine Boessel, l'épouse de Nicolas Cloutier, possiblement sa grand-mère, sa mère, sa tante, voire sa sœur ou sa cousine.

Si c'est bien le cas, cela signifie que par l'intermédiaire de Nicolas Cloutier et de Catherine Boessel, les Cloutier de Mortagne étaient devenus apparentés aux Boessel, mais aussi, par ces derniers, aux Catinat et donc, par l'entremise de Claire de Catinat, son époux Pierre Le Bouyier, l'associé de Giffard dans la seigneurie de Beauport. Ainsi, par le jeu de toutes ces différentes alliances matrimoniales conclues bien avant la signature du contrat intervenu en 1634 entre Robert Giffard, Zacharie Cloutier et Jean Guyon, et leur départ pour la Nouvelle-France, voilà un second fait nouveau intéressant pour notre compréhension de la relation entre ces hommes et la fondation de Beauport.

Il faut aussi noter que Gilles Rivet, le fils de Jehanne Boessel, fut parrain avec Michèle Rivet, en 1621, de Jeanne Catinat, fille de Nicolas, sieur de La Vallée. Celui-ci était le frère de l'autre Jehane Catinat, mariée avec Gilles Rivet, et

-
47. CHOUET et JOUSSELIN. *Op. cit.*, note 18, p. 36: Marie Catinat était la fille de Louis Catinat, sieur de la Rivière, avocat, et Sébastienne Catherine de Liancourt; or, voir p. 17-18, ce Louis Catinat était le frère de Jehan III Catinat, le père de Guillaume Catinat marié avec Jacqueline Faguet et donc le grand-père de Claire Catinat, l'épouse de Pierre Bouyier, le financier de Robert Giffard. De plus, p. 36, une sœur de cette Marie Catinat appelée Renée Catinat s'était mariée avec René de Pilliers, qui, selon les registres de Mortagne, fut le parrain de Louise Cloutier.
 48. Acte passé devant Mathurin Roussel, notaire, à Mortagne-au-Perche, le 2 mars 1633, reproduit dans CLOUTIER, Raoul. *Les Cloutier de Mortagne-au-Perche en France et leurs descendants au Canada*, Montréal, 1973, p. 37.
 49. MONTAGNE. *Op. cit.* « Les parents de Zacharie Cloutier », note 46, p. 110.
 50. CHOUET et JOUSSELIN. *Op. cit.*, note 18, p. 18: Claire de Catinat (qui portait selon *Geneanet* le titre de dame du Coudray) était la fille de Guillaume, seigneur de Courteraye, et Jacqueline Faguet. Claire avait une sœur, Louise, mariée avec Pierre Abot, et une autre, Madeleine, mariée avec Jean Du Marchis (selon *Geneanet*, plutôt du Marchais, seigneur de La Ronce). Elle avait aussi une tante paternelle également appelée Louise. De plus, selon *Geneanet*, sa tante maternelle, Madeleine Faguet, s'était mariée avec Claude Chouet, sieur de la Morlière (parfois écrit Morrelière, Mortelière ou Martinière); le livre de Chouet et de Catinat précise lui aussi, p. 23, que Claude Chouet, sieur de la Morlière, était son oncle, et que Madeleine Faguet, la marraine de Claire Catinat, était sa tante.
 51. MONTAGNE. *Op. cit.* « Les parents de Zacharie Cloutier », note 46, p. 108: *Denis Cloutier s'est marié en premières noces avec Renée Brière; il en a eu plusieurs enfants, malheureusement le premier registre paroissial de St-Jean, op. cit., note 23, ne commence qu'en 1600. C'est ainsi que nous n'avons pas l'acte de baptême de Zacharie Cloutier non plus que de plusieurs des autres enfants du ménage Cloutier-Brière parmi lesquels nous noterons les familles de Michel Cloutier marié à Jeanne Commeauche, de Catherine Cloutier épouse de François Noë, de René Cloutier époux de Claude Noë, de Nicolas Cloutier épouse de Catherine Boessel et de Louis Cloutier époux de Madeleine Truchet.*
 52. MONTAGNE. *Op. cit.*, « Les parents de Zacharie Cloutier », note 46, p. 112; Registre de la paroisse St-Jean de Mortagne [en ligne], *op. cit.*, note 23, p. 140 (note: 143 du fichier numérisé), date du 8 avril 1629, baptême de Catherine Cloutier fille de Nicolas Cloutier et Catherine Boessel, marraine dame Jeanne Catinat.
 53. CHOUET et JOUSSELIN. *Op. cit.*, note 18, p. 52-53. Jeanne Catinat était la fille de Guillaume, s^{er} du Moulin Neuf qui s'est marié en secondes noces avec Hélène Boutrais (ou Boutheraie, selon la note p. 61, notes 289 et 290). Ce Guillaume Catinat, s^{er} du Moulin Neuf, était le fils de Nicolas Catinat, s^{er} de Bourgis et de Vaugelay, marié avec Jeanne Coquan, puis Guillemine de Boyères. Ce Nicolas Catinat était, voir p. 17, le frère de Louis Catinat, marié avec Catherine de Liancourt, et qui était lui-même, comme nous l'avons déjà vu, le père de Marie Catinat; Nicolas Catinat était aussi, voir p. 17-18, le frère de Jean Catinat marié avec Madeleine Leveau, le grand-père paternel de Claire de Catinat. Jeanne Catinat s'apparentait donc à Claire et Marie Catinat.
 54. MONTAGNE. *Op. cit.*, « Les parents de Zacharie Cloutier », note 46, p. 112.
 55. CHOUET et JOUSSELIN. *Op. cit.*, note 18, p. 52, 62-63.

le frère de Rodolphe Catinat, fondateur de la branche de la Houlbaudière, et comme eux, un des trois enfants issus du mariage de Guillaume Catinat, sieur de Moulin-Neuf et de la Rivière, et de sa seconde épouse Hélène Bouteraye⁵⁶. Gilles et Michèle Rivet seraient donc ainsi apparentés.

Or, on découvre aussi une Michelle Rivet comme marraine de Jacqueline Le Bouyer, fille de Pierre Le Bouyer de St-Gervais et Claire de Catinat, en 1605⁵⁷, et une dame Michelle Rivet qui agit comme marraine pour Charles Cloustier, le troisième fils de Zacharie Cloustier et Sainte Du Pont, le 3 mai 1629⁵⁸.

Dans les trois cas, il s'agit sans doute de la même Michelle Rivet qui fait probablement partie de la famille élargie de Gilles Rivet fils et de Jehanne Boessel, ce qui tend à confirmer la parenté de cette famille avec celle de Nicolas et de Zacharie Cloutier, même s'il ne s'agit pas d'une preuve irréfutable.

On voit donc que les familles Cloutier, Boessel et Rivet sont souvent reliées aux Catinat.

Comme on ignore la date du mariage de Nicolas Cloutier et de Catherine Boessel, on ne sait pas exactement en quelle année le lien de parenté par alliance se serait créé entre les Cloutier et les Catinat; mais, il est certain qu'il aurait été établi au moins cinq ans avant la signature du contrat d'embauche conclu entre Giffard et Cloutier, en 1634.

Des faits qui précèdent, on peut tirer la conclusion suivante: si Nicolas Cloutier était bien un frère de Zacharie, comme les auteurs le considèrent actuellement, et si Catherine et Jehanne Boessel étaient bien apparentées, comme l'analyse précédente le suggère, alors Zacharie Cloutier faisait lui aussi partie du réseau familial étendu des Catinat, comme Pierre Le Bouyier et Robert Giffard, encore un fait nouveau important pour notre compréhension de l'histoire de la fondation de Beauport.

Ce fait pourrait ne pas être étranger à l'embauche de Cloutier par Giffard pour son compte et celui de Le Bouyier. Vu l'importance que le maître charpentier allait avoir pour rentabiliser le projet de défrichement à Beauport, tant pour la construction du moulin à bois que pour s'assurer que les merrains seraient débités conformément aux normes de l'industrie et pourraient être vendus comme prévu, Giffard et Le Bouyier avaient besoin d'un maître artisan extrêmement compétent qui

soit aussi un homme de confiance, et il aurait été normal qu'ils le choisissent à l'intérieur d'un réseau familial et commercial déjà bien établi.

Autre fait pertinent qui nécessiterait des recherches plus approfondies dépassant le cadre de cet article, mais qui mérite d'être au moins mentionné au passage: il est intéressant, compte tenu du fait que Nicolas Cloutier était marié avec Catherine Boessel, de constater que Jacques Boessel (Boissel) a eu une terre, en 1641, voisine de celle d'Anne Cloutier, la fille aînée de Zacharie Cloutier, et de son mari Robert Drouin, sur la Côte-de-Beaupré⁵⁹.

Compte tenu des trois faits suivants:

- 1) selon Léonard Bart des Boulais, un historien mortagnais de l'époque, parrain d'un enfant de la famille Cloutier, une dizaine de Mortagnais quittèrent la ville pour immigrer en Nouvelle-France⁶⁰;
- 2) deux Jacques Boessel naquirent d'un même père maçon à Mortagne à l'époque pertinente⁶¹; et
- 3) le Jacques Boessel qui vint au Canada était aussi maçon, tout en étant de surcroît boucher⁶², une profession très importante à Mortagne-au-Perche, fournisseur de la ville de Paris en viandes de boucherie⁶³,

force est de conclure qu'il est possible que le Jacques Boessel qui vint s'établir en Nouvelle-France fût originaire de Mortagne-au-Perche et qu'il s'apparentât à Catherine et Jehanne Boessel, et donc aux Cloutier et aux Catinat.

Le fait que l'épouse de Jacques Boessel, Marie Héripel, était peut-être originaire d'une autre localité ne signifie pas que son mari ne pouvait pas venir de Mortagne, surtout que la profession de maçon exigeait des déplacements pour se rendre sur les chantiers de construction de différentes villes; par exemple, Jean Guyon travailla sur l'église Saint-Aubin à Tourouvre avant de déménager à Mortagne, où il obtint un contrat pour la reconstruction des remparts de la ville⁶⁴. Ainsi, Jacques aurait très bien pu rencontrer Marie à l'occasion d'un déplacement effectué pour son travail.

Il n'est pas impossible non plus que ce Jacques Boessel ait simultanément été apparenté à Gilles Boessel, un des Cent-Associés, qui vivait à Paris, mais était également sieur de

56. CHOUET et JOUSSELIN. *Op. cit.*, note 18, p. 109, planche 6, p. 52-53, 61-63, 106-109.

57. *Ibid.*, note 18, p. 25.

58. CAMBRAY. *Op. cit.*, note 2, p. 47.

59. BUTEAU, Lise. *Château-Richer, terre de nos ancêtres en Nouvelle-France*, Cap-Saint-Ignace, La Plume d'Oie, 2005, p. 32, reproduction de la carte de Jehan Bourdon montrant la côte entre Québec et le cap Tourmente datée de 1641.

60. BART DES BOULAIS. *Op. cit.*, note 38, p. 114. Il fut le parrain du demi-frère de Zacharie Cloutier, Léonard.

61. Perche-Quebec.com, *op. cit.*, page dédiée à Jacques Boissel et Marie Héripel. Le premier naquit le 14 janvier 1604 et le second le 19 février 1605, du même couple, René Boessel et Mathurine Blondeau.

62. *Ibid.*

63. BART DES BOULAIS. *Op. cit.*, note 38, p. 42-43.

64. MONTAGNE, Pierre, M^{me}. « Jean Guyon, percheron et canadien », *Cahiers Percherons*, 1967, quatrième trimestre, n° 28, p. 13 et suiv.; GANIVET, Michel. *Op. cit.*, note 17, p. 30.

Senneville, une localité située près de Chartres⁶⁵. Comme nous l'avons déjà mentionné, Mortagne entretenait des rapports fort étroits avec Paris et Chartres, et il n'était pas inhabituel que des familles commercialement actives, comme les Crestot et les Renouard, s'implantent dans plusieurs villes reliées entre elles par diverses questions commerciales ou de juridiction.

Donc, sans préjuger que Jacques Boessel était nécessairement relié à Catherine Boessel, Jehanne et Gilles Boissel de Senneville, il vaudrait la peine de faire des recherches plus approfondies pour le vérifier.

Conclusion : Robert Giffard, Pierre Le Bouyier et Zacharie Cloutier, membres d'un même grand réseau familial et d'affaires

Essentiellement, ce qui ressort de tout cela pour l'instant, c'est que la relation qui a existé entre Robert Giffard, Pierre Le Bouyier et Zacharie Cloutier n'était peut-être pas uniquement, comme on l'a longtemps cru, un simple lien d'affaires.

Il semble au contraire avoir existé, avant la conclusion du contrat de société entre Giffard et Le Bouyier et du contrat d'embauche entre Giffard et Cloutier en 1634, une parenté par alliance (certaine pour Le Bouyier et Giffard et fort probable pour Cloutier et Le Bouyier) qui a précédé de plusieurs années la conclusion de ces contrats. Ces deux faits sont importants pour mieux comprendre le contexte dans lequel Beauport a été fondée.

Cette parenté par alliance entre les trois hommes n'est sans doute pas étrangère au fait que Giffard parvint à convaincre Le Bouyier d'investir et de devenir son associé à parts égales dans la seigneurie de Beauport, et que Giffard ait embauché Cloutier pour son compte et celui de Le Bouyier.

Autre détail intéressant : le contrat de Cloutier avec Giffard prévoyait que Cloutier recevrait, en échange de son travail, un arrière-fief de la seigneurie de Beauport. Or, cette faveur, Giffard ne l'a jamais accordée à qui que ce soit d'autre qu'aux membres de sa famille, sauf dans le cas de Cloutier (qui s'avère maintenant, comme nous venons de le dire, avoir peut-être fait partie d'un vaste réseau familial dans lequel Giffard était aussi impliqué) et pour Jean Guyon⁶⁶.

Ce qui soulève bien entendu la question de savoir si ce maître maçon ne faisait pas lui aussi partie du réseau familial de Giffard, par l'intermédiaire d'une autre alliance matrimoniale encore inconnue.

Bien que cette question dépasse encore une fois le cadre du présent article, il vaut la peine de la poser, et de rappeler

que les chicanes de famille étant souvent les pires de toutes, il ne faut pas conclure à l'impossibilité de l'existence de liens de parenté par alliance entre Giffard, Cloutier et Guyon, simplement parce que ces trois hommes ont vécu plusieurs conflits importants après 1634.

À titre d'exemple, la relation entre Giffard et Pierre Le Bouyier semble avoir connu son lot de difficultés, puisque :

- 1) en 1635, année où Giffard subit d'importantes pertes financières lorsque les merrains débités par ses engagés pour l'année 1634-1635 sont emportés par la marée⁶⁷, Le Bouyier refuse de lui envoyer de l'argent⁶⁸ ; et
- 2) les difficultés financières persistantes de Giffard semblent avoir joué un rôle dans la résiliation définitive de leur contrat de société en 1641⁶⁹, ce qui permet néanmoins à Giffard de devenir l'unique seigneur de Beauport, plutôt que de devoir continuer de partager par contrat la propriété de l'endroit avec Le Bouyier.

Des travaux de recherche visant à examiner davantage l'étendue du réseau familial et commercial de Giffard, Le Bouyier et Cloutier seraient sûrement fort utiles, entre autres, pour déterminer si Jean Guyon, Jacques Boessel et Charles Sévestre en faisaient également partie ; toutefois, on peut d'ores et déjà se rendre compte qu'un tel réseau a peut-être joué un rôle entre Giffard, Le Bouyier et Cloutier relativement à la fondation de Beauport.

Une chose est sûre cependant : nous avons tout à gagner à étudier de plus près, non seulement les familles élargies dont sont issus les colons du Canada, mais aussi les familles avec lesquelles ils entretenaient des rapports sociaux ou d'affaires, car à cette époque, ceux-ci avaient tendance à s'entrecroiser. Ce type de recherche serait donc susceptible de nous aider à trouver des informations supplémentaires sur nos ancêtres.

On voit aussi, dans le cas de Giffard, Le Bouyier et Cloutier, comment le fait de s'intéresser aux femmes — Claire de Catinat, Jeanne Catinat, Catherine Thibault, Jehanne Boessel, Catherine Boessel et Marie Renouard, pour ne nommer que celles-là — contribue à éclairer l'histoire des hommes et à découvrir des éléments qui étaient demeurés inconnus jusqu'à maintenant.

Par conséquent, il serait utile d'effectuer, dans les cas où cela n'a pas encore été fait, des recherches plus approfondies sur les familles dont étaient originaires les épouses et les mères des colons, des femmes souvent négligées par les généalogistes et les historiens. En effet, il est impossible d'avoir un portrait complet du réseau d'alliances matrimoniales dont les familles de nos ancêtres faisaient partie sans ces informations.

65. TRUDEL. *Op. cit.*, note 6, p. 417 : Gilles Boissel de Senneville est le n° 19 dans la liste des Cent-Associés établie par Trudel ; il est identifié comme *noble homme, demeurant au Petit-Lion, faubourg St-Germain, Paris ; inscrit le 23 décembre 1627 ; puis son nom disparaît des listes.*

66. RAINVILLE. *Op. cit.*, note 11, p. 110-111, 114-115. Les autres colons obtinrent uniquement le statut de censitaires ; Noël Langlois fut cependant exempté de payer le cens, sans doute, comme Zacharie Cloutier et Jean Guyon, en échange de certains travaux de construction.

67. RAINVILLE. *Op. cit.*, note 11, p. 97-98, 103, 163-164. Cette situation généra une dette de Giffard envers la Compagnie des Cent-Associés qui ne fut finalement éteinte qu'en 1646, avec l'aide de Jean de Lauzon.

68. BINET. *Op. cit.*, note 11, disponible en ligne.

69. RAINVILLE. *Op. cit.*, note 11, p. 128.



Inventaire des outils d'aide à la paléographie française et canadienne-française du XVI^e au XVIII^e siècle

François Chassé, M. Ps., Ph. D., GRA (6932)

L'auteur a obtenu une maîtrise en psychologie ainsi qu'un doctorat en psychopédagogie de l'Université Laval. À sa retraite, il est devenu membre de la Société de généalogie de Québec et a réussi les deux premiers examens de la Fédération québécoise des Sociétés de généalogie. Il est maintenant généalogiste-rechercheur agréé. Son activité principale est de constituer le dictionnaire généalogique des Chassé, depuis le XVI^e siècle en France jusqu'à aujourd'hui en Amérique et en Europe.

Résumé

Dans mon article, je présente les principaux documents d'aide à la paléographie française et canadienne-française du XVI^e au XVIII^e siècle, en insistant sur les contenus théorique et pratique ainsi qu'en ajoutant quelques commentaires.

Cet inventaire sera utile autant aux tenants d'une paléographie de reproduction intégrale des documents, basée principalement sur une discrimination visuelle, qu'aux tenants de l'École nationale des chartes, basée plutôt sur une compréhension des textes. Ces visions de la paléographie se retrouvent au Québec, mais pas nécessairement dans le reste du monde.

1. POULLE, Emmanuel (1966). *Paléographie des écritures cursives en France du XV^e au XVII^e siècle*, Genève, Librairie Droz, 60 p., 30 planches.

Présentation de trente planches d'exercices dans une introduction. On trouve un relevé alphabétique des formes cursives qui se révèle d'une aide intéressante.

2. MOYSE, Gérard, et Pierre BERNARDIN (1991). *Lire les archives des XVI^e et XVII^e siècles. Exercices de paléographie française moderne appliqués aux documents des Archives de la Haute-Saône*, Vesoul, Les amis des Archives, 169 p., 20 planches.

Présentation générale du document, puis de la méthode de travail suggérée.

Le document contient vingt planches d'exercices avec deux exercices par planche. Chacune commence par une étude ponctuelle, suivie des exercices de transcription.

Pour chacun d'eux, il y a une bonne introduction théorique. Ils sont gradués, mais s'avèrent difficiles.

3. DAIN, Alphonse (1961). « Introduction à la paléographie », dans SAMARAN, Charles, sous la dir. de *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, n^o II, p. 528-531. (Collection Encyclopédie de la Pléiade).

Présentation sommaire de la paléographie, sans aucun exercice. Il s'agit seulement d'un survol de la discipline.

4. DAIN, Alphonse. « Paléographie grecque », dans SAMARAN, *op. cit.*, p. 532-552.

Cet ouvrage aborde les types d'écritures avec quelques exemples de documents. Il s'agit d'un survol des caractéristiques de la paléographie grecque.

5. MALLON, Jean (1961). « Paléographie romaine », dans SAMARAN, *op. cit.*, p. 553-579.

Présentation du *ductus* et de la démarche de formation des lettres. On y trouve quelques exemples de la formation des lettres et de documents. C'est un survol des caractéristiques de la paléographie romaine et de celles la reliant à la paléographie moderne.

6. PERRAT, Charles (1961). « Paléographie médiévale », dans SAMARAN, *op. cit.*, p. 585-615.

Outre la présentation de l'évolution de la graphie des lettres, il y a celle des différentes catégories d'écriture en plus de quelques exemples d'écritures (minuscule caroline, humanistique, vénitienne), de formation de lettres et de documents. L'auteur nous décrit les bases de ce qui deviendra la paléographie moderne.

7. De CONDÉ, Gérard d'Arundel (1999). *Apprendre à lire les archives. 100 exercices pratiques du XVI^e au XIX^e siècle*. Paris, Éditions Christian, 211 p.

Ce document contient cent exercices gradués en fonction des difficultés.

Chaque exercice comprend un ou plusieurs des éléments suivants :

- Présentation du texte (date, toponymie, caractère gras, initiales, accents, contenu);
- Étude de la langue (orthographe, caractéristiques générales, survivances du vieux français, grammaire, dates);
- Étude de l'écriture (formes particulières des lettres, séparation des mots, abréviations);
- Étude de la forme.

Une si grande quantité d'exercices s'avère un outil intéressant sur les écrits du XVI^e au XIX^e siècle.

8. DELSALLE, Paul (2003). *Lire et comprendre les archives des XVI^e et XVII^e siècles*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 232 p.

Il s'agit de soixante-dix exercices gradués dont les éléments théoriques sont présentés sous forme de cours: lettres, alphabet, chiffres, vocabulaire, abréviation, règles de transcription.

C'est un bon document pour les archives de Franche-Comté.

9. ECONTE, Daniel (1993). *Aide-mémoire pour débutant en paléographie. Graphique de lettres, chiffres, abréviations et mots recueillis dans des textes manuscrits du XVII^e siècle*, Valenciennes, Publication de l'Association généalogique Flandres-Hainaut, Publication n° 85, 78 p.

Il s'agit d'un relevé des formes d'écritures les plus courantes au XVII^e siècle, complété par trois textes d'une bonne longueur, avec leur transcription.

C'est une présentation convenable des différentes formes de lettres et de mots.

10. LAW, Hugh T. *Lire l'écriture ancienne*, Paris, Société généalogique de L'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours, 63 p.

Le texte commence par un court historique et des points à considérer et est suivi par la présentation des chiffres, puis des exemples. Enfin, trois principes pour étudier les textes.

On trouve un exercice préliminaire suivi de seize textes. Les exercices sont gradués selon le niveau de difficulté.

11. MERGNAC, Marie-Odile (2006). *Déchiffrer les écritures de nos ancêtres*, Paris, Archives et Culture, 192 p.

L'auteure reprend un manuel de 1840 pour initier les enfants à la lecture des textes écrits du XVII^e au XIX^e siècle.

On y trouve 100 exercices gradués selon le niveau de difficulté. Ce texte est idéal pour s'habituer à l'évolution du graphisme dans le temps.

12. AUDISIO, Gabriel, et Isabelle RAMBAUD (2016). *Lire le français d'hier: manuel de paléographie moderne XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 304 p.

Le tout commence par une introduction historique complétée par l'évolution des écritures, les abréviations, les permanences et les métamorphoses orthographiques, et se termine par les chiffres et les nombres.

Ce document comporte 52 exercices programmés. C'est un bon manuel qui nécessite beaucoup de temps d'assimilation.

13. BEAUPORT-VICHIDOMI, Béatrice (2012). *Manuel de paléographie moderne du XVI^e au XVIII^e siècle, à l'usage des généalogistes*, Paris, Archives et culture, 143 p.

Présentation de l'évolution des lettres, des majuscules, des abréviations et des chiffres. La partie pratique comprend 26 textes et leur transcription. La présentation des graphies s'avère un élément positif.

14. LANGLOIS, Michel (1999). *La paléographie, ou L'art de déchiffrer les écritures anciennes*, Sillery, Maison des ancêtres québécois, 193 p.

Le tout commence par un historique, suivi d'éléments concernant l'écriture et la lecture. Il y a ensuite présentation des différents documents d'intérêt: état civil, documents notariés et de la justice. Sont abordés ensuite les problèmes liés à l'orthographe et les abréviations. Le tout est complété par une analyse de l'écriture.

La pratique consiste en dix exercices.

Ce document constitue un bon survol des éléments importants en paléographie.

15. LANGLOIS, Michel (2002). *Paléographie du XVII^e siècle: les notaires de Québec*, Sillery, Maison des ancêtres québécois, 222 p.

Présentation de treize notaires et leurs clercs, s'il y a lieu. Pour chacun, on trouve une description du greffe et des caractéristiques de sa graphie. Le tout est complété par un tableau contenant chacune des lettres de l'alphabet.

La dimension pratique consiste en un exercice de transcription pour chacun des notaires.

La présentation de chacune des lettres permet de mieux identifier l'écriture du notaire.

16. LAFORTUNE, Marcel (1982). *Initiation à la paléographie franco-canadienne. Les écritures des notaires aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo inc., 58 p. (Collection Méthode 1).

L'introduction générale est complétée par des documents clés. Parmi ceux-ci, on trouve un tableau de l'évolution de la forme des lettres. Le tout est suivi par la présentation de quatre notaires: formes des lettres et table des mots abrégés.

La partie pratique présente un exemple par notaire, ce qui aide à distinguer les écritures de ces derniers.

17. LAFORTUNE, Marcel (1983). *Initiation à la paléographie franco-canadienne. Les écritures des notaires aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo inc., 69 p. (Collection Méthode 2).

Après une introduction, l'auteur réalise une brève analyse de certaines écritures: Guillaume Audouart dit Saint-Germain, Cyr de Monmerqué, Daniel Normandin, Gilles

Rageot. Le tout est suivi de la présentation de variations graphiques de certaines lettres ainsi que de l'écriture de quatre notaires : formes des lettres et table des mots abrégés.

La dimension pratique est constituée d'un exemple par notaire, permettant de distinguer les diverses écritures.

18. LAFORTUNE, Marcel (1988). *Initiation à la paléographie franco-canadienne. Les écritures des notaires aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo inc., 46 p.

Une analyse de la datation et des éléments chronologiques est suivie d'une table des abréviations les plus courantes.

La dimension pratique s'exprime dans un exemple de l'écriture de Guillaume Baret. La présentation de la table des abréviations les plus courantes s'avère un document complémentaire aux deux autres publications du même auteur.

19. PROU, Maurice (1890). *Manuel de paléographie latine et française du VI^e au XVII^e siècle*, suivi d'un dictionnaire des abréviations avec 23 fac-similés en phototypie. Source : gallica.bnf.fr/, 310 p.

Présentation historique des catégories d'écriture ainsi que des abréviations, des signes auxiliaires de l'écriture, des matériaux et des instruments.

L'aspect pratique consiste en la description de certaines transcriptions. Ce document constitue un bon survol de la paléographie.

20. RENAUD, Hyacinthe (1860). *Paléographie française ou méthode de lecture des manuscrits français du XIII^e au XVII^e siècle inclusivement*, Rochefort, Imprimerie Ch. Thèze, 25 p.

La dimension théorique porte sur l'alphabet, l'écriture des nombres et les abréviations. On y trouve un exercice sur les nombres (planche VI) et 26 exercices sur les textes. Les abréviations sont présentées par ordre alphabétique, mais doivent être déchiffrées.

21. AUDISIO, Gabriel. « La paléographie : les clés pour comprendre », numéro spécial de *La revue française de Généalogie*, 66 p.

Avec un accroissement de l'alphabétisation, on est passé graduellement d'une civilisation orale à une basée sur l'écrit. Cela nécessite des outils d'aide à l'écriture et la discrimination des types d'écriture. On précise les caractéristiques de l'écriture : jambage, orthographe, absence de ponctuation et d'accentuation, l'abréviation des mots, les notes tironiennes, les chiffres.

L'ouvrage comprend quatorze exercices dont on précise le contexte avant d'en faire la transcription. Le document présente le développement de la paléographie à l'intérieur de l'histoire du langage.

22. BARBICHE, Bernard, et Monique CHATENET (1993). *L'édition des textes anciens. XVI^e-XVIII^e siècle*, Inventaire général-Elp, Documents & Méthodes 2, 128 p., <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02270825>.

La paléographie est d'abord située dans le contexte du vocabulaire et de la lexicographie. Viennent ensuite les principes modernes de l'édition des textes, selon l'École nationale des chartes.

La présentation théorique est complétée par 20 exemples et leur transcription ; il s'agit du document principal d'introduction aux principes de l'École nationale des chartes.

23. DUVAL, Frédéric (2015). *Les mots de l'édition de textes*, Paris, École nationale des chartes, 287 p.

Voici un dictionnaire présentant la définition des mots les plus courants rencontrés dans les ouvrages sur l'édition des textes, sans exercices pratiques.

C'est un document nécessaire pour comprendre les ouvrages de l'École nationale des chartes.

24. VIEILLARD, Françoise, et Olivier GUYOTJEANNIN (2014). *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule 1 : conseils généraux*, Paris, École nationale des chartes, 174 p.

Les thèmes suivants sont abordés : graphies, abréviations, signes spéciaux, séparation des mots, signes diacritiques, majuscules, ponctuation, citations, présentation du texte édité et citations de livres de la bible.

La partie pratique est constituée d'études de cas : cinq actes et documents d'archives, trois textes littéraires latins et trois textes et actes en langue vulgaire.

Ce document présente les principes de base de la paléographie de l'École nationale des chartes.

25. COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES (2001). *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule 11 : Actes et documents d'archives*, Paris, École nationale des chartes, 265 p.

Ce document comporte des réflexions sur la tradition des sources documentaires, l'évolution des pratiques éditoriales, les phases du travail de l'éditeur :

- les travaux préparatoires, les phases du travail de l'éditeur ;
- la mise au point du texte, les phases du travail de l'éditeur ;
- la présentation de l'édition, le cas des documents d'archives, index et tables.

Les exercices représentent une trentaine de documents.

Il s'agit de la présentation de la démarche complète pour l'édition des textes et documents d'archives selon la méthode de l'École nationale des chartes.

26. BOURGAIN, Pascale, et Françoise VIEILLARD (2018). *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule III: Textes littéraires*. Paris, École nationale des chartes, 260 p.
Ce document fait l'étude des mécanismes de la tradition manuscrite et des étapes de la critique textuelle.
Les exercices se trouvent dans sept documents.
L'objectif est de déterminer la validité d'un document, c'est-à-dire ce qui l'établit.
27. FERRIÈRE, Claude (1682). *La science parfaite des notaires, ou le moyen de faire un parfait notaire. Contenant les ordonnances, arrests & reglemens rendus touchant la fonction des notaires*, 530 p., <http://catalogue.bnf.fr/>.
Le document présente des modèles d'actes notariés, avec des exemples et vise à constituer des prototypes.
28. FERRIÈRE, Claude (1752). *La science parfaite des notaires, ou Le parfait notaire: contenant les ordonnances, arrests & reglemens rendus touchant la fonction des notaires, tant royaux qu'apostoliques. Tome 2. Avec les stiles, formules & instructions pour dresser toutes sortes d'actes*, 866 p., <http://catalogue.bnf.fr/>.
Le document présente des modèles d'actes notariés, avec des exemples et vise à constituer des prototypes.
29. FURETIÈRE, Antoine (1702). *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes des sciences et des arts*, t. 1, 2^e éd. revue et augmentée par M. Basnage de Bauval, 1152 p., <http://catalogue.bnf.fr/>. Ce dictionnaire porte sur les mots commençant par les lettres de A à H utilisés aux XVI^e et XVII^e siècles.
Il y a aussi une présentation de l'écriture des mots selon les usages de l'époque.
Ce document permet de trouver les mots disparus depuis.
30. FURETIÈRE, Antoine (1702). *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes des sciences et des arts*, t. 2, 2^e éd. revue, corrigée et augmentée par M. Basnage de Bauval, 1134 p., <http://catalogue.bnf.fr/>.
Ce dictionnaire contient les mots commençant par les lettres I à Z utilisés aux XVI^e et XVII^e siècles.
Il y a aussi une présentation de l'écriture des mots selon les usages de l'époque.
Ce document permet de trouver les mots disparus depuis.
31. BUAT, Nicolas, et Evelyne VAN DEN NESTE (2016). *Manuel de paléographie française*, Paris, Les Belles Lettres, 313 p.
Présentation des origines de la paléographie, de l'écriture cursive, des abréviations, des lettres et digrammes, de la langue et de l'orthographe, de la morphologie et de la syntaxe, du texte et du contexte.
Les exercices pratiques sont neuf parcours en plusieurs catégories:
- les lettres S, R, O, E, D, P, R, T, jambages et N final, écritures liées;
 - les abréviations et les groupes: le tilde simple, groupe ER, groupe TION, abréviations per- pré- pro, abréviations QUE, abréviation neuf tironien;
 - la géographie: provinces, noms de pays et villes en AR, noms de villes, rues de Paris, métiers d'autrefois;
 - les chiffres: romains, dates, la livre tournois, le X, prix et mesure;
 - la transcription inachevée.
 - Il s'agit d'une bonne présentation des différents éléments de la paléographie.
32. BUAT, Nicolas, et Evelyne VAN DEN NESTE (2016). *Dictionnaire de paléographie française: découvrir et comprendre les textes anciens XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 803 p.
Ce dictionnaire définit les mots les plus courants en mettant l'accent davantage sur la forme que sur le document.
La partie pratique porte sur l'évolution des mots et des groupes de mots au cours des siècles. C'est un bon document de référence sur les graphies.
33. DE TARRAGON, Roland (2004). *Écritures anciennes du XV^e au XVIII^e siècle: Exemples de formes de lettres, abréviations, mots et phrases d'après les originaux, actes des archives notariales et état civil*, Nonette, Éditions Créer, 525 p.
Présentation des lettres, des particularités et des abréviations. Celle-ci se fait par ordre alphabétique des lettres, des chiffres, des mots et des phrases, des prénoms et noms.
L'idée de base est de s'initier graduellement au discernement des graphies.
34. CAPELLI, Adriano (1982). *The Elements of Abbreviation in Medieval Latin Paleography*, Kansas, University of Kansas Libraries, 52 p.
Présentation et description des abréviations par catégories.
35. BARRAU, Théodore-Henri. *Choix gradué de 50 sortes d'écritures pour exercer les enfants à la lecture des manuscrits*, Paris, 126 p., <http://catalogue.bnf.fr/>.
126 pages d'exercices gradués en fonction des difficultés sans corrigés, car l'écriture est assez lisible.
36. CHASSANT, Alphonse-Antoine-Louis (1839). *Paléographie des chartes et des manuscrits du XI^e au XVII^e siècle*, Évreux, 50 p.
Il y a d'abord une description des particularités de l'écriture, complétée des différents modes d'abréviation. On parle de 21 planches d'exercices, mais elles sont absentes du document.

37. LES AMIS DES ARCHIVES DE L'AIN (1987). *Les Écritures anciennes/Paléographie française et histoire, XVI^e-XVIII^e siècles*, Bourg-en-Bresse, 63 p.

Ce sont de brèves suggestions sur la démarche de transcription.

Il y a 29 planches et leur transcription.

L'important est la constitution d'une banque d'exercices.

38. SIENNON, Jacques (1973). *Paléographie du Moyen-Âge*, Paris, 348 p.

Présentation de l'écriture et de la paléographie, suivie de la description des catégories d'écriture.

Il y a une centaine d'exercices de transcription latine.

Même si le texte concerne surtout l'écriture latine, les catégories d'écritures y sont bien décrites.

39. « Comment lire les archives », *Les dossiers de Gé.Magazine* (1985), Paris, 50 p.

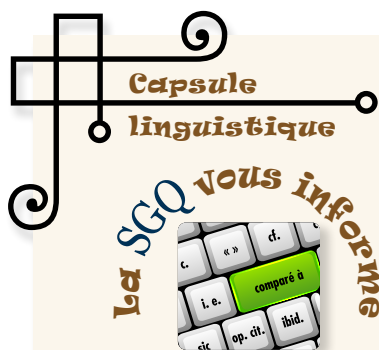
Il s'agit d'une série de textes dont le contexte est présenté, en plus de l'écriture et de la langue. À l'intérieur de chacun des textes, certaines notions théoriques sont énoncées.

La transcription de chacun des textes est fournie.

Il y a une bonne introduction aux données théoriques à l'intérieur de chacun d'eux.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

safra42@hotmail.com



« J'en perds mon latin ! »

Nombreux sont les mots ou expressions latines qui se cachent derrière des abréviations que nos auteures et auteurs emploient couramment dans leurs textes. En voici quelques-unes, présentées par ordre alphabétique et rédigées en italique, puisqu'il s'agit d'une langue étrangère.

c (circa): signifie « environ »; il est placé devant une date lorsque celle-ci est incertaine (c1630).

cf. (confer): signifie « se reporter à ».

ibidem (ibid.): signifie « au même endroit ». Cette abréviation est utilisée lorsqu'une source (auteur et titre) est mentionnée deux fois de suite dans les notes en bas de page. Elle remplace maintenant *id. (idem)* et *loc. cit. (loco citato)*.

i. e. (id est): abréviation de la locution latine *id est* qui signifie « c'est-à-dire »; l'emploi de l'abréviation « c.-à-d. » ou « soit » est recommandé.

op. cit. (opere citato/opus citatum): signifie « dans l'ouvrage déjà mentionné ». Cette abréviation est utilisée pour mentionner une source (auteur et titre) déjà citée ailleurs en note en bas de page.

sic: signifie « ainsi ». Il est placé entre parenthèses après un mot ou un passage pour indiquer que l'on cite textuellement, avec les erreurs; lorsque la citation est en italique, ce mot latin s'écrit en caractères romains (*sic*).

vs (versus): il s'agit d'un anglicisme que l'on doit remplacer par « contre » ou « c. », dans un contexte juridique; sinon, il faut préférer les expressions « par rapport à », « comparé à », « ou ».

Pour plus d'informations, sur notre site, cliquez sur le menu « Services », puis « Revue *L'Ancêtre* » et « *L'Ancêtre* ». Dans la page affichée, colonne de droite, vous verrez : « Le protocole typographique » et « L'aide-mémoire » que vous pourrez télécharger.

Il y a 250 ans

1773 — La fabrique de bière d'épinette passe à Johnston & Purss

La fabrique de bière d'épinette d'Henry Taylor passe sous le contrôle de Johnston & Purss après le décès de Taylor. Johnston était le beau-frère du défunt. La société Johnston & Purss construira plusieurs bâtiments et quais à la basse-ville pour cette fabrique de bière d'épinette (les activités de l'établissement cesseront vers la fin des années 1790).

LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.



Panorama de la généalogie en France

Pierre Le Clercq, président de la Société généalogique de l'Yonne

Pierre Le Clercq est né en 1949 à Auxerre. Après treize années d'études de langues à la Sorbonne, il est employé à l'ambassade d'Allemagne à Paris. Il occupe ses loisirs à des travaux généalogiques dès 1980, s'intéressant entre autres sujets aux pionniers canadiens originaires de l'Yonne. En 2009, il devient trésorier de l'Académie internationale de généalogie, puis, en 2015, président de la Société généalogique de l'Yonne, fondée en 1981. Il est l'auteur d'un ouvrage en huit volumes intitulé *Les Auxerrois d'avant 1600*. Il tient son propre site : esgeaihygrecq.jimdo.com.

Cet article a été publié en 2020 dans le n° 165 de la revue bourguignonne *Nos Ancêtres et Nous*, sous un titre légèrement différent, soit : « *Panorama de la généalogie hexagonale* ».

Depuis la mise en ligne, par les dépôts d'archives publiques en France, des documents les plus utilisés par les généalogistes, à savoir les registres paroissiaux et d'état civil, les divers recensements de population, les registres de recrutement militaire et les tables de successions et absences, force est de constater que la pratique de la généalogie diffère énormément de celle à laquelle les pionniers du dernier quart du XX^e siècle étaient habitués. Le nombre des chercheurs a beaucoup augmenté, mais les recherches sont devenues largement superficielles et approximatives : les dépôts d'archives sont désertés, les associations de généalogie sont boudées et l'individualisme prévaut désormais, même si des groupes sociaux virtuels se sont créés dans l'espace cybernétique où l'internaute peut bénéficier d'une entraide ponctuelle et succincte. Bref, les nouveaux généalogistes se contentent de peu.

Il importe donc de rappeler que la généalogie est une discipline, et non un simple loisir, qui ne se réduit pas à accumuler gratuitement des miettes, çà et là, au gré de ce que l'on peut trouver en ligne et sans jamais se déplacer pour fréquenter les dépôts d'archives ou les salons de généalogie figurant parmi les activités proposées par les cercles généalogiques. Or, la généalogie est faite avant tout de rencontres.

Qu'est-ce que la généalogie ?

On a trop souvent tendance à confondre généalogie et génétique. Le développement actuel des tests génétiques commandés à l'étranger par de nombreux généalogistes français, désireux d'inscrire le fruit de leurs travaux généalogiques dans l'arbre génétique universel de l'humanité, conforte d'ailleurs cette confusion entre deux disciplines fort différentes. La **génétique** est une science exacte portant sur la rencontre des **gènes** ; elle décrit un mécanisme. La **généalogie**, quant à elle, est une science humaine portant sur la rencontre des **gens** ; elle raconte une histoire. Ces deux sciences distinguent les géniteurs et les parents d'un enfant. Les géniteurs, nécessairement un homme et une femme, sont là pour lancer la

mécanique génétique, mais les parents, qui peuvent être à présent de même sexe, ont pour effet d'influencer en partie, positivement ou négativement, l'histoire de la progéniture dont ils sont civilement responsables. Les géniteurs créent des individus, les parents créent des lignées.

On peut illustrer cette différence en sortant des sentiers battus. Dans le cas d'une adoption, par exemple, il est clair que l'enfant adopté n'a pas été conçu par ses parents, mais par des géniteurs qui peuvent avoir procréé de l'autre côté de la planète. Élevé par ses parents adoptifs dans un tout autre milieu géographique, linguistique ou culturel que celui de ses géniteurs, cet enfant venu d'ailleurs ne fondera certainement pas la même famille que celle qu'il aurait engendrée s'il avait grandi auprès de ses géniteurs, dans un autre pays. Les parents adoptifs créent ainsi de toutes pièces une nouvelle lignée, devenant les véritables grands-parents existentiels des enfants de celui ou de celle qu'ils ont adopté. Cette lignée qui se développe sur plusieurs générations est le fruit d'une adoption, inscrite dans une histoire familiale, et non pas l'incarnation d'une simple procréation. C'est cela qu'il faut toujours garder en tête lorsqu'on se lance dans l'aventure au long cours d'une remontée généalogique.

Faire de la généalogie, c'est donc étudier surtout les circonstances qui ont présidé à la rencontre de deux êtres voulant devenir parents. Ces circonstances peuvent être uniquement locales, par exemple dans le cas d'un couple formé au sein d'une même commune, d'un même village. Elles peuvent être aussi familiales, lorsqu'une famille veut éviter d'éparpiller tous ses biens en favorisant des épousailles entre cousins. Mais souvent la petite histoire des familles s'inscrit dans la grande histoire des peuples. Des événements internationaux, de nouvelles lois nationales, peuvent changer le cours d'une lignée en rebattant les cartes matrimoniales. Les guerres ont toujours pour effet de déplacer les gens, d'en tuer d'autres, annihilant des mariages prévus, certes, mais créant aussi des rencontres qui n'auraient jamais eu lieu en temps de paix. Les prisonniers de guerre en sont un bel exemple : les guerres de la Révolution française et de l'Empire napoléonien ont amené en France, de

1792 à 1814, des dizaines de milliers de prisonniers étrangers dont certains ont fini par se marier avec une Française. Sous la Révolution, une nouvelle loi a permis le mariage des prêtres. Une autre loi révolutionnaire a autorisé le divorce, donc les remariages des divorcés. De nouvelles lignées ont ainsi pu voir le jour en France, issues de divorcés et de prêtres, qui se sont substituées à d'autres lignées potentielles. En fait, nous sommes toujours sur terre à la place de quelqu'un d'autre, que les circonstances ont desservi.

La généalogie est un moyen d'aborder la grande histoire. Elle ne permet pas cependant de créer un modèle exact et fidèle des sociétés d'antan dans lesquelles nos ancêtres ont vécu, de génération en génération. Le regretté professeur Jacques Dupâquier (1922-2010), éminent historien spécialisé dans la démographie historique, aimait répéter aux généalogistes qui assistaient à ses cours à Paris dans les années 1980 ceci : nos ancêtres ne sont pas représentatifs de leur environnement social, car ils avaient été en position de survivre, d'une génération à l'autre, aux aléas de la vie et de fonder des familles généralement plus nombreuses que celles de leurs voisins. Il disait que 90 % des Français de la fin du XX^e siècle ne descendaient que de 10 % des Français du XVII^e siècle. Si l'on analyse en détail ces 90 % des Français du XVII^e siècle qui n'ont pas eu de descendance jusqu'à nos jours, dans les branches collatérales des lignées figurant dans l'ascendance des généalogistes d'aujourd'hui, on y trouve des couples stériles, certes, mais aussi de nombreuses personnes impécunieuses ou mortes prématurément. Elles ont toutes été malmenées par des circonstances hostiles ou désavantageuses, qui ne leur ont pas permis de fonder des familles viables sur le long terme. En fait, nous sommes tous, en ce début du XXI^e siècle, des rescapés d'une longue histoire familiale et sociale. La généalogie consiste à étudier tous les écueils surmontés.

Pour finir, la généalogie est une école de la tolérance et de l'humilité. On découvre rapidement que nos ancêtres ne nous ressemblaient pas et se comportaient différemment de nous, mus par des passions et des habitudes qui peuvent parfois nous choquer. Il faut savoir accepter tous nos aïeux tels qu'ils étaient, dans leurs diversités morale, politique, religieuse, raciale ou autre, qui ont souvent déterminé la succession des rencontres matrimoniales qui nous ont engendrés. Partir à la découverte du passé, c'est s'ouvrir aussi à la diversité du présent, car la généalogie vient vite confirmer que nous sommes vraiment tous cousins. Nos ancêtres ne nous appartiennent pas : nous les partageons avec d'autres contemporains, quelles que soient leurs origines, leurs croyances, leurs opinions. La généalogie est donc un moyen de sortir de soi-même, de son quant-à-soi, pour aller à la rencontre d'autrui dans les moindres recoins du passé et du présent. Il s'agit, en quelque sorte, d'une école de l'humanité.

Les cinq ingrédients de la généalogie

On ne saurait partir à l'aventure sur le chemin du passé sans être bien équipé. Pour bien avancer dans ses recherches généalogiques, on doit réunir cinq conditions, comme les cinq doigts

de la main. Pour mieux les mémoriser, il convient de les énumérer en utilisant cinq mots débutant par un *m* :

1. une **main-d'œuvre** expérimentée,
2. un **matériel** efficace,
3. une **méthode** rigoureuse,
4. un **milieu** diversifié,
5. une **matière** abondante.

1. La main-d'œuvre

Le premier ingrédient, c'est la personne même qui effectue les recherches. L'arbre généalogique que l'on entreprend de dresser ne peut s'épanouir que si le jardinier qui l'a planté a toutes les qualités requises pour s'en occuper correctement. Il y a de bons généalogistes, qui cherchent à s'améliorer, à affiner leurs compétences sur le long terme, et de mauvais bricoleurs du dimanche, qui travaillent seuls et multiplient les erreurs de lecture en les déversant abondamment sur les sites spécialisés. Les loups solitaires font rarement de bons généalogistes, surtout s'ils restent tapis dans leur tanière sans jamais fréquenter les dépôts d'archives. La généalogie a un coût : celui de se déplacer, de s'intégrer dans une mouvance collective, bref d'aller à la rencontre des documents et de tous les gens qui les conservent et les consultent. On ne peut vraiment s'améliorer que dans une approche solidaire de la généalogie, au contact des archivistes et des habitués des dépôts d'archives. Rester chez soi, avec pour principe de ne jamais bourse délier en déplacements, abonnements et cotisations, ne mène en général qu'à de piètres arbres généalogiques étriés, rabougris, constipés. C'est au contact d'autrui que l'on apprend à surmonter les difficultés de lecture des documents anciens, à élargir le champ de ses recherches, à explorer d'autres sources que celles que l'on trouve habituellement en ligne. Il convient donc de s'ouvrir largement au monde de la recherche, en s'insérant dans diverses communautés.

La première communauté qui s'est constituée dans le domaine de l'histoire des familles en France, c'est le monde associatif. Fondées surtout dans le dernier quart du XX^e siècle, les associations de généalogie à but non lucratif ont développé très tôt un esprit collectif parmi leurs adhérents, en leur proposant de participer à des travaux de relevé systématique de tous les actes de mariage figurant dans tous les registres paroissiaux et d'état civil de chaque département français. Les cercles généalogiques, que boudent massivement, à tort, les nouveaux explorateurs du temps issus de la révolution numérique, sont parvenus en une trentaine d'années à constituer, sur l'ensemble du territoire national, une base de données quasiment exhaustive des actes de mariage enregistrés en France avant 1793. Une fois ce travail fondamental achevé, ils se sont lancés dans la collecte systématique des actes de mariage consignés dans les registres d'état civil de 1793 à 1932, ainsi que des actes de baptême, sépulture, naissance et décès. Ils ont même commencé à relever les contrats notariés de mariage, consultables uniquement dans les dépôts d'archives publiques. Les cercles généalogiques sont donc de véritables sociétés savantes,

ayant une approche scientifique et globale de la généalogie. Se priver du fruit de leurs travaux collectifs, sous prétexte de ne point verser de cotisation, revient à perdre son temps en réinventant la roue, alors que tant de documents restent à exploiter dans les dépôts d'archives.

Au tout début du XXI^e siècle, deux autres grandes communautés généalogiques sont venues s'ajouter à celle du monde associatif, engendrées par la vague titanique de la révolution numérique : celle des **clients** de grosses centrales commerciales de généalogie, comme *Geneanet* et *Filae.com*, puis celle des **affiliés** aux groupes sociaux d'entraide en ligne et aux sites internet de généalogie entièrement gratuits, comme *FamilySearch*. Désormais, s'il ne s'enferme pas dans l'illusion qu'on peut dresser un arbre généalogique étoffé sans payer un seul liard, le généalogiste d'aujourd'hui dispose de trois outils pour retrouver ses ancêtres : les cercles généalogiques, auxquels il peut **adhérer** pour recevoir leurs bulletins de liaison trimestriels et avoir accès à leurs relevés exhaustifs en ligne ou sur papier ; les centrales commerciales de généalogie, auxquelles il peut **s'abonner** comme simple client ; et les groupes sociaux d'entraide et les sites internet gratuits, auxquels il peut **s'affilier**. Les verbes utilisés ici ont leur importance, car ils distinguent trois univers différents. Les cercles généalogiques sont des espaces démocratiques définis par la loi, où les adhérents participent en assemblée générale à la politique associative, tandis que les clients des centrales commerciales de généalogie et les affiliés aux sites internet gratuits et aux groupes sociaux d'entraide sont de simples utilisateurs, passifs, d'un produit en ligne, entièrement créé et géré par une minuscule poignée de distributeurs et de modérateurs.

En résumé, le premier ingrédient de la généalogie, c'est soi-même. La première question qui se pose est la suivante : veut-on effectuer soi-même ses propres recherches ou bien les confier à autrui, c'est-à-dire à un ami qui s'y connaît ou à un professionnel agréé ? La deuxième question peut être libellée ainsi : veut-on agir en loup solitaire, en dehors de tout cadre, ou plutôt en chercheur solidaire, comme adhérent d'une association, client d'une centrale commerciale ou encore membre affilié d'un groupe social d'entraide en ligne ou d'un site internet gratuit ? La troisième question, enfin, porte sur l'étendue des recherches : veut-on se contenter de ce que l'on trouve aisément en ligne, chez soi, ou bien aller jusqu'à fréquenter les dépôts d'archives nationales, départementales et communales, pour sortir des sentiers battus et rebattus ? Il est clair que, selon les réponses apportées à chacune de ces trois questions, l'arbre généalogique que l'on constituera sera plus ou moins étoffé et luxuriant.

2. Le matériel

Les pionniers de la généalogie, dans le dernier quart du XX^e siècle, utilisaient essentiellement le stylo et le papier pour noter les informations qu'ils découvraient dans les dépôts d'archives publiques. En France, ils créaient des fiches de relevé personnelles ou bien remplissaient les fiches standardisées conçues par le regretté professeur Jacques Dupâquier :

fiches roses pour les naissances, blanches pour les mariages et vertes pour les décès. Les fameuses fiches Dupâquier, issues d'une étroite et longue collaboration entre le milieu universitaire et le monde associatif de l'époque, dans le cadre d'une vaste enquête de démographie historique dite « l'enquête des trois mille familles », répondaient au souci légitime d'harmoniser et d'uniformiser les relevés entrepris par les généalogistes pour en faciliter la saisie informatique. Les gens étaient peu nombreux à disposer d'un ordinateur personnel, fort coûteux et sans grande capacité mémorielle ; les fiches Dupâquier servaient donc à alimenter les ordinateurs des laboratoires.

La révolution numérique a rendu caducs le stylo, le papier et les fiches de relevé. Elle a pris son essor avec la mise sur le marché d'ordinateurs portables personnels à prix raisonnables, qui a permis dans la foulée la création et la diffusion à grande échelle de logiciels spécialisés en généalogie. Ces logiciels soudain apparus, appliquant les recommandations du professeur Jacques Dupâquier et de son informaticien Jean-Pierre Pélissier, ont tous adopté la fameuse norme *Gedcom*, élaborée par des informaticiens américains pour faciliter tous les échanges de données généalogiques informatisées d'un logiciel à l'autre, dans tous les pays partout dans le monde. Tout comme les fiches Dupâquier, la norme *Gedcom* a été conçue pour désenclaver tous les travaux généalogiques personnels et les intégrer dans un ensemble partagé de données. Les loups solitaires de la généalogie peuvent continuer à utiliser le stylo et le papier, mais leurs travaux resteront dans leurs tiroirs et ne serviront à rien. Les chercheurs solidaires, en revanche, se doivent d'utiliser à présent un ordinateur et un bon logiciel de généalogie, à la fois pour enregistrer le fruit de leurs recherches, mais aussi pour le communiquer à autrui. Le choix de l'ordinateur n'importe guère. Ce qui compte avant tout, c'est le choix du logiciel en fonction de ses performances. Certains dilettantes prétendent que l'on peut se contenter d'enregistrer les actes sur un fichier Excel, ce qui n'est guère plus satisfaisant qu'une simple feuille de papier ! Un bon logiciel est indispensable.

Les deux logiciels de généalogie les plus diffusés en France, *Généatique* et *Heredis*, sont l'un et l'autre d'excellents produits. Leurs capacités mémorielles respectives suffisent amplement à absorber puis traiter les données généalogiques enregistrées par un individu. Ce sont des logiciels personnels. Au niveau associatif, toutefois, où l'on doit engranger en bloc plusieurs millions d'ancêtres différents, la mémoire de ces deux logiciels ne suffit pas, pour le moment. Seul le logiciel *GaoPerso*, bien moins diffusé en raison de son ergonomie spartiate, est capable de répondre aux besoins des associations.

Tous ces logiciels personnels ont un coût. La tentation est donc grande d'avoir recours au service en ligne gratuit proposé par la centrale commerciale *Geneanet*, où l'on peut créer et partager son propre arbre généalogique. Cela ne peut satisfaire, cependant, que ceux qui se contentent d'enregistrer les données les plus succinctes de l'état civil. Cela donne une idée fautive de ce qu'est véritablement la généalogie, où l'on distingue naissances et baptêmes, mariages civils et mariages religieux, décès et inhumations, et où l'on doit en outre ajouter

les contrats de mariage, les testaments, les inventaires après décès et bien d'autres événements de la vie qui sont omis dans les arbres généalogiques que l'on peut créer gratuitement sur *Geneanet*. Le site international de *FamilySearch*, entièrement gratuit, ne propose lui aussi qu'un enregistrement succinct, restreint aux naissances, mariages et décès.

Or, nos ancêtres n'étaient pas seulement des êtres qui naissaient, se mariaient et trépassaient. Leur vie était beaucoup plus riche, comme en témoignent d'autres documents que ceux de l'état civil. Les bons logiciels de généalogie, comme *Généatique*, *Heredis* ou *GaoPerso*, répondent vraiment à l'attente des généalogistes les plus expérimentés et consciencieux, qui entendent enregistrer toutes sortes de pièces d'archives concernant leurs aïeux. Il ne faut donc surtout pas hésiter à acquérir l'un de ces trois logiciels, les plus performants en France. Il convient toutefois de garder à l'esprit que les critères de sélection doivent porter sur trois aspects essentiels : 1) le nombre d'événements de la vie que l'on peut enregistrer ; 2) la qualité des fichiers *Gedcom* produits par le logiciel ; 3) la variété des exploitations proposées à partir des données enregistrées. Les trois logiciels français cités plus haut répondent parfaitement bien aux deux premiers aspects. On peut y enregistrer et actionner à présent tous les permaliens associés aux actes d'état civil relevés, ce qui permet d'accéder directement aux sites des dépôts d'archives publiques. Le troisième aspect, cependant, laisse encore beaucoup à désirer sur un point capital : la transformation des données en un texte bien rédigé, prêt à être publié sous la forme d'une monographie familiale. Les textes sont bons pour relater les naissances, mariages et décès, mais les autres événements sont encore très mal intégrés dans la narration. Ce point doit être amélioré par les concepteurs de logiciels.

3. La méthode

Pour dresser un bel arbre généalogique, il ne suffit pas de travailler en communauté et d'acheter un ordinateur et un bon logiciel de généalogie. Il faut aussi appliquer une bonne méthode. Le contact avec autrui permet de l'acquérir, au sein des associations et des groupes sociaux d'entraide en ligne. Nous nous contenterons, ici, de donner quelques conseils de base à l'intention des débutants.

Un arbre généalogique digne de ce nom est constitué d'une armature filiative, à laquelle on doit ajouter divers éléments biographiques concernant chaque ancêtre. L'objectif final est de redonner vie à nos aïeux, ceci dans leur ancien environnement familial, social, professionnel, géographique et historique. Pour échafauder l'armature filiative de l'arbre généalogique, le document central est l'**acte de mariage** de chaque couple, ou à défaut le **contrat notarié de mariage**. Les débutants ont tendance à privilégier les actes de naissance pour remonter le plus vite possible dans le temps. En fait, on doit chercher en premier l'acte civil ou religieux de mariage, voire le contrat notarié de mariage, puis les deux actes de naissance ou de baptême des mariés et enfin leurs deux actes de décès ou d'inhumation. Pourquoi donc chercher dans cet ordre ? Tout simplement

parce que les cas d'homonymie parfaite de couples sont beaucoup plus rares que les cas d'homonymie d'individus. En fait, le risque est beaucoup plus grand de se tromper d'individu que de se tromper de couple. C'est la raison pour laquelle, en 1980 environ, tous les cercles généalogiques de France ont lancé une vaste campagne nationale de relevés exhaustifs des actes de mariage, dans tous les départements de l'Hexagone. Ce travail est à présent achevé pour la période antérieure à 1793. Pour ne pas perdre de temps, il est donc judicieux de bâtir l'armature d'un arbre généalogique en puisant abondamment dans les actes déjà relevés par les associations.

La vérification des données mises en ligne par les cercles, les centrales commerciales et autres acteurs privés de la généalogie est essentielle. Les données trouvées sur tous les sites associatifs et commerciaux ne sont que de simples **outils** de recherche. Il faut donc toujours contrôler ce que l'on glane çà et là, ceci en remontant aux **sources** des informations récoltées, c'est-à-dire aux différents actes originaux mis en ligne sur les sites des dépôts d'archives publiques. Ce faisant, il est conseillé d'enregistrer, s'ils existent, les **permaliens** de chaque acte trouvé sur ces sites, pour mieux retrouver plus tard, d'un seul clic, les documents originaux qui confirment la fiabilité des recherches. Tous les bons logiciels français de généalogie permettent désormais d'enregistrer ces liens électroniques permanents, au regard de chaque document trouvé en ligne. Il faut en outre enregistrer la **cote archivistique** de chacun des actes que l'on a relevés. Il est recommandé d'ajouter après la cote, entre parenthèses, le nom du prêtre ou de l'officier d'état civil qui a rédigé le document original. Même si les généalogistes confirmés sont peu nombreux à le faire, il faut garder à l'esprit que la qualité d'un texte dépend de la personnalité de celui ou de celle qui l'a écrit. En notant le nom du rédacteur de chaque document, on saura à qui attribuer les variations dans l'orthographe des patronymes, les erreurs commises et tout autre écart. Donc, outre la cote et le permalien, on doit noter le nom du **rédacteur** de tout acte.

L'enregistrement des données généalogiques dans un ordinateur ne doit jamais se faire au brouillon, mais directement au propre ! On doit donc respecter l'orthographe officielle des lieux de naissance, mariage et décès et de tout autre document relevé, avec leurs majuscules et minuscules et tous leurs traits d'union : il faut écrire par exemple « Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes » (dans l'Yonne). Les principaux logiciels français de généalogie permettent tous d'enregistrer la bonne orthographe des lieux, dans l'Hexagone, grâce à une liste exhaustive des communes françaises qui est interrogée dès que l'on commence à écrire le nom d'une localité. Dans ce cas, il faut veiller à ne pas se tromper de lieu ! En Bourgogne, il existe en effet un Rouvray dans l'Yonne et un autre en Côte-d'Or. Chaque lieu doit être décrit en au moins trois sections : la commune, le département et le pays, auquel il est conseillé d'ajouter la subdivision de la commune (rue, hameau, église, arrondissement et autres). Les logiciels français de généalogie indiquent aussi la région, mais ce n'est pas utile. Pour obtenir un texte fluide, lors de la transformation finale des données en une monographie familiale prête à être publiée, il est recommandé

d'enregistrer les subdivisions de commune sous une forme correcte, débutant par une préposition : « **en** l'église Saint-Martin » ou « **au** n° 6 de la rue des Fleurs ». Un bon logiciel pourra générer ainsi une phrase comme : « Il est né à Dijon, au n° 17 de la rue Louis-Aragon ».

Les notes que l'on enregistre doivent être bien écrites, elles aussi. Le champ réservé aux notes, dans un logiciel, ne doit pas servir de pense-bête où l'on entasse des bribes de phrases décousues. En fait, il s'agit d'un espace où l'on doit déjà rédiger les éléments de biographie qui ne sont pas pris en compte dans les autres champs du logiciel, comme les anecdotes qu'on a entendues de la bouche d'un proche ou lues dans un document public ou privé. En rédigeant ces notes, il faut d'entrée de jeu prendre sa plus belle plume, en pensant à ce que l'on veut transmettre à tous ceux et toutes celles qui liront la monographie familiale produite avec un bon logiciel. On gagne finalement du temps en écrivant directement au propre, en faisant l'effort de corriger tout de suite les éventuelles fautes d'orthographe. On évite ainsi de remettre aux calendes grecques la publication de toutes les données enregistrées, l'objectif final de la généalogie étant de raconter une histoire.

4. Le milieu

Nos ancêtres ont laissé des traces un peu partout. Ils en ont laissé d'abord dans la mémoire des gens qui les ont connus, dans les tiroirs et les greniers. Toute recherche généalogique doit débuter par conséquent dans sa propre famille, son propre entourage. Il convient d'abord d'interroger la mémoire des anciens pour recueillir des anecdotes sur diverses personnes disparues, noter des récits à la veillée, des légendes familiales. Toutes ces paroles constituent un patrimoine oral, dont la fiabilité est certes parfois discutable, en partie, mais qui peut malgré tout être rapporté dans l'histoire d'une famille. La distance entre le réel et ce que la famille en a fait, au fil du temps, est une donnée qui est tout à fait digne d'intérêt, avec ses raccourcis, ses exagérations et aussi ses non-dits. Les documents familiaux que l'on trouve dans les tiroirs, les coffres et les greniers viennent compléter le tableau, en apportant des preuves formelles de ce que l'on a entendu, tout en rétablissant également quelques vérités.

En dehors du milieu familial et amical, source de témoignages et de documents privés, nos aïeux ont laissé des traces dans des lieux publics et dans la société civile, militaire et religieuse. Certaines ont même été gravées dans la pierre ! La visite des tombes familiales, dans les cimetières, des monuments aux morts, des lieux de culte, des musées et des châteaux permet de découvrir diverses inscriptions funéraires concernant ses ancêtres, proches et lointains. Pour ce qui est des traces écrites sur papier ou sur parchemin, les plus couramment consultées par les chercheurs ont été mises en ligne sur les sites des dépôts d'archives nationales, départementales et communales. On peut donc à présent échafauder chez soi l'armature filiative de son ascendance. Au niveau départemental, on a accès en ligne aux registres paroissiaux et d'état civil, ainsi qu'aux recensements de population, aux registres de

recrutement militaire et aux tables notariales de successions et absences. Au niveau national, on trouve sur la base ADEL les registres d'état civil consulaires et divers dossiers sur les diplomates et les étrangers ; sur le site de *Mémoire des Hommes*, on peut voir les fiches des soldats morts pour la France ; sur la base *Léonore*, on trouve les médaillés de la Légion d'honneur, tandis que sur la base IREL, on a accès aux registres d'état civil des anciennes colonies et à des dossiers sur les bagnards. Pour ce qui est des communes, certaines, comme Paris, offrent aussi des documents en ligne.

Se contenter de ce que l'on peut glaner aisément chez soi est toutefois insuffisant. La majeure partie des traces publiques laissées par nos ancêtres n'est consultable que dans les salles de lecture des dépôts d'archives. Toutes les archives publiques françaises sont placées sous la haute direction du *Service interministériel des Archives de France*. Elles sont gérées cependant par trois ministères différents : celui des Affaires étrangères pour les archives diplomatiques, celui des Armées pour les archives militaires et celui de la Culture pour toutes les autres archives. Les archives diplomatiques produites en France sont consultables à La Courneuve, et à Nantes pour celles produites à l'étranger. Les archives militaires se trouvent quant à elles à Vincennes, sauf celles de la Marine qui sont réparties entre Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Les autres archives, gérées par le ministère de la Culture, se divisent en quatre catégories : 1) les archives nationales métropolitaines, conservées à Paris pour tout l'Ancien Régime et à Pierrefitte-sur-Seine à partir de 1790 ; 2) les archives nationales d'outre-mer, qui sont toutes hébergées à Aix-en-Provence ; 3) les archives départementales, que l'on peut consulter au chef-lieu de chaque département ; 4) les archives municipales, que seules environ 610 villes ont le droit de conserver, dont Paris. Pour enrober de vie l'armature filiative d'un arbre généalogique, on ne peut se dispenser de fréquenter tout ou partie de ces très nombreux dépôts.

En dehors des dépôts d'archives publiques, passés en revue précédemment, on peut trouver également des manuscrits dans des bibliothèques, publiques et privées. La bibliothèque municipale d'Auxerre, pour prendre un exemple bourguignon, possède de nombreux manuscrits inédits, dont deux registres de notaires du XVI^e siècle. La bibliothèque de l'histoire du protestantisme français, au n° 54 de la rue des Saints-Pères à Paris, a elle aussi dans ses fonds divers manuscrits qu'on ne peut visionner en ligne, comme le registre pastoral du temple réformé de La Celle-Saint-Cyr, dans l'Yonne. Ce vieil établissement parisien est privé : il faut donc payer pour pouvoir consulter ses fonds. Et puis, on ne saurait trop insister sur le fait que la Bibliothèque nationale de France, à Paris, fondée le 28 décembre 1537 et relevant du ministère de la Culture, comme toutes les bibliothèques publiques, est un lieu privilégié pour les recherches généalogiques. Y sont entreposés jusqu'à 250 000 manuscrits et quarante millions d'ouvrages imprimés ! Sur cette quantité très impressionnante de documents, seuls trois millions et demi de livres ont déjà été numérisés et mis en ligne, sur le site GALLICA. On peut y trouver des armoriaux, des revues de sociétés savantes, des journaux, des manuscrits

et beaucoup d'autres documents numérisés qui peuvent enrichir une monographie familiale. Mais c'est sur place, dans la salle de lecture de la Bibliothèque nationale, que la plupart des écrits sont disponibles.

5. La matière

On doit toujours commencer sa propre généalogie en interrogeant ses proches et en consultant tous les documents privés que l'on possède et que possèdent les membres de sa famille. Les souvenirs et les papiers familiaux constituent une matière de base qui permet de partir du bon pied à la recherche de ses ancêtres. Les livrets de famille, les livrets militaires, les lettres, les cartes postales, les feuilles d'impôt, les diplômes, les copies de minutes notariales, les films et les photos, bref tout ce qu'on peut trouver dans les tiroirs, les coffres et les vieux greniers, chez soi comme ailleurs, sont riches d'informations diverses et variées sur ses proches parents, voire sur ses aïeux plus lointains quand on a la chance, comme moi, de trouver dans une ferme familiale un coffre rempli d'actes notariés remontant jusqu'au XVII^e siècle. Disposer de telles archives privées est un atout majeur, car il permet de s'entraîner à lire et analyser dans le détail les données fournies par chaque document, pour pouvoir les exploiter au mieux.

Les principaux dépôts d'archives publiques que l'on doit fréquenter ensuite pour retrouver tous ses aïeux, ce sont les dépôts d'archives départementales. Tous les documents y sont classés de la même manière d'un département à l'autre, en différentes séries réparties en trois grandes périodes :

1. Les archives publiques anciennes

Il s'agit de documents rédigés sous l'Ancien Régime, avant 1790. Ils sont répartis en huit séries désignées par les huit premières lettres de l'alphabet, sauf F. Dans la série E, cependant, certaines sous-séries de documents couvrent non seulement l'Ancien Régime, mais aussi la période moderne.

- **La série A** réunit les documents concernant le domaine royal et la perception des redevances dues au roi de France. On peut y trouver des renseignements sur ses ancêtres, pour autant qu'ils aient dû percevoir ou verser des droits domaniaux dus au souverain. Ces documents ne sont pas en ligne.
- **La série B** réunit les documents produits par les cours de justice et les juridictions avant 1790, à savoir : les bailliages, les maréchaussées, les juridictions sur le fait des aides et tailles, les prévôtés royales, les maîtrises des eaux et forêts, les greniers à sel, les juridictions consulaires, les différentes subdélégations, les justices seigneuriales des paroisses. Nos aïeux y abondent, car ils étaient parfois impliqués dans diverses affaires judiciaires. Aucun document de cette série B n'a été mis en ligne.
- **La série C** réunit les documents produits par les administrations provinciales, concernant la police, les impôts, les édifices publics, les ponts et chaussées, l'assistance publique, l'agriculture et autres sujets traités par les intendances, les élections, les recettes et les commissions intermédiaires. On y trouve en particulier les registres d'insinuation

des donations, créés en 1539, les registres de contrôle des exploits, créés en 1670, et les registres de contrôle des actes, créés en 1693. Ces registres sont des aides précieuses pour retrouver les transactions passées par nos ancêtres devant un notaire ou sous seing privé. En effet, à partir du 1^{er} mars 1693, tout acte rédigé par un notaire royal, seigneurial ou ecclésiastique devait être confirmé par le bureau de contrôle le plus proche. Les actes sous seing privé ont été contrôlés à leur tour à partir du 1^{er} janvier 1706. Rien dans la série C n'est en ligne.

- **La série D** réunit les documents concernant l'instruction publique, les sciences et les arts sous tout l'Ancien Régime. Il s'agit essentiellement de titres de propriété, qu'on ne peut consulter en ligne.
- **La série E** réunit les titres féodaux et familiaux de l'Ancien Régime, ainsi que les actes notariés et les divers documents concernant les communautés d'habitants : chartes d'affranchissement, contrats passés avec les seigneurs, inventaires des biens et titres des communautés et autres. La série E est celle qui est la plus consultée par les généalogistes, car elle abrite trois sous-séries où pullulent nos ancêtres, à savoir : les liasses et registres de notaires de la sous-série dite notariale ; les registres paroissiaux et d'état civil de la sous-série dite départementale ; et les registres paroissiaux et d'état civil de la sous-série dite communale. Ces trois sous-séries couvrent à la fois l'Ancien Régime et la période moderne. On peut remonter jusqu'en 1668 avec les registres paroissiaux de la sous-série départementale, mais celle-ci comporte très souvent de grandes lacunes jusqu'en 1736 inclusivement. Pour remonter avant 1668, jusqu'à la fin du XV^e siècle dans certaines localités comme Auxerre, on doit consulter les registres paroissiaux de la sous-série communale et les minutes de notaires de la sous-série notariale. Ces registres et minutes, toutefois, n'ont pas tous été versés aux dépôts d'archives départementales. Dans ce cas, il faut s'adresser directement aux mairies et aux études de notaire concernées. Tout n'a pas été mis en ligne dans la série E, loin de là ! On ne peut y consulter à l'ordinateur que les registres paroissiaux et d'état civil, en général ceux de la sous-série communale pour la période ancienne et ceux de la sous-série départementale pour la période moderne. Si l'on veut consulter les papiers de familles de notables qui ont été confisqués à la Révolution, classés par ordre alphabétique et concernant plusieurs centaines de familles par département, on ne peut le faire qu'en se rendant au dépôt des archives départementales. Il en va de même si l'on veut lire une charte d'affranchissement nominative, pour savoir si un nom de famille existe depuis longtemps dans une localité donnée.
- **La série G** réunit tous les documents produits par le clergé séculier, à la fois dans les évêchés, les chapitres cathédraux, les chambres du clergé, les collégiales, les églises paroissiales, les cures, les chapelles. On y trouve de vieilles chartes d'affranchissement accordées par les autorités ecclésiastiques, des affaires judiciaires traitées par les juridictions épiscopales, capitulaires et autres au sein du clergé. Nos aïeux

peuvent figurer dans divers documents de cette série G, pour peu qu'ils vécut dans une localité dont le seigneur temporel faisait partie du clergé séculier. Rien dans cette série n'est en ligne.

- **La série H** réunit les documents produits par le clergé régulier, dans les abbayes, les prieurés, les commanderies et divers établissements de charité comme les hôpitaux, les hospices, les hôtels-Dieu, les maisons-Dieu, les léproseries et les maladreries. Nos aïeux peuvent figurer dans les documents de cette série H, s'ils demeuraient dans une localité qui faisait partie d'une seigneurie appartenant au clergé régulier, ou bien s'ils avaient été hospitalisés. Aucun document de cette série n'est en ligne.
- **La série I** n'existe plus. Les archivistes aiment plaisanter en disant qu'il s'agit d'une série *inconnue au bataillon*. La directive du 1^{er} décembre 1927 proposait d'y classer les registres protestants et les divers papiers déposés par les consistoires, mais ils ont finalement été versés dans leur totalité dans la série J créée en 1944, avec tous les documents concernant les cultes non catholiques en France. Ce passage d'une série à l'autre illustre tout à fait l'instabilité de certains classements archivistiques, qui pose de gros problèmes aux chercheurs qui ne peuvent pas compter sur des cotes pérennes et définitives pour désigner les documents qu'ils ont utilisés dans leurs recherches. Les historiens et les généalogistes chevronnés d'aujourd'hui ont tous besoin de cotes stables pour transmettre le fruit de leurs travaux aux chercheurs de demain. Il appartient aux archivistes de leur garantir, enfin, des cotes immuables.

2. Les archives publiques modernes

Il s'agit de documents versés à partir de la Révolution, depuis la création des départements en 1790 jusqu'à la fin de la Troisième République en 1940. Ils sont répartis en seize séries, désignées elles aussi par des lettres de l'alphabet: F puis K à Z, sauf les lettres J et W utilisées plus tard.

- **La série F** réunit différents fonds privés entrés dans le domaine public de 1790 à 1933, essentiellement par des dons. Ils concernent des familles, des localités, des corporations, des bâtiments, des travaux d'érudits, et débordent parfois le cadre strict du département où ils ont été versés. Il s'agit d'une série close, dont une partie des fonds a malheureusement été transférée à la série J, créée en 1944. Une fois de plus, ce passage aberrant d'une série à une autre, avec les changements de cotes qui en découlent, pose de très gros problèmes aux chercheurs, qui ne peuvent plus s'appuyer sur les cotes d'antan signalées par leurs devanciers. Rien dans la série F n'a été mis en ligne.
- **La série K** réunit les lois, ordonnances et arrêtés émanant des différents gouvernements français, depuis la Révolution, ainsi que les arrêtés préfectoraux, tels qu'ils sont publiés dans les bulletins des lois, le Moniteur universel, le Journal officiel et les bulletins administratifs des préfectures. Seuls nos aïeux qui ont fait l'objet d'une inscription dans ces publications sont concernés par cette série.

- **La série L** réunit tous les documents produits par les diverses administrations et tous les tribunaux du département pendant la période révolutionnaire, de 1790 à 1800, à l'exception toutefois des biens nationaux qui ont été versés dans la série Q. On y trouve des archives émanant des administrations propres au département, aux districts et aux municipalités cantonales, mais aussi des tribunaux, des comités révolutionnaires et des sociétés populaires. Aucun document de cette série n'est en ligne.
- **La série M** réunit tous les documents produits par l'administration préfectorale après la Révolution, concernant le personnel administratif, les élections, la police générale et les distinctions honorifiques, l'hygiène et la santé publique, toutes les statistiques générales, industrielles et commerciales, la population, l'agriculture et les eaux et forêts, le travail et la main-d'œuvre. On y trouve des passeports délivrés à des Français partant à l'étranger, des permis de séjour accordés à des étrangers venus en France, des rapports de police nominatifs. Les documents de cette série les plus consultés par les chasseurs d'ancêtres sont les recensements nominatifs de population, qui actuellement sont tous consultables en ligne jusqu'à 1936.
- **La série N** réunit tous les documents produits par le conseil général du département et tous les conseils d'arrondissement, encore placés à l'époque sous la tutelle du préfet et des sous-préfets. On y trouve essentiellement des minutes de délibérations et des livres de comptabilité départementale, ainsi que différents documents concernant la caisse départementale de retraite et tous les biens meubles et immeubles du département. Aucune des pièces d'archives de cette série n'est encore consultable en ligne.
- **La série O** réunit tous les documents produits par le préfet et les sous-préfets dans le cadre de la tutelle qu'ils exercent sur les communes du département. On y trouve diverses pièces concernant le personnel des communes, leur comptabilité, leur mobilier, leurs bâtiments, leurs biens non bâtis, leur cimetière, ainsi que des rapports sur les travaux publics, les cultes, les eaux, l'électricité, les foires et marchés, la police et les affaires militaires et économiques locales. Rien n'y est encore en ligne.
- **La série P** réunit tous les documents concernant les finances, le cadastre et les postes. On y trouve des archives émanant de la Trésorerie générale, des bureaux des contributions directes et indirectes, du cadastre, des douanes et des Postes et télécommunications, portant entre autres sur le personnel de toutes ces institutions. Ne sont consultables en ligne, dans la série P, que les plans du cadastre.
- **La série Q** rassemble tous les documents concernant les domaines de l'État, l'enregistrement des actes judiciaires et des actes passés devant notaire ou sous seing privé, ainsi que les hypothèques. On y trouve ainsi, pour l'époque révolutionnaire, des dossiers sur les ventes de biens nationaux, les séquestres de biens appartenant aux émigrés, les indemnités payées aux émigrés repentis, le rachat des droits féodaux. L'enregistrement des actes, à partir du 1^{er} février 1791,

fait suite au contrôle des actes de l'Ancien Régime, dont les registres sont conservés en série C. Ils servent donc eux aussi à retrouver les contrats passés par nos aïeux, aussi bien devant notaire que sous seing privé. Il en va de même des hypothèques, terme ambigu qui désigne en fait la transcription intégrale des actes de notaire concernant les biens des personnes. On peut trouver en ligne, sur les sites de certains dépôts d'archives comme celui de l'Yonne, les tables de successions et absences, qui donnent le nom des défunts et leurs dates de décès respectives, et les registres indicateurs et tables alphabétiques des hypothèques, qui donnent le nom et le lieu et date de naissance des gens ayant des biens.

- **La série R** réunit les documents concernant l'activité des services civils du département en matière d'affaires militaires, à savoir l'organisation de l'armée, mais aussi la mobilisation générale en cas de guerre, les conseils de révision et le recrutement des soldats, la préparation militaire, les anciens combattants et les victimes de guerre, les réquisitions militaires, les dommages de guerre, les camps d'internement, le ravitaillement des troupes, la garde nationale, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, l'occupation du département par les armées ennemies. Seuls les registres de recrutement militaire sont en ligne.
- **La série S** réunit les documents concernant les travaux publics et les transports, versés surtout par le service départemental des Ponts et Chaussées, mais aussi par les services préfectoraux. Ils n'ont guère d'importance pour les recherches généalogiques, en général, car on y trouve essentiellement des données sur les ponts, les routes, les canaux, les cours d'eau et les moulins. Rien n'a été mis en ligne dans cette série.
- **La série T** réunit tous les documents qui concernent l'enseignement général, les affaires culturelles et les sports. On y trouve des archives sur l'enseignement primaire et secondaire, aussi bien public que privé, l'enseignement primaire supérieur, l'enseignement technique et professionnel et les écoles normales primaires, ainsi que sur les imprimeries, les librairies, la presse, les monuments historiques, les sites et monuments naturels, les bibliothèques, les musées, les théâtres et les sociétés savantes, littéraires, artistiques et sportives. On y trouve aussi des dossiers de l'Inspection académique sur les professeurs et les instituteurs et institutrices. Aucun document de cette série n'a été mis en ligne.
- **La série U** réunit tous les documents produits par les greffes des tribunaux du département depuis 1790, portant sur la justice civile et pénale. Cette série U est fort utile si nos ancêtres ont eu maille à partir avec les instances judiciaires. Elle contient également tous les actes de notoriété des étrangers venus s'installer dans le département, ainsi que tous les jugements d'adoption des pupilles de la Nation pendant et après la Première Guerre mondiale. Aucun document archivistique de cette série U, fort utile pour résoudre certains cas particuliers, n'a cependant été mis en ligne.
- **La série V** réunit les documents concernant l'activité des services civils du département en matière d'affaires

culturelles. On y trouve des pièces sur le clergé catholique séculier et régulier, les édifices diocésains et paroissiaux, les fabriques, les cultes non catholiques, ainsi que sur l'organisation et la police des cultes dans le département. Aucun document d'archives de cette série n'a encore été mis en ligne.

- **La série X** réunit les documents concernant l'assistance et la prévoyance sociales. On y trouve des pièces sur les bureaux de bienfaisance, les hôpitaux, hospices, asiles et dispensaires, les dépôts de mendicité et les sociétés de secours mutuels, notamment des dossiers sur les enfants assistés et sur les différents personnels de santé. Aucune pièce de cette série X n'a encore été mise en ligne par les services d'archives.
- **La série Y** réunit tous les documents concernant l'administration pénitentiaire, portant notamment sur le personnel et les prisonniers. On y trouve surtout des registres d'écrou, avec une description physique des prévenus et des condamnés et la liste complète de leurs effets personnels à l'entrée et à la sortie des prisons. On y trouve également un certain nombre d'anciennes fiches anthropométriques, avec ou sans photo d'identité selon les époques. Aucune pièce de cette série Y n'a été mise en ligne.
- **La série Z** réunit tous les documents produits par les sous-préfectures, concernant notamment les conseillers municipaux des communes, l'agriculture et l'industrie, l'hygiène et la santé, les prisons et les hospices, les affaires militaires, les élections municipales et cantonales, la police, la population, le mobilier et les bâtiments publics, les eaux et forêts, les communes, les travaux publics, les cultes, la justice et tout autre sujet traité au niveau de l'arrondissement à la demande de la préfecture. En fait, cette série vient compléter, au niveau local, toutes les séries précédentes émanant de l'action préfectorale depuis la fin de la Révolution. Aucun document de cette série Z n'est encore consultable en ligne.

3. Les archives contemporaines

Il s'agit de documents versés par des particuliers ou les diverses administrations du département depuis le 10 juillet 1940, date à laquelle le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) a pris le pouvoir en France et mis fin à la Troisième République. Ils sont répartis en deux séries, désignées par deux lettres de l'alphabet :

- **La série J** réunit tous les documents privés entrés dans le domaine public depuis 1944 par achat, don, legs ou simple dépôt, ou qui ont été inconsidérément extraits des séries F et I, ceci sans tenir compte de l'intérêt des usagers qui ont besoin de cotes immuables. On y trouve en particulier, dans des départements comme celui de l'Yonne, tous les registres paroissiaux du XIX^e siècle déposés par les autorités diocésaines. On peut ainsi comparer tous les actes contenus dans ces registres catholiques avec ceux qui figurent dans les registres d'état civil correspondants. On trouve aussi, dans cette série J, les registres protestants extraits de la série F, ainsi que tous les documents privés versés de 2014 à 2018 lors de la grande collecte de la Première Guerre mondiale. Aucune de ces anciennes archives privées, devenues publiques, n'est consultable en ligne.

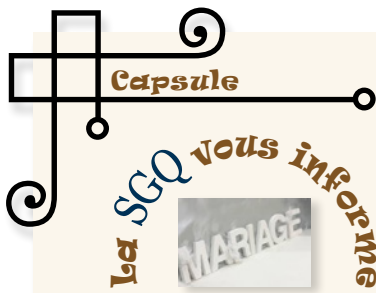
– **La série W** réunit en continu tous les documents publics versés par les diverses administrations départementales depuis le 10 juillet 1940. Ces pièces ne sont plus classées par sujet, comme celles des deux périodes précédentes, mais par simple ordre d'arrivée dans le dépôt d'archives départementales. Il en ressort que les cotes attribuées par les archivistes ne reposent plus sur une logique thématique, mais sur un nouvel impératif chronologique. Pour s'y retrouver dans ce gigantesque dédale de documents publics fort divers, les archivistes disposent heureusement d'instruments de recherche très efficaces, imprimés et informatiques, qui leur permettent d'orienter les chercheurs vers les pièces dont ils ont besoin. La série W est intéressante pour étudier la collaboration, la résistance et la libération durant la Seconde Guerre mondiale. Elle contient aussi des fiches sur les étrangers venus en France à partir de 1940, avec souvent une description physique succincte et des photos d'identité. Bref, il s'agit d'une série fourre-tout, où chacun peut trouver son bonheur avec l'aide des archivistes. Rien n'y est consultable en ligne.

Conclusion

Nous ne détaillerons pas ici la matière que l'on peut trouver dans les archives municipales et les archives nationales métropolitaines et d'outre-mer. L'objet du présent article était

de montrer l'importance de fréquenter les dépôts d'archives en France, plutôt que de se contenter des miettes que l'on trouve à l'écran des ordinateurs. Les archivistes nationaux, départementaux et communaux ont toute l'expérience nécessaire pour orienter les généalogistes dans leurs recherches, en leur faisant découvrir des documents délaissés, mais riches en enseignements sur nos ancêtres. Le but était aussi de mettre en valeur l'action à très long terme des cercles généalogiques, qu'il semble être de bon ton de bouder, actuellement, mais qui ont su inciter leurs adhérents à créer ensemble, en trois décennies, un vaste outil collectif de recherche : les tables exhaustives des mariages religieux scellés avant 1793, puis celles des mariages civils conclus après 1792, voire des tables de naissances et de décès. L'objectif était enfin de souligner qu'il est vain de croire que l'on peut mener des recherches généalogiques abouties sans dépenser un sou. Se lancer dans une telle aventure implique nécessairement que l'on se déplace, pour visiter les cimetières, les lieux de mémoire, mais aussi pour fréquenter assidûment les dépôts d'archives, les manifestations organisées par de nombreux cercles généalogiques locaux et leur fédération nationale. La généalogie n'est pas une aventure individuelle, à son propre profit, mais une action collective au profit de tout un chacun.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : esgeaihygrecq@gmail.com



Mariages du Québec 1926–1997

Cette base de données contient environ 2,5 millions d'inscriptions, soit la très grande majorité des mariages survenus au Québec entre 1926 et 1997. Sa consultation est réservée exclusivement à nos membres qui possèdent leur identifiant et leur mot de passe.

Pour consulter les données des mariages, rendez-vous sur notre site : www.sgq.qc.ca. Après vous être identifiés, cliquez sur le menu « Bases de

données », puis sur « Réservées aux membres ». Cliquez sur « Mariages du Québec (1926-1997) » et suivez les instructions.

Il y a 150 ans

1873 – La foi

Le 4 décembre, M^{gr} Ignazio Persico, en mission secrète au Canada, devient le curé de Saint-Colomb de Sillery. Né à Naples, il était entré chez les capucins et était devenu missionnaire et vicaire épiscopal aux Indes. Devenu évêque de Savannah (Georgie) en 1857, il avait dû démissionner pour des raisons de santé en 1872. Il s'est vu confier par le pape la tâche de faire enquête sur l'influence indue en politique dans la province de Québec. À Sillery, il confirmera lui-même les enfants (il sera curé à Sillery jusqu'à son rappel à Rome, en 1876). Il sera plus tard cardinal et décédera à Rome en 1895.

LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.

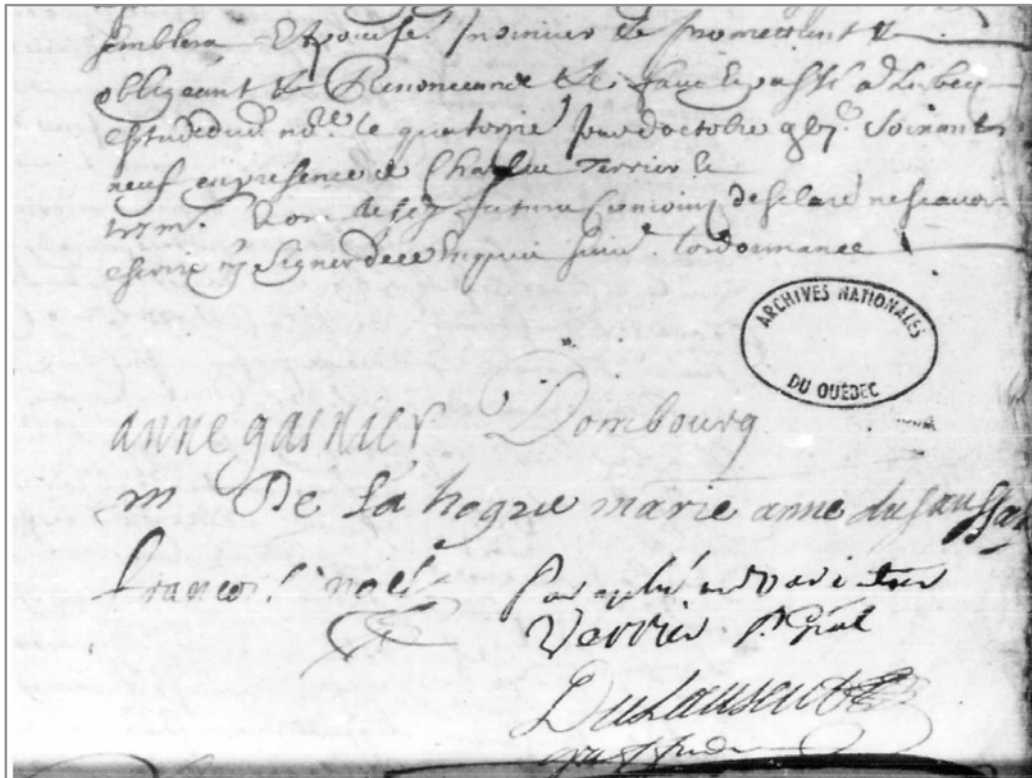


Paléographie

Lise St-Hilaire (4023)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Dernier extrait d'un contrat de mariage rédigé par le notaire royal Pierre Duquet le 14 octobre 1669.



Transcription intégrale

45 Semblera, Et pour fe' Jnsinuer &c promettant &c
 46 obligéant &c Renonceans &c fait Et paSSé a
 Quebeq
 47 eStude dud.' no.re le quatorzie' Jour doctobre mvj.c
 Soixante
 48 neuf en preSence de Charles Terrier Et
 49 tesm.' Et ont leSd futurs Coniointz deSclaré ne
 Scavoir
 50 eScrire n'y Signer de ce Enquis Suiv.' lordonnance.
 51 anne gasnier Dombourg
 52 m De La hogue marie anne du SauSSay
 53 francois noel Paraphé ne Varietur
 54 Verrier P. G'ral
 55 DuLaurent paraphe
 56 greffier

Transcription corrigée

45 semblera, et pour faire insinuer etc., promettant
 etc.,
 46 obligéant etc., renonçant etc., fait et passé à
 Québec,
 47 étude dudit notaire, le quatorzième jour d'octobre,
 seize cent soixante
 48 neuf en présence de Charles Terrier et
 49 témoins, et ont lesdits futurs conjoints, déclaré ne
 savoir
 50 écrire ni signer, de ce enquis suivant l'ordonnance.

Signatures: Anne Gasnier, Dombourg,
 M de Lahogue, Marie-Anne Dusaussay
 et François Noël

Annotation particulière:
 Paraphé ne varietur,
 Verrier Procureur général
 DuLaurent,
 greffier

Observations

On remarque l'utilisation de la majuscule pour la première lettre des mots et également à l'intérieur de certains mots, qu'il s'agisse de noms communs ou de noms propres. C'est une pratique généralisée chez les notaires et autres scribes de l'époque de la Nouvelle-France. Chacun y va selon son choix et de façon aléatoire. Nous allons mentionner les autres particularités.

45. **fe.'** (**faire**) abréviation du mot.

Jnsinuer (insinuer) où le **J** qui remplace le **i**.

&c (et cetera) est utilisé par tous les notaires. Parfois avec un **C**, un **A**, **Ca** ou un autre tracé variable.

fait (fait) avec un **C**.

a sans accent grave.

Quebeq sans accent et avec un **Q** en finale au lieu du **C**.

47. **eStude (étude)** où le **S** majuscule remplace le son **É**.

dud.' (**du dit**) abréviation très fréquemment utilisée par tous les notaires de l'époque.

no.^{re} (notaire) contraction du mot où il manque les lettres **tai** et où le **re** final est en exposant.

quatorzie' (quatorzième) suspension du mot.

doctobre sans l'apostrophe.

mvj.^c (mil six cents) est un groupe de lettres qui forme un motif que l'on rencontre abondamment dans les contrats notariés de l'époque de la Nouvelle-France ; ce sont des chiffres romains. Une récente découverte nous a incitée à inscrire **mvi**, au lieu du **xvi** qu'on a utilisé depuis les débuts de notre chronique. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

49. **tesm.'** (**témoins**) suspension du mot et utilisation de la lettre **S** pour remplacer l'accent aigu.

leSd (lesdits) contraction du mot.

Coniointz (conjoints), avec un **i** au lieu d'un **J**. Le notaire utilise le **Z** pour le pluriel.

deSclaré (déclaré), où le **S** remplace l'accent aigu.

Scaivoir (savoir), dans une ancienne forme **SC**.

50. **eScrire (écrire)**, où le **S** remplace l'accent aigu.

n'y (ni), où l'apostrophe est superflu et le **Y** remplace le **i**.

Suiv.' (**suivant**), suspension du mot.

lordonnance (l'ordonnance), où l'apostrophe a été omise.

53. **Paraphé ne varietur** est une annotation d'origine latine confirmant la validité du contrat et que rien ne doit être modifié. La signature du notaire ne figure pas à la fin de ce contrat. Pour en confirmer la validité, le procureur général Verrier, dont on ne voit jamais le prénom, et le greffier Dulaurent, qui deviendra notaire plus tard, ont apposé l'annotation et signé avec leur titre. Cette annotation particulière figure sur une grande quantité de documents au greffe de ce notaire, mais vous trouverez aussi ces mêmes mots latins sur d'autres contrats. Même si ces mots ne sont pas toujours bien clairs, ce sont toujours les mêmes. Quelquefois, Christophe-Hilarion Dulaurent se qualifie de greffier et d'autres fois de commis. Il semblerait que ces quelques mots latins suffisaient pour authentifier le contrat.

Leçon

Signatures

Les signatures qui suivent le contrat confirment la présence des témoins nommés au début. Les contractants se présentent souvent devant le notaire, accompagnés de membres de leur famille ou d'amis. Lorsque ces personnes signent, l'écriture, provenant d'une main différente, peut nous aider à les identifier correctement. Il est toujours important de faire la recherche pour trouver de qui il s'agit :

- **Anne Gasnier** est la veuve de Jean Bourdon ; elle héberge les Filles du roi et assiste à leur mariage.
- **Dombourg** est Jean-François Bourdon dit Dombourg (il a inversé les syllabes de son surnom).
- **M de la Hogue**, prénommée Marie-Claire lors de son mariage avec Jean Sédilot le 27 novembre 1669.
- **Marie-Anne du Saussay** est une Fille du roi qui épousera Louis Rouer de Villaray le 26 novembre 1675. Entre-temps, elle est hébergée chez Anne Gasnier et sert de témoin aux autres Filles du roi.
- **François Noël** est un habitant de l'île d'Orléans, l'ancêtre des Noël d'aujourd'hui ; il épousera Nicole Legrand, une Fille du roi, le 24 octobre 1669.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :

sintilali@videotron.ca

mots de oénéa...

Le mérite tient lieu des plus nobles aïeux. – Destouches, extrait de *La Force du Naturel*.



Ces femmes au service de la communauté

Jeanne Maltais, MGA (6255)

L'intervention de l'État au soutien des enfants abandonnés – 1801-1845

Résumé

À la requête des Sœurs grises de Montréal et des Augustines de Québec, le gouvernement du Bas-Canada instaure, en 1801, une première mesure sociale pour soutenir l'œuvre des enfants abandonnés. Le programme connaît un succès mitigé et cesse ses activités après quarante-cinq ans. Dès lors s'amorce l'institutionnalisation des services de secours qui favorise l'établissement de nombreux asiles, crèches et orphelinats. Ces institutions dirigées par les communautés religieuses féminines seront actives au Québec jusqu'au troisième quart du XX^e siècle.

L'abandon d'enfants: un problème social universel

En février 1556, l'édit d'Henri II, enregistré au Parlement de Paris, oblige les femmes françaises célibataires ou veuves à déclarer leurs grossesses survenues hors mariage. Juridiquement, cette loi fixe la culpabilité des mères puisqu'elle permet la présomption d'infanticide lorsque le poupon décède à sa naissance. Reconnues coupables de la mort de leur enfant, les femmes sont condamnées à la peine capitale :

Henri, par la grâce de Dieu, roi de France; a tous présents et à venir, salut. Parce que plusieurs femmes ayant conçu enfants par moyens deshonnêtes, ou autrement, persuadées par mauvais vouloir et conseil, déguisent, occultent et cachent leurs grossesses sans en rien découvrir ni déclarer; et avenant le temps de leur part et délivrance de leur fruit, occultement s'en délivrent, puis suffoquent, meurtrissent, et autrement suppriment, sans leur avoir fait impartir le sacrement de baptême; ce fait, les jettent en des lieux secrets et immondes, où les enfouissent en terre profane, les privant par tels moyens de la sépulture coutumière des Chrétiens. Ordonnons que toute femme qui se trouvera duement atteinte et convaincue d'avoir célé, couvert et occulté, tans sa grossesse que son enfante-ment, sans avoir déclaré l'un ou l'autre, et sans avoir pris de l'un ou l'autre, témoignage suffisant, même de la vie ou mort de son enfant, lors de l'issue de son ventre; et après se trouve l'enfant avoir été privé

tant du sacrement de baptême, que de la sépulture publique et accoutumée, soit telle femme tenu et réputée d'avoir homicidé son enfant; et pour réparation, punie de mort et dernier supplice, et de telle rigueur que la qualité particulière du cas le méritera. Donné à Paris, au mois de février 1556.¹



Tableau illustrant un bébé abandonné dans une rue.
 Auteur et date inconnus.

À Paris, Vincent de Paul fonde l'*Ordre des Filles de la Charité* afin de secourir les pauvres et les démunis. En 1640, préoccupé par le triste sort des enfants abandonnés, il confie à cette communauté la responsabilité de les accueillir et de les placer en foyer nourricier².

1. *Édit d'Henri II de février 1556 contre l'infanticide*, 2017, p. 3, Cercle généalogique du Pays du Caux Seine-Maritime, www.geneacaux.fr/spip/IMG/pdf/edit-d-henri-ii-de-fevrier-1556-contre-l-infanticide_a408.pdf. Consulté le 7 novembre 2022.

2. ABELLY, Louis. « Établissement d'un hôpital pour enfants trouvés », dans *La vie de St-Vincent-de-Paul*, Paris, Gaume et Cie, Libraires-Éditeurs, 1891, p. 206-217.

En Nouvelle-France, l'intendant Bégon émet en 1722 une ordonnance obligeant les femmes à déclarer leur grossesse sous peine de mort; il évoque en appui l'édit d'Henri II³. Pendant plus de 350 ans, le clergé catholique condamnera les naissances illégitimes, sans égard aux circonstances liées à la maternité. Marginalisées et en situation de détresse, les mères se voient contraintes d'abandonner leur progéniture, la seule « voie honorable » pour préserver leur avenir.



L'Abandon, 1886, par Édouard Gelhay.

Source: https://commons.wikimedia.org/wiki/Main_Page.

À l'évidence, les naissances conçues hors mariage — les « accidents de parcours » — constituent certes la raison prédominante qui mène à l'abandon d'un enfant, mais d'autres motifs s'y greffent. Au XIX^e siècle, les villes de Montréal et de Québec connaissent un essor démographique important dynamisé tant par une affluence d'immigrants européens, en particulier les Irlandais, que par l'arrivée de ruraux en quête d'une vie meilleure⁴. Or, les maigres salaires attisent l'indigence et poussent parfois les parents à abandonner leurs enfants dans l'espoir de les préserver de la misère. Mal préparées à ce flot de nouveaux citoyens, les deux agglomérations éprouvent divers problèmes sociaux liés à la pauvreté, à l'insuffisance de logements et à la criminalité. Par conséquent, les orphelins de parents d'immigrés décédés prématurément, ceux issus de la prostitution ou d'agressions, ceux de mères délaissées sans ressources ainsi que les enfants malades ou handicapés rejetés par leurs familles contribuent à gonfler le nombre des laissés pour compte.

C'est à l'initiative de Marguerite d'Youville, supérieure des Sœurs de la Charité (Sœurs grises), que s'ouvre, à Montréal en 1754, la toute première institution vouée à l'œuvre de la petite enfance reconnue au Québec⁵. Sensible au triste sort des enfants délaissés dans les rues de la ville, mère d'Youville aménage une aile de l'Hôpital général pour les recueillir. Les annales de la congrégation relatent cette situation de façon éloquente⁶:

[...] *On vit de ces frères créatures, écrit M. Montgolfier, exposées dans les rues et les carrefours de la ville, ou abandonnées sur les grands chemins et livrées sans pitié aux injures des saisons et à la merci des animaux, en danger extrême de perdre le salut de l'âme avec la vie du corps. Un jour Mme d'Youville apprenait que deux de ces petits infortunés avaient été noyés dans la rivière Saint-Pierre qui longe les murs de l'hôpital. Une autre fois, marchant par les rues de la ville, elle découvre le corps de l'un de ces enfants à demi caché sous terre. Plus tard, traversant, par une froide journée d'hiver, la rivière Saint-Pierre, elle en aperçoit un gisant sur la glace, un poignard dans la gorge, les mains levées vers le ciel comme pour implorer pitié et protection [...].*

Dans ces circonstances, ce refuge, mieux connu sous le nom *Crèche d'Youville*, se consacre à accueillir les enfants trouvés ou abandonnés, œuvre qui se déploiera par la suite chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et chez les Ursulines de Trois-Rivières.

L'intervention de l'État (1801-1845)

Au début du XIX^e siècle, les Augustines de Québec et les Sœurs grises de Montréal réclament du Parlement une aide financière pour le soutien des enfants abandonnés. En réponse à cette requête, le gouvernement sanctionne, le 8 avril 1801, une première loi, *l'acte pour le soulagement des personnes dérangées dans leur esprit, et pour le soutien des enfants abandonnés*, qui a pour effet de créer une commission de sept législateurs chargés d'administrer les subsides accordés⁷.

Quelques années plus tard, en 1808, les autorités délèguent à ces commissaires la responsabilité d'engager les enfants en « âge de travailler », soit comme apprentis chez un artisan, soit comme journaliers ou domestiques chez un particulier. Ces contrats d'engagement ou d'apprentissage, rédigés aux conditions fixées par les commissaires, détachent définitivement les enfants de la commission et scellent leur avenir jusqu'à ce

3. BÉGON, Michel. *Ordonnance déclarant que l'édit d'Henri II de février 1556, qui établit la peine de mort contre les femmes qui cachent leur grossesse et font périr leur enfant (infanticide), sera lu et publié de trois mois en trois mois aux prônes des messes paroissiales*, BANQ numérique, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3373022>. Consulté le 7 novembre 2022.

4. LACOURSIÈRE, Jacques, Jean PROVENCHER et Denis VAUGEUIS. *Canada-Québec, 1534-2015*, Québec, Éditions du Septentrion, 2015, p. 292-293.

5. GOSSAGE, Peter. « Les enfants abandonnés à Montréal au 19^e siècle : la Crèche d'Youville des Sœurs Grises, 1820-1871 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n^o 4, printemps 1987, p. 543.

6. *L'Hôpital Général de Montréal des Sœurs de la Charité (Sœurs Grises), Depuis sa fondation jusqu'à nos jours, tome premier*, Montréal, [s. é.], 1916, p. 246-247.

7. *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, Depuis le 8 janvier jusqu'au 8 avril 1801 inclusivement*, Québec, John Neilson, 1801, p. 287.

qu'ils atteignent l'âge de la majorité (21 ans). En 1823, une nouvelle disposition assujettit à la tutelle des commissaires tous les enfants trouvés dépourvus d'un tuteur. Cette dernière mesure investit les commissaires de la même autorité et des mêmes droits qu'un tuteur particulier⁸.

Or, les conclusions d'une enquête gouvernementale menée en 1824 révèlent une progression constante du nombre d'enfants abandonnés et des fonds publics injectés, de même qu'un taux fort élevé de mortalité chez les enfants recueillis. De fait, pour la période comprise entre 1801 et 1823, l'Hôtel-Dieu de Québec et l'Hôpital général de Montréal affichent respectivement un taux de mortalité de 45 % et de 70 %. Les religieuses expliquent cette situation par le fait qu'un bon nombre d'enfants ne survivent guère plus d'un mois en raison de leur *mauvais état* au moment de leur arrivée. Bien que l'enquête recommande de mettre fin au programme sous prétexte de son inefficacité, les législateurs le maintiendront en vigueur jusqu'en 1845⁹. Dans les années subséquentes, la fondation de diverses institutions, notamment les crèches, les hospices et les orphelinats, s'imposera, jusqu'au troisième quart du XX^e siècle, comme l'unique solution à l'encadrement des enfants délaissés.

Bilan du programme dans les villes de Montréal et de Québec

Entre 1801 et 1850, la Crèche d'Youville de Montréal accueille 5458 enfants qui représentent plus de 70 % de l'ensemble des enfants illégitimes baptisés dans la foi catholique au Bas-Canada¹⁰. L'institution affiche un taux de mortalité fort élevé, soit près de 89 %¹¹.

Pour leur part, les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec reçoivent 1388 enfants dont 54 % décèdent dès les premiers jours de leur arrivée¹². Comme en France, les enfants, dans cette institution, sont déposés dans un tour¹³ muni d'une cloche destinée à avertir la femme de garde.

Le processus de prise en charge est semblable dans les deux hôpitaux. Portés au baptême dès leur arrivée, les nouveau-nés sont rapidement confiés, jusqu'à l'âge de 18 mois, à une nourrice recommandée par le curé de la paroisse. Par la suite, les religieuses ou les commissaires veillent au placement ou à l'engagement de l'enfant chez une famille d'accueil ou un artisan¹⁴.



Gravure illustrant une femme qui abandonne son enfant dans un tour.

Auteur et date inconnus.

À Québec, l'œuvre des Augustines se termine définitivement en 1850 lorsque le dernier enfant est détaché de la commission. Dans les années suivantes, les enfants abandonnés seront dirigés à Québec vers l'orphelinat de la Société charitable des Dames catholiques de Québec, géré à compter de 1849 par mère Marcelle Mallet et les sœurs de la Charité de Québec¹⁵. À Montréal, la Crèche d'Youville poursuivra sa mission jusqu'à sa fermeture en 1972¹⁶.

En ce qui concerne la ville de Trois-Rivières, le peu d'informations disponibles ne permet pas de bien cerner l'incidence de ce programme chez les Ursulines de l'endroit.

8. JOYAL, Renée, sous la dir. de. *L'évolution de la protection de l'enfance au Québec. Des origines à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 21-22.

9. *Ibid.*, p. 23.

10. GOSSAGE. *Op. cit.*, p. 543.

11. FORTIER, de la Broquerie. « Les enfants trouvés à l'hôpital général de Montréal – 1800-1850 », *Laval Médical*, vol. 5, mars 1964, p. 338.

12. KAUFHOLTZ-COUTURE, Claude. *Biographies des enfants abandonnés du tour de l'Hôtel-Dieu de Québec entre 1800 et 1845*, Québec, [s. é.], 2018, p. 6.

13. *Anc. Dans les monastères et les hôpitaux, armoire cylindrique et tournante posée dans l'épaisseur d'un mur pour recevoir ce que l'on y déposait du dehors*, *Le Petit Larousse illustré*.

14. JOYAL. *Op. cit.*, p. 22.

15. Le Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ), *Orphelinat de Québec (vers 04/1831-22/08/1849)*, <https://expong.cieq.ca/institution.php?-institution=25>. Consulté le 9 novembre 2022.

16. Les Sœurs grises de Montréal. *La crèche d'Youville*, <https://sgm.qc.ca/non-classifiee/creche-dyouville/>. Consulté le 9 novembre 2022.

Synopsis des billets reçus à l'Hôtel-Dieu de Québec¹⁷

Dans son livre *Biographies des enfants abandonnés du tour de l'Hôtel-Dieu de Québec entre 1800 et 1845*, Claude Kaufholtz-Couture étudie l'ensemble des 1388 admissions reçues à l'Hôtel-Dieu de Québec ainsi que le contenu des billets que portent sur eux la majorité des enfants. Cette analyse permet de dégager quelques faits intéressants.

1. Les deux catégories de billets

La première catégorie regroupe les billets anonymes au contenu varié : identité des parents, âge de l'enfant, prénom souhaité à son baptême ainsi que la raison de l'abandon. La seconde collige les billets rédigés par un prêtre, souvent un curé qui atteste de la naissance dans sa paroisse d'un enfant illégitime, né de parents inconnus et baptisé sous tel prénom.

Dans certains cas, un ruban de couleur accompagne le billet. L'auteur avance l'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'une marque distinctive à dessein d'authentifier l'enfant lors de son éventuel retour chez ses parents.

2. Les motifs d'abandon

Quoique nombreux et variés, trois motifs figurent parmi les plus fréquents : un enfant né hors mariage d'un père absent et d'une mère dans l'incapacité de subvenir seule à ses besoins, l'extrême pauvreté des parents et, finalement, un enfant issu d'un couple marginal, non conforme aux critères sociaux.

Par ailleurs, certains événements ponctuels influent sur les motifs et le nombre d'enfants abandonnés. Ainsi, à compter de 1830, l'arrivée massive d'Irlandais laisse un flot d'orphelins démunis que l'on conduit spontanément chez les Augustines. De fait, parmi les 122 enfants admis en 1831, 70 portent un patronyme anglais ou irlandais : O'Brien, O'Connor, Donagan, Stevenson, etc.

3. Le destin des enfants abandonnés

Outre le taux de 54 % d'enfants décédés dans les premiers jours, les statistiques indiquent une proportion de 37 % d'enfants placés en foyer et de 8 % retournés aux parents ou à un proche.

L'âge moyen des enfants au moment du détachement de la commission — c'est-à-dire pris en charge définitivement par une famille d'accueil — est de 5 ans.

Trois couples formés plus tard parmi le groupe d'enfants abandonnés laisseront à leur tour une descendance :

- Firmin Vulgo Giguère et Reine Phocas dit Blouin [mineure], mariés le 15 octobre 1844 à Saint-Joachim, auront treize enfants.
- Flavien Réaume (Flavien Léon) dit Matte et Josephte Ulric dit Bureau, mariés le 7 janvier 1840 à Sainte-Catherine-de-la-

Jacques-Cartier, auront onze enfants dont les deux premiers seraient nés hors mariage.

- Louis Thomas Crépin (Crespin) dit Martineau et Hélène Walsh, mariés le 27 juin 1843 à Château-Richer, auront quatre enfants.

4. Les nourrices et leur paroisse de résidence

Les nourrices proviennent de 61 paroisses situées dans les environs de la ville de Québec. Parmi les plus importantes figurent Sainte-Marie de Beauce (35 %), Québec (29 %), Saints-Gervais-et-Protais de Bellechasse (14 %), Saint-Nicolas (14 %) et Saint-Augustin-de-Desmaures (12 %).

En guise de conclusion, voici quelques exemples de billets et mini-biographies d'enfants déposés au tour de l'Hôtel-Dieu de Québec qui témoignent de leur parcours atypique.

Élisabeth Henriette Françoise

Certains enfants déposés au tour portent un fragment de tissu en guise d'identité. C'est le cas d'Élisabeth Henriette Françoise, enfant issue d'un couple fortuné, née hors mariage d'un amour malheureux. Le billet indique que le morceau de ruban attaché au vêtement de l'enfant sera jumelé à celui de la personne responsable de reprendre le poupon.

Texte du billet¹⁸

[...] *n'ayant pas l'honneur de connaître la personne à qui je remettrai la Présente lettre il se pourrait fort bien qu'il si trouverait quelque chose qui pourrait blesser les règles d'usages. C'est pourquoi je réclame d'avance l'indulgence de la personne qui recevra le présent L'enfant que je suis chargé de présenter, est le fruit d'un amour malheureux, qui cessera de l'être dès que le père pourra, remplissant ses promesses, satisfaire ses vœux, c'est à dire se marier, et retirer le cher dépôt qu'il confie momentanément, aux soins des personnes respectable, et vertueuses, de l'hospice de la Ville de Québec. Le présent enfant appartient à des gens fortunés qui feront les dépenses que vous voudrez pour qu'il soit bien, demain, ou un autre jour, une personne se présentera de la part du père et de la mère chargée de commission, vous le reconnaîtrez au ruban ci inclus dont il aura l'autre fragment. L'enfant n'a pas été baptisé. On désire qu'il ait un parrain et une marraine très comme il faut qui la [nomassent], Elisabeth, hanriette, francoise. J'ai l'honneur de vous présenter mes salutations respectueuses [...].*

Biographie¹⁹

[...] *Admise au tour le 31 juillet 1820. Baptisée, le jeune monsieur Lagueux a été parrain, et sa sœur la marraine. Placé à Québec chez Dinelle (Dinelle) entre le 2 août 1820 et le 1^{er} mai 1821. Placée à Charlesbourg*

17. À moins d'indication précise, la source pour cette partie de l'article est : KAUFHOLTZ-COUTURE. *Op. cit.*

18. Archives des Augustines de Québec, Fonds des billets des enfants abandonnés, série : [HDQ-F3-B1](https://archives.monastere.ca), <https://archives.monastere.ca>. Consulté le 25 août 2022.

19. KAUFHOLTZ-COUTURE. *Op. cit.*, p. 274.

chez la veuve Magnan entre le 1^{er} mai 1821 et le 1^{er} novembre 1824; billets. Détachée de la Commission le 1^{er} novembre 1824. Enfant revêtu du statut de légitime [...].

L'auteur avance l'hypothèse suivante :

[...] Elizabeth Ouvrard dit Laperrière (fille mineure de feu Pierre Ouvrard dit Laperrière et de défunte Angélique Paré) se marie avec Charles Pageot (fils majeur de François Pageot et Elizabeth Bédard) le 18 août 1840 à Québec. Bonaventure Paré est tuteur ad hoc de l'épouse. Elizabeth Ouvrard dit Laperrière, veuve de Charles Pageot, décède le 26 à Saint-Jean-Chrysostôme, inhumée en la paroisse Saint-Jean-Baptiste, Québec le 30 avril 1884, âgée de 74 ans et 3 mois. Cette fille est mineure à son mariage [1840], donc elle est née vers 1819 ou 1820. L'âge à la sépulture est donc surévaluée. Elizabeth Ouvrard est âgée d'environ 64 ans. [...].

Thomas Alexander

Enfant né de l'union de Jane et Thomas Frankis, militaire britannique. Selon le billet, ce dernier aurait déserté son épouse.

Texte du billet²⁰

[...] Cette enfant est baptisé par le [Ministre?] Anglois — son nom Thomas [Alexander?] [...] I have no doubt [whation?] as to the identity of this child to whom the above-label was affined, with that described in the accompanying extract from the Register. The father was absent from the country [...] & had deserted his wife at the time of the baptism [...] the mother & grand-mother lived together in great poverty & distress. There was several circumstances which seemed to require explanation, in this case — but there seemed to be sufficient testimony to [warrant?] the [insertion?] of this child's name in the Register as the lawful [Son?] of Thomas & Jane [Frankin?] [...].

Biographie²¹

Thomas Alexandre. Admis au tour le 24 décembre 1822. Né le 15 mai, baptisé le 2 juin 1822 par Mr. [G. J.] Mountain. Enfant de Thomas Frankis autrefois du 104^e régiment et de Jane, son épouse. Placé à L'Islet chez Pierre Moreau entre le 24 décembre 1822 et le 1^{er} mai 1827. Détaché de la Commission le 1^{er} mai 1827; billet. Destinée inconnue.

Thomas Louis Crespin (Crepin)

Enfant de parents légitimes dans l'incapacité de pourvoir à ses besoins. Dans ce cas, le curé rédige le billet.

Texte du billet²²

Extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-François de l'Isle D'Orléans: Le vingt juin mil huit cent dix-neuf par moi prêtre soussigné a été baptisé sous condition Louis, né de parents légitimes, qui étant au Service du roi et ne pouvant transporter l'enfant avec eux qu'avec beaucoup de difficultés dans leurs voyages, l'ont porté à l'Hôtel-Dieu, et delà est venu à la Sainte famille chez Augustin Martineau, qui le croit âgé d'environ deux ans. Le parrain a été Jean Baptiste Martineau, la marraine Flavie Leureau, qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis. [...] J. Gagnon ptre. Le prêtre soussigné curé de la paroisse Saint François certifie à qui il appartiendra que le présent extrait est exactement conforme à la minute. lequel extrait j'ai expédié à Saint François le huit avril mil huit cent vingt deux [...].

Biographie²³

Admis au tour le 14 juin 1819, âgé de 3 ans [donc né en 1816]. Enfant légitime. Baptisé sous condition à Saint-François, île d'Orléans le 20 juin 1819 sous le prénom de Louis, parrain Jean Baptiste Martineau, marraine Flavie Leureau. D'après le billet, il est âgé de 2 ans. Placé à Saint-François, île d'Orléans, chez Augustin Martineau entre le 14 juin 1819 et le 1^{er} mai 1824. Détaché de la Commission le 1^{er} mai 1824. Louis [cordonnier, garçon majeur domicilié en cette paroisse] se marie sous le patronyme Martineau, avec Hélène Walsh [fille majeure domiciliée en cette paroisse], également une fille du tour de l'Hôtel-Dieu de Québec, le 27 juin 1843 à Château-Richer; voir Hélène Walsh, [...] Louis Martineau décède le 8 décembre 1890, inhumé le 10 à Château-Richer, âgé d'environ 80 ans [...].

Les billets des enfants abandonnés à l'Hôtel-Dieu de Québec sont disponibles en ligne sur le site des archives des Augustines: <https://archives.monastere.ca>, Fonds des enfants abandonnés, série HDQ-F3-Bi.

Erratum

Dans la chronique «Ces femmes au service de la communauté», *L'Ancêtre* vol. 49, n° 341, hiver 2023, p. 131, à la fin du 1^{er} paragraphe, juste avant l'épilogue, on pouvait lire «Cécilia s'éteint le 27 décembre 1910...».

Il aurait fallu lire «Marie Suzanne Joséphine s'éteint le 27 décembre 1910...».

Les versions numériques de la revue ont été corrigées.

Vous pouvez écrire à l'auteure à l'adresse :

jeannemaltais@gmail.com

20. Archives des Augustines de Québec. *Op. cit.* Consulté le 25 août 2022.

21. KAUFHOLTZ-COUTURE. *Op. cit.*, p. 285.

22. Archives des Augustines de Québec. *Op. cit.* Consulté le 25 août 2022.

23. KAUFHOLTZ-COUTURE. *Op. cit.*, p. 370.



Généalogie* Us et coutumes généalogiques

Daniel Fortier (6500)

La généalogie n'est pas seulement un enchaînement ordonné d'aïeuls et d'ancêtres, c'est également une pratique, une histoire, des gens, des façons de faire et de penser. Dans cette chronique, nous vous proposons d'explorer différentes facettes de la pratique généalogique à travers les diverses activités humaines, et ce, dans le temps et l'espace. La généalogie, c'est un peu la généalogie qui s'étudie elle-même.

L'odeur du sang

Les différentes sociétés ont conféré au sang, comme au cœur, des attributs dépassant leur simple fonction biologique. En généalogie, le caractère symbolique du sang s'invite à plusieurs occasions et donne lieu à des interprétations diverses. Cette note en présente certains aspects.

Une pratique non sans risque

Pour la majorité des amateurs contemporains de généalogie, la pratique de celle-ci, même effectuée de façon passionnée, relève actuellement plus d'un loisir que d'un combat existentiel.

Évidemment, nous savons tous que, pour nous en tenir au monde occidental, la pratique de la généalogie a été utilisée également à des fins juridiques, politiques ou religieuses. Malheur aux généalogistes qui venaient entraver les visées politiques des Grands¹! La généalogie servait de prétexte et d'appui aux revendications de certains souverains à des royaumes laissés sans détenteurs directs ou suffisamment puissants pour y asseoir leur autorité. Cependant, même dans notre contexte contemporain, la généalogie s'invite dans la discussion publique à propos de l'obtention, ou non, de droits,

ou diront certains, de privilèges. L'actualité récente nous en donne quelques exemples². Dans un livre de Darryl Leroux³ traduit récemment, celui-ci aborde la question de «l'auto-autochtonisation» effectuée par des Blancs⁴, c'est-à-dire la revendication par certaines personnes d'une ascendance leur permettant d'appartenir à des communautés des Premières Nations ou à celles des Métis.

Divisé en deux parties et cinq chapitres, le livre de Leroux tend à démontrer que ces tentatives faites par des Blancs sont au mieux inappropriées, souvent fausses, et qu'elles visent essentiellement à confondre le public, en particulier les tribunaux, au regard des droits légitimes revendiqués par les Premières Nations.

La première partie, constituée de trois chapitres, traite des approches utilisées par certains de ces revendicateurs du statut de Métis. Un premier chapitre est consacré à ceux qui revendiquent un tel statut parce qu'ils ont un ancêtre, souvent très éloigné dans leur arbre généalogique. Le second chapitre, que Leroux nomme l'*Ascendance ambitieuse*⁵, évoque des cas où, à défaut de preuves documentaires solides, certains tenants revendicateurs d'une nation métis élaborent des théories expliquant ce manque d'informations et comblent les insuffisances

* Généalogie est un néologisme librement inspiré de la notion d'historiographie. C'est la discussion des questions généalogiques dans les différentes sociétés, selon les écoles de pensée, les connaissances d'une époque ou encore les diverses sources documentaires disponibles. Ce type d'études fait place à toutes les disciplines pouvant contribuer au questionnement sur la pratique de la généalogie.

1. Voir le cas d'Alfonso Ceccarelli (Beyagna, 1532 – Rome, 1583), mort décapité, https://fr.wikipedia.org/wiki/Alfonso_Ceccarelli.

2. Les cas sont nombreux et diversifiés :

<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1375869/marie-josee-parent-autochtone-montreal-ascendance> ;

www.cbc.ca/news/indigenes/michelle-latimer-ancestry-report-expert-1.6024508 ;

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1855940/malette-origines-autochtones-carleton-universite-metis-est> ;

www.lapresse.ca/arts/television/2020-12-18/l-identite-autochtone-d-une-realisateurice-canadienne-scrutee.php.

3. LEROUX, Darryl. *Ascendance détournée. Quand les Blancs revendiquent une identité autochtone*, Sudbury, Les Éditions Prise de parole, mars 2022, 349 p. [Version française de *Distorted Descent, White Claims to Indigenous Identity*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2019, 296 p.].

4. Ici, nous employons l'expression utilisée (*les Blancs*) par l'auteur Darryl Leroux, bien que, biologiquement, cette nomenclature raciale soit non fondée, ambiguë et qu'elle est aussi ambivalente que celles de *rouge*, *jaune* ou *noire*. Pour des raisons d'économie, et pour être le plus près possible de l'argumentation de l'auteur, nous continuerons cependant à l'utiliser, avec une majuscule, dans le cadre de cet article.

5. Dans la version anglaise, le second chapitre porte le titre *Aspirational Descent*.



Gravure d'après Bonassone (1555)

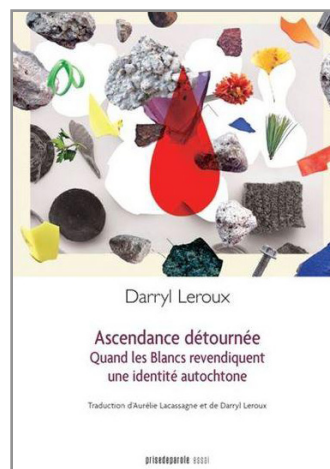
Source: <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tranche-tête>.

par des hypothèses non vérifiables⁶. Le dernier chapitre de cette première partie est consacré à l'approche dite de l'ascendance latérale. Certains Blancs, bien que ne descendant pas en ligne directe d'un Amérindien ou d'un Métis reconnu, revendiquent quand même le statut de Métis parce qu'ils auraient certains liens familiaux (par exemple, un arrière-arrière-grand-oncle ayant vécu au Manitoba).

La seconde partie est constituée par l'étude de deux regroupements de personnes revendiquant le statut de Métis⁷ dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Est du Québec. Darryl Leroux en fait l'analyse et décrit les méthodes et les arguments utilisés par ces groupes dans le seul but,

selon l'auteur, de contrer les revendications des membres de Premières Nations de ces régions.

N'ayant pas de compétences particulières en généalogie des Premières Nations, nous proposons aux lecteurs désireux de poursuivre leur réflexion sur le sujet de se référer aux suggestions de Mariette Parent (3914) dans la chronique « La Bibliothèque vous invite... À bouquiner à 360° », de la présente édition de *L'Ancêtre*⁸. De plus, étant donné que l'objet du livre dépasse largement le cadre habituel des thèmes abordés par la revue *L'Ancêtre*, et afin d'éviter de bien inutiles controverses, nous limiterons nos commentaires en mentionnant que le livre de Darryl Leroux adopte souvent un ton militant qui pourrait en rebuter certains. Nous bornerons donc les nôtres aux derniers commentaires du compte-rendu de Jean-Philippe Warren :



*Dans un livre par ailleurs plein de pistes d'interprétation riches et stimulantes, on pourra reprocher à Leroux une explication à une variable. L'évocation du suprématisme blanc est-elle le fin mot de l'analyse de l'appropriation d'une identité autochtone? N'y a-t-il pas d'autres causes qui, pour être également opportunistes, relèvent quand même de motivations différentes?*⁹

Finalement, étant donné que les travaux de Leroux ont fait l'objet d'une importante couverture médiatique et que

6. BIZZOCCHI, Roberto, dans *Généalogies fabuleuses*, Paris, Presses de l'école normale supérieure, 2010, 288 p., présente des cas où certains souverains européens désiraient démontrer une ascendance jusqu'à Énée, le Troyen.

7. Nous renvoyons les lecteurs au jugement rendu public, le 30 juin 2022, par le juge Richard Côté dans la cause *La Reine c. Parent*. Plus précisément, pour les généalogistes, nous attirons leur attention sur les paragraphes 42 à 100, où le juge Côté se prononce sur la possibilité de retenir, ou non, les témoignages des trois généalogistes reconnus à titre d'experts. Évidemment, les cas présentés sont particuliers, mais il serait intéressant de faire un survol du statut de l'expertise généalogique devant les tribunaux canadiens, <http://t.soquij.ca/f9K8B>.

8. Les lecteurs intéressés pourront également consulter l'ouvrage nuancé de BOUCHARD, Michel, Sébastien MALETTE et Guillaume MARCOTTE. *Les Bois-Brûlés de l'Outaouais, Une étude ethnoculturelle des Métis de la Gatineau*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2019, 282 p.

9. WARREN, Jean-Philippe (2020). « Compte-rendu de: Darryl Leroux, *Distorted Descent. White Claims to Indigenous Identity*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2019, 296 p. », *Recherches sociographiques*, vol. 61, n° 1, janvier-avril 2020, p. 196–198, <https://doi.org/10.7202/1075907ar>.

beaucoup de commentaires ont déjà été émis, le lecteur de la revue *L'Ancêtre* pourra toujours s'y référer¹⁰.

Dans le cadre du présent article, nous préférons nous en tenir à certaines notions ou pratiques généalogiques qui nous étaient inconnues ou peu familières. Nous aborderons deux thèmes : le vocabulaire utilisé et les sources employées.

La goutte qui fait tout déborder

En fait, la généalogie a toujours souffert des conséquences de ses conclusions, l'homme les utilisant souvent à tort et à travers (différenciation des classes, eugénisme, etc.)¹¹.

Un premier élément de l'univers généalogique dans lequel baigne le livre de Leroux est celui de la notion du *one-drop rule* (règle de l'unique goutte de sang). Selon cette théorie, une seule goutte de sang vient caractériser et définir l'ensemble de la descendance d'un individu. Cette notion a connu un essor particulier aux États-Unis¹² et s'est concrétisée dans les lois raciales de Jim Crow¹³ qui interdisaient, entre autres, certains mariages interraciaux (dans les faits surtout entre Blancs et Noirs). De cette notion, Darryl Leroux utilise, à des fins généalogiques, deux termes dont nous ignorions l'existence : *hyperdescendance* et *hypodescendance*¹⁴.

L'hypodescendance se définit comme *l'assignation d'un enfant métis au groupe marginalisé d'un parent plutôt qu'au groupe privilégié de son autre parent*¹⁵. Par exemple, dans le contexte espagnol du XVII^e siècle, un individu, peu importe son sexe, son statut social, ses caractéristiques physiques, sa religion effective, mais qui déplorait (*sic*) un ancêtre juif,

même converti, pouvait se voir refuser certains titres, honneurs ou accès à des institutions scolaires et même religieuses.

Ces notions (hypo ou hyperdescendance) sont, à notre connaissance, non utilisées dans le milieu généalogique québécois¹⁶; elles ne sont cependant pas très éloignées de celle d'hypogamie (mariage avec un conjoint de statut social inférieur)¹⁷ ou de celle d'hypergamie (mariage avec un conjoint de statut supérieur). À la différence près, et elle est d'importance, que ce concept n'est plus d'une très grande utilité dans notre société contemporaine.

Notre intention n'est pas de justifier ou d'expliquer pour quelle raison le concept employé par Leroux n'a pas cours dans le discours généalogique québécois actuel. Notons seulement que la pratique généalogique est subordonnée au glossaire utilisé et que l'introduction d'un nouveau vocable, comme la notion de genre ou les définitions particulières de filiation, peut entraîner de nouvelles perspectives dans la recherche généalogique, et par le fait même dans son écriture.

Le second volet d'intérêt que nous voulons souligner du travail de Leroux dans la pratique généalogique est son utilisation des réseaux sociaux comme cadre d'analyse.

À l'appui de son analyse, l'auteur a étudié cinq forums de discussions, de 2012 à 2019, trois en français et deux en anglais. Il aurait ainsi compilé et analysé 400 pages d'échanges et plus de 100 000 mots¹⁸. Ici encore, notre but n'est pas de valider la méthodologie de l'auteur; nous laissons plutôt les sociologues, ethnologues et autres spécialistes des *Social and Community Studies* se pencher sur la qualité de l'approche.

Par contre, ce cheminement méthodologique est symptomatique d'une réalité bien tangible. Pour Leroux, *la recherche*

10. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1835693/malete-thinsdale-kweepto-mcgregor-richardson-identite-autochtonie>; www.histoire-genealogie.com/Aie-mes-ancestres-La-genealogie-a-nos-risques-et-perils; www.ledevoir.com/lire/727383/coup-d-essai-identites-volees-peuples-brimes; www.affairesuniversitaires.ca/actualites/actualites-article/des-chercheurs-exposent-le-phenomene-grandissant-dautochtonisation/; <https://leau-vive.ca/Societe/discussion-sur-lidentite-metisse-a-luniversite-de-regina-1>; www.erudit.org/fr/revues/haf/2021-v74-n4-haf06417/1081978ar/; www.erudit.org/fr/revues/onhistory/2022-v114-n2-onhistory07279/1092220ar/. Document non consulté.
11. JOUNIAUX, Léo. *Généalogie, pratique, méthode, recherche*, Paris, Seuil, 2006, 536 p. Avant-propos, p. 15. En ligne dans Gallica de la BnF.
12. Mais pas uniquement aux États-Unis. La *limpieza de sangre* (pureté du sang) en Espagne du XV^e au XIX^e siècle et les lois de l'État nazi au XX^e siècle sont du même esprit.
13. Ces lois de ségrégation raciale aux États-Unis ont débuté vers 1870 pour prendre officiellement fin en 1965, https://en.wikipedia.org/wiki/Jim_Crow_laws.
14. Dans la version française du livre, les traducteurs utilisent les expressions *hyper* et *hypofiliation*. Des recherches infructueuses dans Internet nous ont convaincus de vérifier du côté de la version anglaise du livre où les termes utilisés sont *hypodescent* et *hyperdescent*. Nous avons ainsi trouvé certaines références concernant l'hypo et l'hyperdescendance. Ce sont donc les termes que nous utilisons. Nous laissons aux linguistes le loisir d'en discuter librement. Nous renvoyons le lecteur à un article très éclairant de SAVY, Pierre. « Transmission, identité, corruption », *Revue française d'anthropologie*, avril-juin 2007, p. 53-80, <https://journals.openedition.org/lhomme/29417>.
15. www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/hypo-descendance. Évidemment, l'hyperdescendance est le cas inverse, et il est habituellement plus rare. Cependant, la situation décrite par Darryl Leroux relève justement de cette situation où certaines personnes revendiquent le statut de Métis et ainsi prétendent à certains droits et privilèges.
16. Des maîtres généalogistes agréés québécois m'ont dit également ne pas connaître ces expressions qui, d'ailleurs, ne figurent pas dans le *Traité de généalogie* de René Jetté.
17. JETTÉ, René. *Traité de généalogie*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, p. 198.
18. LEROUX. *Op. cit.*, p. 53.

généalogique contemporaine est une quête essentiellement technologique¹⁹. À titre d'exemples, il mentionne évidemment la percée des outils liés à l'ADN, mais aussi la place de plus en plus omniprésente des sites disponibles sur le Web par rapport aux médias traditionnels; la fréquentation de ces sites a été évidemment amplifiée par la COVID.

Pourtant, cet usage des réseaux sociaux sur le Web n'est peut-être pas neutre dans le cadre de la recherche généalogique. Souvent employés pour une demande d'entraide (une question ciblée — une réponse précise), ces sites, par leur rapidité d'interaction et le grand nombre d'utilisateurs, constituent des concurrents sans égal aux sources formelles d'informations. Cependant, compte tenu du format de ces sites (courts

messages, instantanéité des réactions), ceux-ci se prêtent évidemment mieux aux questions factuelles et laissent peu de place aux informations qui pourraient être plus nuancées ou aux recherches poussées²⁰.

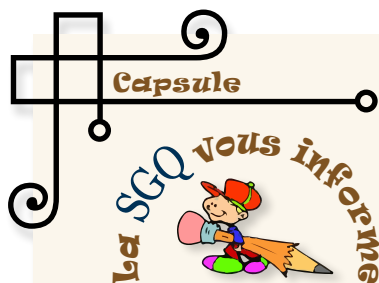
Ceci pourrait devenir un enjeu sur le type de littérature des généalogistes dans le futur. L'épisode COVID a peut-être permis à ces nouveaux lieux d'échanges de se substituer en partie aux institutions de généalogie plus traditionnelles. À ces dernières maintenant de se redéfinir comme pôles communautaires et de développer une généalogie participative.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : fortierdanielsq@gmail.com

19. *Ibid.*

20. Deux excellents exemples d'enquêtes généalogiques nous ont été donnés à lire récemment : LESSARD, Jacques-L. « L'année de naissance de Louis Gaudreau », *L'Ancêtre*, vol. 49, n° 340, automne 2022, p. 25-32;

VEILLETTE, Carole. « Le contrat de mariage insinué de Jean Nau et de Marie Angélique Delomé », *L'Ancêtre*, vol. 49, n° 341, hiver 2023, p. 106-110.



Comment écrire ses références bibliographiques

Les références bibliographiques qui accompagnent les articles publiés dans la revue *L'Ancêtre* sont d'un grand intérêt pour le lecteur qui souhaite consulter les sources citées par l'auteur; elles doivent donc être faciles à retrouver. Les protocoles de présentation des bibliographies sont nombreux et varient selon les disciplines, les éditeurs, les revues spécialisées. La revue *L'Ancêtre* a opté pour un protocole simple,

largement inspiré de celui de l'Office québécois de la langue française. Nous invitons les auteurs à consulter ce protocole sur le site de *L'Ancêtre*.

Pour plus d'informations, sur notre site, cliquez sur le menu « Services », puis « Revue *L'Ancêtre* » et « *L'Ancêtre* ». Dans la page affichée, colonne de droite, vous verrez : « Le protocole typographique ».

Il y a 300 ans

1723 — La santé

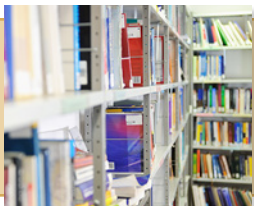
Le 14 janvier, à l'Hôtel-Dieu, la mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace s'éteint. Longtemps supérieure, elle avait dicté, de 1716 à 1722, une histoire de l'Hôtel-Dieu (qui sera publiée en 1939 sous le titre *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716*). Étant considérée comme une sainte, des centaines de personnes viennent lui rendre un dernier hommage et y faire toucher des objets pieux.

LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 — Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.

Chercher en Islande...

Íslendingabók: site internet sur lequel tout islandais peut faire sa généalogie souvent jusqu'à la colonisation de l'Islande au IX^e siècle. Pour en savoir plus, aller à :

[https://en.wikipedia.org/wiki/%C3%8DsIendingab%C3%B3k_\(genealogical_database\)](https://en.wikipedia.org/wiki/%C3%8DsIendingab%C3%B3k_(genealogical_database)).



La Bibliothèque vous invite...

À bouquiner à 360°

La bibliothèque regroupe une collection importante d'auteurs et d'essais des plus remarquables concernant les Métis et le métissage. Les références présentées ici constituent un complément à la chronique de Daniel Fortier « Us et coutumes – L'odeur du sang » publiée dans le présent numéro.

- BEAULIEU, Alain, et Stéphanie CHAFRAY. *Représentation, métissage et pouvoir. La dynamique coloniale des échanges entre Autochtones, Européens et Canadiens XVI^e-XX^e siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, 487 p. (8-3500-bea-40).
- BEAULIEU, Alain, Stéphanie BÉREAU et Jean TANGUAY. *Les Wendats du Québec – Territoire, économie et identité, 1650-1830*, Québec, Éditions GID, 2013, 338 p. (8-3500-bea-45).
- BEAULIEU, Alain. *Les Autochtones du Québec. Des premières alliances aux revendications contemporaines*, Montréal, Fides, 2000, 126 p. (8-3500-bea-1).
- BEAUREGARD, Yves. « Mythe et réalité. Les origines amérindiennes des Québécois ». Entrevue avec Hubert Charbonneau, *Cap-aux-Diamants*, n° 34, été 1993, p. 38-42 (Canada) et *Érudit*.
- BOUCHARD, Michel, Sébastien MALLETTE et Guillaume, MARCOTTE. Préface de Michel NOËL. *Les Bois-Brûlés de l'Outaouais – Une étude ethnoculturelle des Métis de la Gatineau*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2019, 275 p. (8-3500-bou-72) et *Astrolabe*.
- CHARBONNEAU, Hubert, et autres, sous la dir. de. *Naissance d'une population – Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2020, 325 p. (8-3500-car-80) et *Astrolabe*.
- DICKASON, Olive Patricia. *Les Premières Nations du Canada depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Québec, Septentrion, 1996, 511 p. (8-3500-dic-2).
- GAGNON, Denis, et Hélène GIGUÈRE. *L'identité métisse en question. Stratégies identitaires et dynamismes culturels*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, 346 p. (8-3500-gag-38).
- GÉLINAS, Claude. *Indiens, Eurocanadiens et le cadre social du métissage au Saguenay-Lac-Saint-Jean, XVII^e-XX^e siècles*, Québec, Septentrion, 2011, 218 p. (8-3500-gel-36).
- HAVARD, Gilles. *Empire et métissages – Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, 2^e éd., Québec, Septentrion, 2017, 607 p. (8-3500-hav-24).
- HAVARD, Gilles. *Montréal, 1701 – Planter l'Arbre de paix*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 2001, 73 p. (9-9714-hav-25).
- HUDON, Paul-Henri. « Quelques cas de métissage français-indiens au Bas-Saint-Laurent », *Le Louperois*, vol. 14, n° 2, juin 2002, p. 9-10. (Canada).
- INKSETTER, Leila. *Initiatives et adaptations algonquines au XIX^e siècle*, Québec, Septentrion, 2017, 521 p. (8-3500-ink-53) et *Astrolabe*.
- LEPAGE, Pierre. *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, Québec, Institut Tshakapesh, 2019, 168 p. (8-3500-lep-71) et *Astrolabe*.
- MAURAUULT, J[oseph] A[nselme]. *Histoire des Abénakis depuis 1605 jusqu'à nos jours*, Gazette de Sorel, 1866, 635 p. (8-3500-mau-46).
- MICHAUD, Ghislain. *Les gardiens des portages – L'histoire des Malécites du Québec*, Québec, Éditions GID, 2005, 393 p. (8-3500-mic-3).
- ROBITAILLE, Marie-Paule. *Voyage au cœur des collections des Premiers Peuples*, Québec, Septentrion, 2014, 276 p. (8-3500-rob-60).
- SAWAYA, Jean-Pierre. *Alliance et dépendance – Comment la couronne britannique a obtenu la collaboration des Indiens de la vallée du Saint-Laurent entre 1760 et 1774*, Québec, Septentrion, 2002, 201 p. (8-3500-saw-28).
- TREMBLAY, Roland. *Les Iroquois du Saint-Laurent, peuple du maïs*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2006, 140 p. (8-3500-tre-4).
- VAUGEOIS, Denis. « Le Québec, un creuset méconnu », *La Souche*, vol. 12, n° 2, 1995, p. 47-49. (Canada).

Mariette Parent (3914)

mots de généa...

Vous n'allez pas me faire parler de généalogie, je ne sais rien de plus assommant, de plus périmé.
Vraiment l'existence est trop courte. – Marcel Proust.

Nouveaux membres

du 2 novembre 2022 au 2 février 2023

8924	Bourret	Jacques	Lévis
8925	Breton	Dominique	Québec
8926	Langevin	Mario	Saguenay
8927	DeSurmont	Jean-Nicolas	Saint-Antoine-de-Tilly
8929	Méthot	Jocelyn	Saint-Mathieu-de-Beloëil
8930	Réhel	Élaine	Percé
8931	Couture	Lise	Québec
8933	Forrest	Sylvie	Montréal
8934	Martel	Marie-Claude	Québec
8935	Blais	Francine	Québec
8937	Bédard	Julianne	Québec
8941	Montambault	Suzanne	Québec
8943	Riverin	Georges	Québec
8944	T. Drolet	Roger	Neuveville
8946	Dennis-Sykes	Carolyn	Norristown, Pennsylvanie, É.-U.
8947	Julien	Hélène	Québec
8949	Thomassin	Michelle	Québec
8950	Prévost	Denis	Lévis
8951	Laberge	Maud	Chicoutimi
8952	Allain	René-Jacques	Québec
8953	Tremblay	Johanne	Québec
8955	Mimeault	Martine	Saint-Constant
8956	Dussault	Laurie	Québec
8959	Beaudoin	André	Greenfield Park
8960	Malenfant	Joëlle	Québec
8961	Larouche	Anne	Ville-Marie
8962	Toutloff	Alain	Gatineau
8963	Cloutier	Sara	Québec
8965	Grégoire	Manon	Sherbrooke
8966	Marquis	Luce	Sherbrooke
8968	Gaudreau	Chantal	Rivière-Ouelle
8969	Proulx	Kenneth	Berlin, New Hampshire, É.-U.

8971	Tousignant	Georges	Saint-Ferréol-les-Neiges
8972	Boulais	Sophie-Laurence	Montréal
8974	Charpentier	Suzanne	Victoriaville
8975	Bolduc	Réjean	Saint-Hubert
8976	Héroux	Gérard	Québec
8977	Laurent	Stéphane	Lac-Beauport
8978	Lachance	Claude	Québec
8979	Paradis Rioux	Claire	Montréal
8980	Forest	Monique	Montréal
8981	Bourgeois	Anne	Drummondville
8982	Morel	Jean	Québec
8983	Drouin	Denis	Québec
8984	Lalonde	Vincent	Candiac
8986	Boily	Annie	Saguenay
8987	Carignan	Jocelyne	Québec
8988	Hawey	Marc	Québec
8990	Mongeon	Michel	Lévis
8993	Godin	Edith	Saint-Victor
8994	Bellerive	Brigitte	Lévis
8995	Robitaille	Sonia	Québec
8997	Thifault	Linda	Montréal
9000	Châteauvert	Jean-Guy	Québec
9001	Pratte	Sandy	Kingston, ON
9002	Tremblay	Antoine	Saguenay
9003	Arseneault	Danielle	Repentigny
9004	Lanouette	Jacqueline	Québec
9006	Beaudoin	Linda	Lyster
9008	Guindon	Bernard	Sainte-Marthe-sur-le-Lac
9009	Métivier	Chantal	Gatineau
9011	Boulangier	Nicolas	Québec
9014	Moreau	Denis	Packington
9015	Beaulieu	Viateur	Cacouna

mots de sénéa...

*Le passé est une source de connaissances, et le futur est une source d'espoir.
L'amour du passé implique la foi en l'avenir. – Stephen Ambrose.*



L'héraldique à Québec

Marc Beaudoin, aih (0751)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Les armoiries de sir Joseph-Adolphe Chapleau

Les quatre façades de l'hôtel du Parlement sont ornées d'armoiries. Nous en recensons 23 sur la façade du Palais législatif¹ et 6 autres décorent le pavillon central des ailes longeant la Grande Allée et la rue des Parlementaires, ainsi que l'édifice Pamphile-Le May. L'une d'elles attire particulièrement l'attention du spectateur parce qu'elle arbore les anciennes armoiries de la province de Québec (**Figure 1**). Or, sachant que les symboles héraldiques d'un État lui sont exclusivement réservés, nous nous interrogeons sur l'identité du détenteur et les raisons d'une telle appropriation.

L'identité du détenteur est révélée dans une brochure sur l'édifice du parlement de Québec où Ernest Gagnon écrit :

« Sur la façade de la rue Saint-Augustin² se trouvent des panoplies similaires dans les trumeaux du premier étage ; l'un (à droite de l'entrée) porte les armes du successeur de M. [René-Édouard] Caron, l'honorable Luc Letellier de Saint-Just [... et] dans l'autre panoplie (à gauche de l'entrée), on a fait sculpter, en 1895, les armes de sir Adolphe Chapleau³. »

Sir Joseph-Adolphe Chapleau

Joseph-Adolphe Chapleau est né à Sainte-Thérèse, le 9 novembre 1840. Il est le fils de Pierre, maçon, et Zoé Sigouin⁴. L'ancêtre des Chapleau, Jean Chapleau, est le fils de Jean et Françoise Brochard de la commune de Les Brouzils, en Vendée. Établi comme maître maçon à La Canardière, en banlieue de Québec, il épouse à Notre-Dame de Québec, le 26 avril 1654, Jeanne Gagnon, fille de Jean et Marguerite Cauchon⁵.

Après ses études au Collège Masson à Terrebonne, puis au Séminaire de Saint-Hyacinthe, Joseph-Adolphe Chapleau fait son droit à Montréal auprès des avocats Gédéon Ouimet, Louis-Siméon Morin et Louis-François-Wilfrid Marchand. Il est admis au Barreau du Bas-Canada le 2 décembre 1861, puis nommé Conseil en loi de la reine le 28 février 1873, et devient docteur en droit de l'Université Laval en 1878.



Figure 1. Armoiries de sir Joseph-Adolphe Chapleau. Façade de l'aile Saint-Augustin, Hôtel du Parlement.

Photo fournie par l'auteur.

Chapleau exerce sa profession d'avocat principalement à Montréal. Il est le défenseur du Métis Ambroise Lépine (1840-1923) lors de son procès avec le chef métis Louis Riel (1844-1885), tenu à Winnipeg du 13 octobre au 4 novembre 1874.

Le 25 novembre 1874, Chapleau épouse, dans la paroisse Saint-Michel de Sherbrooke, Marie-Louise King, fille de Charles, lieutenant-colonel et major de brigade, et Bessie Harrington. Le couple n'aura pas d'enfant⁶.

Professeur de droit criminel à l'Université Laval à Montréal de 1878 à 1885 puis professeur titulaire de droit international

1. Nom de l'aile abritant les salles de l'Assemblée nationale et du Conseil législatif.

2. Depuis le 3 juin 1996, la rue Saint-Augustin se nomme la rue des Parlementaires.

3. GAGNON, Ernest. *Le Palais législatif de Québec*, Québec, C. Darveau, 1897, p. 44-45.

4. DÉSILETS, Andrée. « CHAPLEAU, sir JOSEPH-ADOLPHE », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca.

5. JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec : des origines à 1730*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983, p. 225.

6. LEMIEUX, Frédéric, Frédéric BLAIS et Pierre HAMELIN. *L'histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs*, Québec, Publications du Québec, 2005, p. 115.

de 1885 à 1898, Chapleau s'engage dans différentes activités économiques, journalistiques et sociales. C'est ainsi que le 20 octobre 1884, il est l'un des fondateurs du quotidien *La Presse* dont il assumera la direction politique jusqu'à son décès⁷.

La carrière politique de Joseph-Olivier Chauveau s'ouvre avec son élection en 1867 comme député conservateur de Terrebonne à l'Assemblée législative du Québec, circonscription qu'il représentera jusqu'en 1882, lorsqu'il fait le saut en politique fédérale et est élu dans la même circonscription à la Chambre des communes. À Québec, Chapleau est ministre dans les cabinets de Gédéon Ouimet (1873-1874) et de Charles-Eugène Boucher de Boucherville (1876-1878). Devenu chef du Parti conservateur en 1878, il est assermenté premier ministre de la province de Québec et président du Conseil exécutif le 31 octobre 1879, à la suite de la défaite en chambre du libéral Henri-Gustave Joly de Lotbinière (1829-1908). Le 29 juillet 1882, Chapleau devient Secrétaire d'État dans le cabinet de John A. Macdonald, fonction qu'il occupera jusqu'au décès de Macdonald le 6 juin 1891. À nouveau Secrétaire d'État dans le cabinet de John Abbott (1891-1892), il occupe le poste de ministre des Douanes du 25 janvier au 24 novembre 1892. Il démissionne le 5 décembre 1892 à la suite de sa nomination comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec, fonction qu'il occupera du 12 décembre 1892 au 20 janvier 1898⁸.

Durant son mandat, Chapleau rend le cérémonial des ouvertures des sessions parlementaires plus imposant. Il soutient le gouvernement de Félix-Gabriel Marchand dans sa tentative de créer un ministère de l'Instruction publique⁹.

Il est nommé commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand par le pape Grégoire XIII en 1881 et commandeur de la Légion d'honneur par le président Jules Grévy le 10 novembre 1882. La reine Victoria l'anoblit en le faisant chevalier commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges le 20 mai 1896.

Sir Joseph-Adolphe Chapleau meurt de la maladie de Bright, à Montréal, le 13 juin 1898, à l'âge de 57 ans et 7 mois. Il est inhumé au cimetière Notre-Dame-des-Neiges de Montréal, le 16 juin 1898¹⁰.

Les armoiries de Chapleau

Ernest Gagnon blasonne les armoiries de Chapleau comme suit: *D'argent à la fasce d'azur accompagnée de deux burèles*¹¹

du même, l'une en chef, l'autre en pointe, et de trois têtes de lion de sable, arrachées et lampassées de gueules. Sur le tout, les armes de la province de Québec: D'or, à la fasce de gueules chargée d'un lion d'or passant regardant, accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur, et en pointe de trois feuilles d'érable sinople tigées. La devise est: «Toujours pour elle». L'écusson est timbré d'un casque de chevalier, et porte en cimier trois feuilles d'érable de sinople¹² (Figure 1).

Le *Bulletin des recherches historiques*, dans un article sur les armoiries des lieutenants-gouverneurs de la province, cite le blasonnement qu'Eugène-Étienne Taché donne aux armes de Chapleau à savoir: *D'argent à la fasce d'azur accostée de deux burèles du même, accompagnée de trois têtes de lions de sable, arrachées de gueules, armés et lampassés d'or; l'écu de la province de Québec, qui est d'or à la fasce de gueules chargée d'un lion passant regardant du champ, accompagnée de deux fleurs de lis d'azur en chef et de trois feuilles d'érable tigées de sinople en pointe, brochant sur le tout*¹³. Ce sont ces armoiries reproduites en couleurs qui illustrent le chapitre sur le septième représentant de la couronne au Québec dans *L'Histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs*¹⁴ (Figure 2).



Figure 2. Armoiries de sir Joseph-Adolphe Chapleau.

Source: *L'histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs*, Québec, p. 109.

7. LEMIEUX. *Op. cit.*, p. 115.

8. ALLAIRE, Suzanne, et Dominique JOHNSON. *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992*, Québec, Assemblée nationale, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 153.

9. LEMIEUX. *Op. cit.*, p. 114.

10. LEMIEUX. *Op. cit.*, p. 115.

11. La burèle, ou burelle selon les sources, est une fasce diminuée au tiers de sa largeur.

12. GAGNON. *Op. cit.*, p. 45.

13. GAGNON, Ernest. « Armes des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec », *Bulletin de recherches historiques*, Lévis, vol. 5, mai 1899, p. 76-77.

14. LEMIEUX. *Op. cit.*, p. 109.

Enfin, Édouard-Zotique Massicotte les reproduit dans la seconde édition de l'*Armorial du Canada français* avec le blasonnement suivant: *D'argent, à la fasce d'azur accostée de deux burelles du même et accompagnée de trois têtes de lion de sable, arrachées de gueules, dentées et lampassées d'or; brochant sur le tout, l'écu de la province de Québec qui est d'or à la fasce de gueules chargée d'un léopard du champ, accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur, et en pointe, de trois feuilles d'érable de sinople mouvantes d'une même tige*¹⁵ (Figure 3).

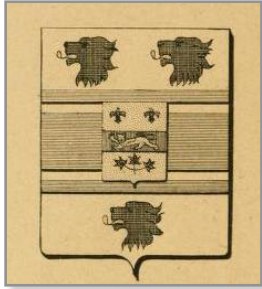


Figure 3. Armoiries de sir Joseph-Adolphe Chapleau.
Source: Massicotte et Roy, *Armorial du Canada français*, p. 132

L'un des principes de base de l'héraldique occidentale est que nulle personne ne peut prendre les armes d'une autre personne ou d'une institution. Or, les armoiries de Chapleau présentent les armes de la province. Si certains peuvent y voir une appropriation et même une usurpation des armes de l'État, d'autres interprètent plutôt ce fait comme une manière de souligner que Chapleau a d'abord été premier ministre de la province avant d'en devenir le lieutenant-gouverneur. Ils basent leurs arguments sur la devise de Chapleau «Toujours pour elle» ainsi que sur les écrits de l'héraldiste français Louis Foulques-Delanos selon lesquels «la tête de lion arrachée symbolise un ministre fidèle et intègre¹⁶».

Nous n'avons pas trouvé d'échanges entre Taché et Chapleau relativement à la conception des armoiries du lieutenant-gouverneur, mais le fait que le peintre Robert J. Wickenden les ait placées sur un portrait de sir Joseph-Adolphe Chapleau en grande tenue de chevalier commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges laisse croire à l'acquiescement de Chapleau (Figure 4).

L'inspiration de Taché

Au cours de nos recherches sur les différentes armoiries créées par Eugène-Étienne Taché, nous avons constaté qu'à plusieurs occasions l'héraldiste s'est inspiré des armes recensées dans les armoriaux à sa disposition pour composer celles de ses contemporains. Curieux de trouver sa source d'inspiration pour

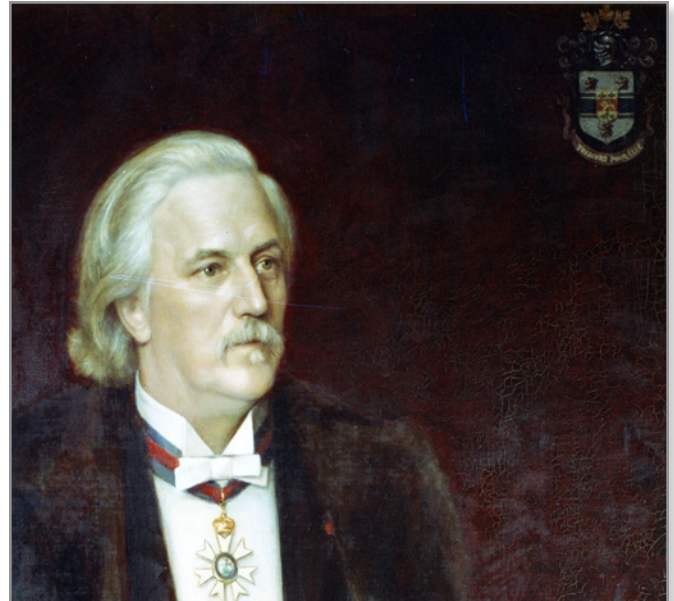


Figure 4. Détail du portrait de sir Joseph-Adolphe Chapleau. Œuvre de Robert J. Wickenden, photographiée en 1962.
Source: Office du film du Québec, Archives nationales à Québec, cote E6,S7,SS1,P77-62EK.

les armes de Chapleau, nous avons cherché les familles dont les armes contiennent «trois têtes de lion arrachées», dans la version numérique des sept volumes du *Grand armorial de France*¹⁷. Sur la soixantaine de familles portant le motif recherché, seulement six joignent une fasce dans leurs armoiries, dont celles de l'auteur du *Cid*, Pierre Corneille, dont le père, Pierre, qui fut maître des eaux et forêts en Normandie, avocat à la Table de marbre¹⁸, et qui a été anobli par lettres patentes en 1637, et portent les armes suivantes: *d'azur à une fasce d'or, chargée de trois têtes de lion arrachées de gueules, accompagnée de trois étoiles d'argent*¹⁹ (Figure 5).

Mais les armes qui sont les plus proches du canevas des armes de Chapleau sont celles de Charles Rivière, trésorier de France au bureau des finances à Montpellier qui se blasonnent *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules*²⁰. Elles avaient été enregistrées par les agents de Charles d'Hozier en vertu de l'édit 1696 recensant les armoiries portées par tous les sujets de Louis XIV (Figure 6).

15. MASSICOTTE, Édouard-Zotique, et Régis ROY. *Armorial du Canada français*, deuxième série, Montréal, 1918, p. 132.

16. FOULQUES-DELANOS, Louis. *Manuel héraldique ou Clef de l'art du blason*, Limoges, oct. 1816, p. 150.

17. JOUGLA DE MORENAS, Henri. *Grand Armorial de France. Catalogue général des armoiries des familles nobles de France comprenant les blasons des familles ayant possédé des charges dans le royaume et de celles ayant fait enregistrer leurs armoiries en 1696*, Société du Grand Armorial de France, Paris, Édition héraldique, 1934-1952.

18. Les Tables de marbre étaient des juridictions supérieures en matière d'Eaux et Forêts. Elles tirent leur nom de la grande table de marbre de la grande salle du palais de justice de Paris où le connétable, l'amiral et le Grand maître des Eaux et Forêts exerçaient leur juridiction. Elle fut détruite par un incendie en 1618.

19. JOUGLA DE MORENAS. *Op. cit.*, vol. 3, p. 138.

20. *Ibid.* vol. 6, p. 15



Figure 5. Armoiries de Pierre Corneille.

Source: <https://fr.wikipedia.org/>.

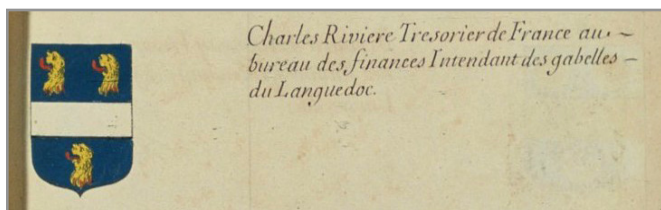


Figure 6. Armoiries de Charles Rivière.

Source: D'HOZIER, Charles. *Armorial Général de France, dressé, en vertu de l'édit de 1696 (1697-1709), XIV Languedoc, I*, <https://gallica.bnf.fr>.

Conclusion

Nous n'avons pas de preuve que Taché s'est inspiré des armes de Charles Rivière pour élaborer celles du lieutenant-gouverneur. De même, nous ignorons s'il a cru bien faire en plaçant les armoiries de la province au centre de celles de l'ancien premier ministre pour ainsi marquer son apport au développement du Québec. Mais ce faisant, l'architecte de l'hôtel du Parlement a créé un précédent qu'utilisera, en 1914, le major Adolphe Victor Roy en intégrant, dans le premier insigne du futur Royal 22^e régiment, non seulement les armes de la province de Québec, mais aussi la devise « Je me souviens »²¹. En avait-il le droit? C'est une question que nous traiterons dans un prochain numéro de *L'Ancêtre* (Figure 7).



Figure 7. Premier insigne du Régiment canadien-français 1914.

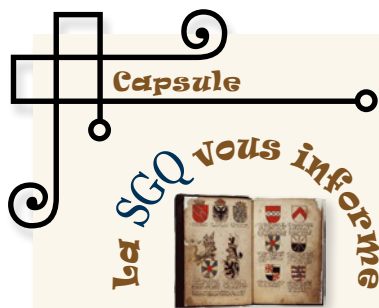
Source: Forum d'histoire militaire de la guerre 1914-1918.

<https://i.servimg.com/u/f93/18/58/32/83/20200420.jpg>.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse:

marc.beaudoin@videotron.ca

21. BERNIER, Serge. *Le Royal 22^e régiment – 1914-1999*, Montréal Éditions Art Global, 1999, p. 24.



Concevoir vos armoiries

Les armoiries se définissent comme des emblèmes en couleurs propres à un individu, à une famille ou à une collectivité et soumis dans leur composition à des règles particulières qui sont celles du blason. La Société de généalogie de Québec (SGQ) offre un service d'accompagnement pour créer vos armoiries, selon les règles de cet art.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site: www.sgq.qc.ca. Cliquez sur le menu « Services », puis sur « Héraldique ». Cliquez sur « Créez vos armoiries ».



Les Acadiens

André-Carl Vachon

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Où est l'Acadie? (1^{re} partie)

Quelle bonne question! La réponse semble évidente pour certaines personnes et floue pour d'autres. Tout dépendant des auteurs, nous pouvons obtenir des interprétations différentes. Pourtant, les spécialistes de l'époque ont laissé des traces permettant de comprendre les frontières de l'Acadie. Nous les relevons dans les divers traités, mais également sur les cartes dessinées par les géographes. Je vous invite donc à un voyage spatio-temporel pour être en mesure de situer l'Acadie de 1524 à 1654. Notre voyage se poursuivra dans un prochain article.

Le territoire Mi'kma'ki

Pour commencer cette chronique, il est important de mentionner qu'à leur arrivée en Amérique du Nord, les Européens ont trouvé une terre habitée possédant déjà ses frontières. Sur le territoire qu'ils vont nommer *Acadie*, les Européens se sont retrouvés notamment en Mi'kma'ki, le territoire des Mi'kmaq, comprenant les provinces maritimes du Canada ainsi qu'une partie de la Gaspésie, au Québec. Leurs ancêtres qui provenaient de l'Asie l'auraient quittée il y a près de 50 000 ans. Fuyant une sécheresse, ces ancêtres auraient suivi la migration des animaux et traversé, à pied sec, le détroit de Béring¹. Ils seraient arrivés en Mi'kma'ki, il y a environ 11 000 ou 13 000 ans. Les Mi'kmaq présents à l'époque de la fondation de l'Acadie étaient semi-nomades et vivaient de chasse, de pêche et de cueillette de fruits; ils faisaient partie de la Confédération Waban-Aki. De ce fait, ils étaient alliés aux Malécites (territoire du fleuve Saint-Jean), aux Passamaquoddys, aux Penobscots ainsi qu'aux Abénaquis, qui occupaient le territoire des Adirondacks et des Appalaches. Les communautés mi'kmaq possédaient une structure hiérarchique. En effet, leur territoire était dirigé par le Grand conseil, présidé par le Grand Saqamaw (chef). Ce Grand conseil, composé de sept personnes, était représenté par un Saqamaw pour chacun des sept districts de chasse et de pêche. Généralement, le fils aîné d'un groupe familial puissant devenait le Saqamaw.

Le territoire Mi'kma'ki était divisé en sept districts de chasse et de pêche (Figure 1):

1. *Kespek* (d'où le nom Gaspé): la dernière terre.
2. *Siknikt*: la zone de drainage.
3. *Epekwithk aq Piktuk* (Île-du-Prince-Édouard et Pictou): couché dans l'eau et l'endroit explosif.
4. *Unama'kik aq Ktaqmkuk* (Cap-Breton et Terre-Neuve): terres brumeuses et la terre de l'autre côté de l'eau.
5. *Eskikewa'kik*: le territoire des vêtements en peaux.

6. *Sipekni'katik* (d'où le nom Shubenacadie): la zone de pomme de terre sauvage.
7. *Kespukwik*: le dernier écoulement.



Figure 1 Source: VACHON, André-Carl. *Histoire de l'Acadie de la fondation aux déportations, 1603-1710*, t. 1, Tracadie, La Grande Marée, 2020 (2018), p. 18. Graphiste: Guy Vaillancourt.

Le territoire de l'Arcadie

C'est la recherche d'un nouveau passage vers l'Asie qui a poussé les Français à explorer l'océan Atlantique, le passage traditionnel de la route des épices étant devenu impraticable avec l'Empire ottoman. En 1497, le roi d'Angleterre a décidé de financer l'expédition de l'italien Giovanni Caboto, surnommé *John* ou *Jean Cabot*. Le roi voulait qu'il trouve une nouvelle voie navigable vers l'Inde, en passant par l'ouest. C'est ainsi que Jean Cabot aurait exploré la côte est du Canada². Quelques années plus tard, en 1524, le roi de France finance l'expédition de l'italien Giovanni da Verrazano afin qu'il

1. NOËL, Michel. *Amérindiens et Inuit du Québec*, Québec, Éditions Sylvain Harvey, 2003, p. 8.

2. ROSS, Sally, et J. Alphonse DEVEAU. *Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Hier et aujourd'hui*, Moncton, Les éditions d'Acadie, 1995, p. 25.

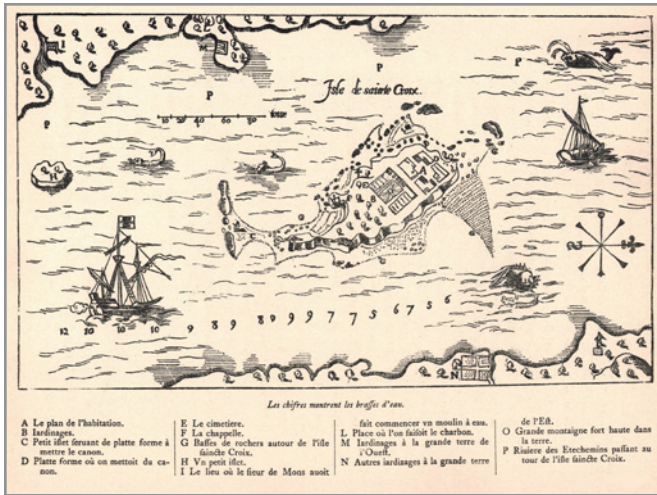


Figure 2: *Isle de sainte Croix*, par Samuel de Champlain (1574-1635), 1613.
Source: Bibliothèque et Archives Canada, MIKAN n° 3919753.

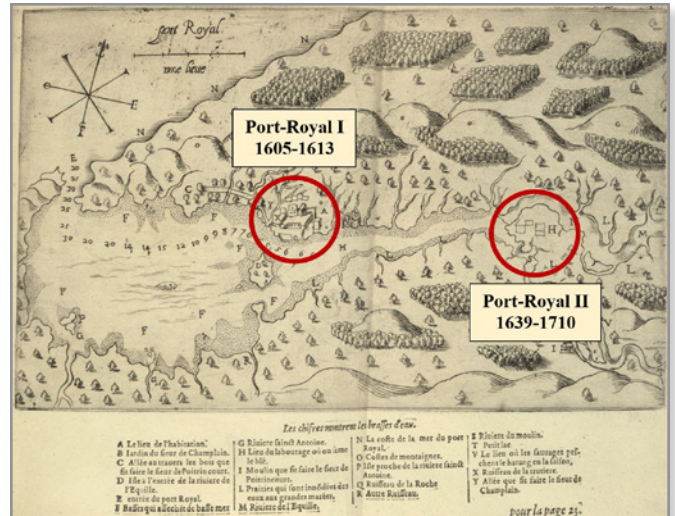


Figure 3: *Port Royal*, par Samuel de Champlain (1574-1635), 1613.
Source: Bibliothèque et Archives Canada, MIKAN n° 5012270.

cartographie le littoral nord-américain. En naviguant dans la région de Washington, il surnomme la région *Arcadie* (avec un «r»)³, en référence aux terres fertiles de la Grèce antique. C'est de là que le nom *Acadie* trouve ses origines.

La fondation de l'Acadie (1604-1632)

Le 8 novembre 1603, le roi de France Henri IV a nommé Pierre du Gua, sieur de Mons, *vice-roi et capitaine-général de la Cadie: À commencer dès le quarantième degré, jusques au quarante-sixième*⁴. L'aventure a débuté le 7 mars 1604 lorsque les deux navires ont mis les voiles en direction de l'Amérique du Nord. Le sieur de Mons est accompagné de Samuel de Champlain, géographe du roi, de Jean de Biencourt de Poutrincourt, ainsi que de divers engagés. Après avoir exploré la baie Française, le site de l'île Sainte-Croix (Dochet Island, Maine) a été choisi pour établir la première colonie en Acadie, et ce, en territoire des Passamaquoddys. Pierre Du Gua de Mons et Samuel de Champlain y ont passé l'hiver⁵. Au total, ils étaient 79 hommes, dont deux prêtres catholiques et un pasteur protestant⁶. L'hiver a apporté son lot de difficultés, notamment la maladie. La jeune colonie est alors frappée par le

scorbut qui a emporté la moitié des hommes. À la mi-juin 1605, le navire de François Gravé Du Pont est arrivé en Acadie avec une relève de 36 hommes et du ravitaillement. À ce moment, ils ont choisi de déplacer la colonie à Port-Royal, en Nouvelle-Écosse. Ils ont démonté les maisons de l'île Sainte-Croix (Figure 2), transportent les pièces et ont reconstruit les habitations à Port-Royal (Figure 3).

En 1613, sir Samuel Argall (1580-1626), de la Virginie, a reçu l'ordre d'anéantir les colonies françaises en Acadie. Les Anglais ont alors détruit Port-Royal, n'y laissant qu'un moulin, ainsi que Saint-Sauveur (nouvellement établi sur l'île des Monts-Déserts, en territoire des Penobscots). En conséquence, les Anglais ont revendiqué le territoire découvert par Cabot en 1497 au nom du roi d'Angleterre. Les hommes de Saint-Sauveur ont été faits prisonniers et emmenés en Virginie. Ceux de Port-Royal, pour leur part, ont été épargnés, car ils travaillaient au champ et dans la forêt lors de l'attaque des Anglais. En 1614, Port-Royal a repris son statut de poste de traite; près d'une quinzaine d'hommes y vivaient toujours sous la gouverne de Charles de Biencourt jusqu'à la mort de ce dernier en 1623⁷. Vers 1617-1618, Charles de Biencourt a déplacé le

3. « Arrivé dans la région de Washington au mois d'avril, il trouve la végétation si luxuriante qu'il surnomme l'endroit "Arcadie" en souvenir de cette région de la Grèce antique dont les poètes ont célébré l'innocence et la joie de vivre. » DAIGLE, Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, p. 2.

4. GRIFFITHS, Naomi E.S. *L'Acadie de 1686 à 1784*. Contexte d'une histoire, Moncton, Éditions d'Acadie, 1997, p. 5.

5. LANDRY, Nicolas, et Nicole LANG. *Histoire de l'Acadie*, Québec, Septentrion, 2001, p. 19.

6. ROSS, et DEVEAU. *Op. cit.*, p. 28-29.

7. *Une lettre de Charles de Saint-Étienne de La Tour, à Louis XIII, en date du 25 juillet 1627, rapporte que Biencourt «est mort depuis quatre ans», mais un passage des Voyages de Champlain a convaincu certains historiens de fixer à 1624 l'année de sa mort.*

RYDER, Huia G. (collaboration). « Charles Biencourt de Saint-Just », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca/fr/bio/biencourt_de_saint_just_charles_de_1f.html. Consulté le 2 avril 2018;

« Depuis quatre ans qu'il est mort – Quelques lettres relatives aux colonies (de Charles de La Tour, 25 juillet 1627) », *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, n° 8, août-septembre 1853, p. 136.

poste de traite près du Cap-Sable⁸. Les quelques Français qui étaient restés y ont construit le port Lomeron, car c'était un endroit plus stratégique pour le commerce. Ces habitants français étaient *associés à des marchands de La Rochelle* [qui] *affrètent presque chaque année un bateau qui leur apporte les produits nécessaires à leur subsistance*⁹. Après la mort de De Biencourt, Charles de La Tour a pris la gouverne de l'établissement. Pendant ce temps, Claude de La Tour, père de Charles, a fait construire un poste de traite à Pentagouët (aujourd'hui Castine, Maine, en territoire des Penobscots), vers 1625, où il a fait la traite des fourrures avec quelques hommes. Vers 1626, ils ont été chassés de Pentagouët par les colons anglais de Plymouth, au Massachusetts. Dès lors, Claude de La Tour a décidé de retourner en France. Puis la guerre a été à nouveau déclarée entre la France et l'Angleterre en 1627. Charles de La Tour a alors écrit au roi de France pour lui expliquer la situation précaire que vit l'Acadie depuis 1613, et ce, dans le but d'en protéger les acquis. Il fallut alors attendre la signature du traité de paix de Saint-Germain-en-Laye, le 29 mars 1632, pour officialiser le retour des colonies françaises d'Amérique du Nord à la France, dont l'Acadie. Dès lors, les tentatives de colonisation reprennent de plus belle avec la Compagnie de la Nouvelle-France, dite la Compagnie des Cent-Associés, fondée par Armand Jean du Plessis, mieux connu sous le nom *cardinal Richelieu*. À l'époque, l'Acadie s'étend sur les territoires des Penobscots, des Passamaquoddy, des Malécites (territoire du fleuve Saint-Jean) et des Mi'kmaq, à l'exception de Terre-Neuve (voir la **Figure 1**).

La colonisation de l'Acadie (1632-1654)

Le 10 mai 1632, Isaac de Razilly est nommé lieutenant général du roi et gouverneur de l'Acadie¹⁰. Le temps d'organiser l'expédition, les bateaux quittent le port d'Auray le 23 juillet, avec trois cents passagers, dont deux cents¹¹ hommes d'élite, six Capucins *pour la conversion des peuples de Lacadie*¹², ainsi que de douze à quinze familles pour coloniser l'Acadie. Après plusieurs semaines de navigation, ils arrivent à destination le 8 septembre 1632. De Razilly choisit La Hève (aujourd'hui La Have, Nouvelle-Écosse) pour installer la nouvelle colonie ; ils y ont construit le fort Sainte-Marie-de-Grâce.

Vingt et un ans plus tard, le 3 décembre 1653¹³, Nicolas Denys reçoit la concession du vaste territoire s'étendant de Canseau au Cap-des-Rosiers, en Gaspésie. Le territoire de l'Acadie sera officiellement scindé en deux le 30 janvier 1654, lorsque Nicolas Denys deviendra gouverneur et lieutenant général du même territoire, nommé dorénavant *La Province de La Grande Baie de Saint-Laurent*¹⁴ (**Figure 4**).

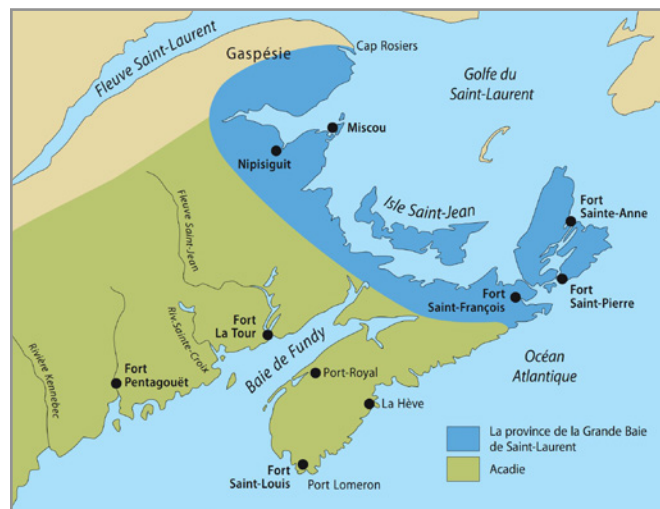


Figure 4 Source : VACHON, André-Carl. *Histoire de l'Acadie de la fondation aux déportations, 1603-1710*, t. 1. Tracadie, La Grande Marée, 2020 (2018), p. 58. Graphiste : Guy Vaillancourt.

Malgré le fait que la France et l'Angleterre ne soient pas en guerre, un marchand et soldat bostonien, Robert Sedgwick, à la tête d'une troupe de 170 hommes, attaque et s'empare du fort La Tour en juillet 1654. Il s'en prend ensuite à Port-Royal qui capitulera le 16 août de la même année. Puis il se dirige avec ses hommes au fort de Pentagouët qui capitulera à son tour le 2 septembre. La colonie acadienne est donc repassée aux mains des Anglais après vingt-deux ans de possession française, exception faite du territoire de *La Province de La Grande Baie de Saint-Laurent* où l'on poursuit les activités d'exploitation de terres et les pêcheries après la chute de l'Acadie.

8. Il y a une confusion concernant la date du déménagement de la colonie. Certains auteurs affirment que c'est en 1617 (ROSS, Sally, et J. Alphonse DEVEAU. *Op. cit.* p. 37). D'autres disent que c'est en 1618 (ST-LOUIS, Caroline. *Regard du Massachusetts sur l'Acadie [Le journal de Winthrop 1630-1640]*, Tracadie, La Grande Marée, 2009, p. 37). Alors que d'autres prétendent que c'est après la mort de Biencourt en 1623 (MACBEATH, George. « Charles de Saint-Étienne de La Tour », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca/fr/bio/saint_etienne_de_la_tour_charles_de_1593_1666_1f.html. Consulté le 3 avril 2018).

9. DAIGLE. *Op. cit.*, p. 4.

10. MACBEATH, George. « RAZILLY (Rasily), ISAAC DE », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca/fr. Consulté le 3 avril 2018.

11. *Selon une analyse ou un résumé détaillé d'une lettre datée du 16 avril 1634, que le commandeur Isaac de Razilly adressait à Marc Lescarbot*. HIVERT-LE FAUCHEUX, Monique. « La vie quotidienne en Acadie au temps de Razilly : le témoignage d'un document manuscrit », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 26, n° 2, avril-juin 1995, p. 122.

12. RENAUDOT, Théophraste. *Gazette de Renaudot*, année 1632, p. 282, Bibliothèque nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/>. Consulté le 31 mars 2018.

13. WADE, Mason. « LE BORGNE, EMMANUEL », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca/fr. Consulté le 13 mars 2013.

14. POTHIER, Bernard. « Nicolas Denys : The Chronology and Historiography of an Acadian Hero », *Acadiensis*, vol. 1, n° 1, automne 1971, p. 60.

Dans cette première partie, nous avons examiné la période de 1524 à 1654, à partir du moment où Giovanni da Verrazano cartographie le littoral nord-américain et surnomme *Arcadie* la région de Washington, laissant son nom au futur territoire acadien. L'Acadie est fondée officiellement en 1604 sur les territoires des Penobscots, des Passamaquoddys, des Malécites (territoire du fleuve Saint-Jean) et des Mi'kmaq, à l'exception de Terre-Neuve. À la fin de la période ici décrite, le territoire acadien est scindé en deux avant d'être perdu aux mains des Anglais à l'été 1654. Dans le prochain article, nous poursuivons l'analyse du développement territorial, de 1655 à 1713.

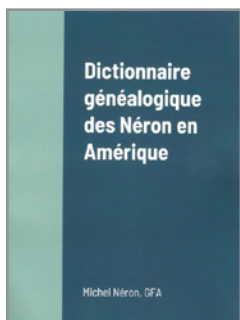
Erratum

Dans la chronique « Les Acadiens – Seigneuresse acadiennes (2^e partie) », *L'Ancêtre*, vol. 49, n^o 341, p. 144, 2^e paragraphe de droite, on devrait lire :

Deux ans plus tard, le 3 septembre 1770 à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, la coseigneuresse Marguerite Gourdeau se marie avec un immigrant acadien, Amand-Grégoire Lebrun.
Les versions numériques de la revue ont été corrigées.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : acvachon@videotron.ca

Nos membres publient



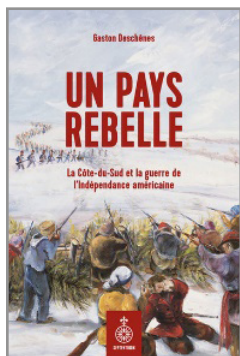
NÉRON, Michel. *Dictionnaire généalogique des Néron en Amérique, Saguenay, C/A, 2022, 669 p.*

Ce dictionnaire présente les Néron en Amérique (Canada et États-Unis), principalement les descendants de Jean-Joseph Néron, arrivé en Nouvelle-France en 1758. Il y a aussi quelques Néron, descendants de Charles et Louis, qui ont émigré de France directement aux États-Unis. De plus, on remonte deux générations de Jean-Joseph Néron en France.

N^o ISBN : 978-2-9810097-5-3

Prix : 75 \$, plus les frais de livraison.

Disponible sur le site www.lulu.com (faire une recherche avec le mot Néron) ou via l'adresse de l'auteur : genealogieneron@gmail.com.



DESCHÊNES, Gaston. *Un pays rebelle, La Côte-du-Sud et la guerre de l'Indépendance américaine, Québec, Les éditions du Septentrion, 2023, 258 p.*

Dans *Un pays rebelle*, l'historien se penche sur la réaction des Sudcôtois face aux rebelles américains pendant les événements de 1775 et 1776.

Il s'agit de la première étude consacrée exclusivement à la réaction de l'ensemble de la Côte-du-Sud à l'invasion des insurgés « américains ».

L'ouvrage apporte un élément totalement neuf en suivant le parcours d'une quinzaine de Sudcôtois qui ont participé à la guerre d'Indépendance entre 1776 et 1783.

L'ouvrage comprend un long chapitre sur Clément Gosselin, qui avait déjà une biographie romancée, et se penche pour la première fois sur le cas de Pierre Ayotte.

En vente dans les bonnes librairies : 27,95 \$

Il y a 350 ans

1673 – L'élection d'échevins

En avril, à une assemblée générale des habitants de Québec, des échevins sont élus, comme le veut le règlement de police. Le premier échevin est juge de police et les deux autres sont ses adjoints.

LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.



ADN et généalogie

Denis Beauregard

La généalogie rectifiée grâce à l'ADN (les immigrantes)

Dans le présent article, nous allons maintenant bifurquer de l'ADN expliqué à l'ADN appliqué.

Il existe plusieurs sortes de tests ADN pour la généalogie. Si l'ADN autosomal (le plus fréquent des tests) permet de trouver des cousins, ses résultats sont limités pour des ancêtres éloignés. Pour cela, il faut plutôt se tourner vers l'ADNy ou l'ADNmt dont nous verrons quelques exemples d'utilisation menant à des découvertes.

La plupart de ces exemples sont tirés du projet *Héritage français* ou *French Heritage*¹. Au moment de la rédaction de ces lignes, les visiteurs peuvent voir les résultats dans leur ensemble, par ordre alphabétique du nom de famille de l'immigrante (sauf si des sœurs sont venues, auquel cas le nom de la mère serait utilisé), ou en choisissant l'haplogroupe donné dans le présent article. La recherche est limitée aux haplogroupes ou aux numéros de trousse. Le numéro de triangulation (comme TRI0010) peut aussi être utilisé à partir du catalogue de signatures².

Des sœurs partagent le même ADNmt

L'ADNmt est résumé par un haplogroupe, une série de caractères formant une étiquette, un peu comme un nom de famille. Selon le nombre de descendants ayant fait des tests, les haplogroupes peuvent être brefs, faute d'avoir assez de résultats, ou au contraire devenir assez longs pour qu'on puisse associer des ancêtres à certaines étiquettes. C'est ainsi que l'on a souvent une confirmation, ou de fortes présomptions, que deux immigrantes sont bien des sœurs.

En Acadie, peu de registres anciens ont survécu au Grand Dérangement. Les familles ont souvent été reconstituées à partir des recensements.

Les sœurs acadiennes **Michelle** et **Jeanne Aucoin** sont présumées sœurs à cause de dispenses de mariage obtenues par des descendants. Si leur ADNmt est résumé par la lettre H, les autres valeurs trouvées montrent bien qu'elles méritent leur propre haplogroupe avec 22 résultats au projet *Héritage français* (TRI0010, classées sous **Minguet**). On trouve une correspondance exacte (ou une seule différence selon le cas), peu importe que la personne testée soit une descendante de Michelle ou de Jeanne.

On trouve également un Français qui n'a malheureusement pas mis son arbre en ligne, mais qui annonce que son ancêtre utérine la plus éloignée est **Jeanne Chevoleau** vivant à Venansault en Vendée. Jeanne Aucoin ayant été baptisée à La Rochelle en 1630, Jeanne Chevoleau est probablement apparentée, mais la rareté des registres avant 1600 ne permet pas de le vérifier. On trouve aussi un participant indiquant Rose Bayol comme ancêtre matrilinéaire, alors qu'elle a l'étiquette J1c3e2.

Les sœurs acadiennes **Edmée** et **Catherine Lejeune** partagent aussi des résultats semblables avec l'étiquette U6a7a1a (TRI0021). Toutefois, parmi les 32 résultats au projet, plusieurs ont fait un test moins précis, puisque c'était le seul test disponible quand *FTDNA* a commencé à offrir ses tests génétiques au grand public. Dans ces cas, le résultat est abrégé en U6^a.

Comme elles sont d'origine inconnue, certains ont proposé qu'il s'agissait d'Amérindiennes, ce qui est démenti par leurs résultats. Toutefois, une Métisse appelée **Jeanne Lejeune dit Briard** pourrait bien être la fille de leur frère ou de leur cousin et d'une Amérindienne, avec comme étiquette A2f1a, ce qui indique qu'il s'agit bien d'une Amérindienne, mais sans préciser sa région d'origine. Cette Jeanne a d'ailleurs des filles appelées Edmée et Catherine.

Le cas des sœurs **Louise** et **Marie Boudeau** (TRI0397, D1) est un peu différent. Avec des mariages autour de 1750, elles ont peu de descendants et ont été moins étudiées. De plus, le nom de leurs parents est inconnu. Leur ADNmt indique une origine métisse avec un père présumé français et une mère autochtone.

Des découvertes semblables sont survenues en Nouvelle-France où les registres permettaient de connaître les liens familiaux avant l'apport de la génétique.

Généralement, les mariages nous renseignent sur les parents communs. C'est le cas de **Françoise**, **Louise** et **Madeleine Roussin** (filles de Madeleine Giguère, TRI0078, W1) dont les baptêmes en France ont été relevés par le père Archange Godbout (1886-1960).

Marie Michaud et **Françoise Michel** ont les mêmes résultats (TRI0073, H1n5). Marie est la fille de Brésil Michaut et Marguerite Tessier alors que Françoise est celle de Brésitte Michel et Marguerite Maistre. Le nom de la mère en France étant Matret, il est possible que Tessier soit celui de la grand-mère de Marie.

1. www.familytreedna.com/public/frenchheritage?iframe=mtresults.

2. www.francogene.com/triangulation/mt.php.

Lors du baptême du fils d'**Olive Pélagie Arguin** en 1720, les parrain et marraine étaient **Yves** et **Françoise Rose Arguin**, tous enfants de Jeanne Petro (TRIO317, T2g). Elles partagent toutes le même haplogroupe.

La relation entre **Françoise** et **Marguerite Langlois** (TRIO034, H44a1) est donnée par le testament de Champlain et confirmée par un même haplogroupe ADNmt.

La parenté entre les sœurs **Anne Michelle**, **Louise** et **Marie Garnier** (TRIO223, U4b1b1) est connue depuis longtemps grâce au contrat de mariage d'Anne Charbonneau, fille de Marie. Leur origine à Marans n'a pu être confirmée, mais la porte est ouverte, car Archange Godbout avait pu y découvrir les baptêmes de trois Marie Garnier³. En retrouvant des descendants utérins de chacune, nous pourrions savoir laquelle est la bonne.

Marie et **Marguerite Deshaies** (TRIO455, I1a1b) ont vu leur relation confirmée récemment. Leur origine dans le diocèse de Rouen permettra peut-être d'avoir une validation par l'utilisation de leur signature ADNmt.

Il en est de même pour les sœurs **Marguerite** et **Catherine Moitié** (TRIO669, H16-T152C!) et les sœurs **Isabelle** et **Marie Targer** (filles de Louise **Martin**, TRIO483, U5b1c).

D'autres types de parenté

Parfois, deux immigrantes présentent la même signature MT, et les descendants se voient l'un ou l'autre parmi les correspondances (ou *matches*) ADNmt. Cela indique une parenté proche, surtout s'il y a une origine similaire et un même nom de famille.

L'acte de mariage de **Françoise Tourault**, épouse de Jacques Archambault, n'ayant pas été trouvé, le nom de ses parents est aussi une énigme. Son origine, par contre, est à Dompierre-sur-Mer. La famille Archambault s'est installée à Montréal. C'est sans doute pour cela qu'on ne trouve pas de relation avec sa nièce Suzanne Jaroussel qui serait née à Périgny, à 5 km de Dompierre, et installée d'abord à Château-Richer. Partageant le même ADNmt (TRIO092, H1c15), la fille de **Jacquette Toureau** est probablement la sœur de Françoise, si on regarde le nombre d'occurrences dans la base de données *Geneabank*, soit 2000 actes sur 100 millions.

Le cousinage entre **Marguerite Foy** (TRIO482, H77) de L'Hermenault et **Marie Trottain** (TRIO142, H77) de Bournezeau, des communes de Vendée séparées de 28 km, est moins évident, mais possible. Filles respectivement de Catherine et Madeleine Blanchard, ce nom de famille est trop fréquent (cent fois plus nombreux sur *Geneabank*) pour pouvoir confirmer leur parenté. L'une à l'île d'Orléans, l'autre à Château-Richer, elles ont pu se rencontrer sans nécessairement se reconnaître.

Paul de Rainville est l'oncle d'**Élisabeth Dugeon** (TRIO195, X2b4a1) selon son acte de mariage du 7 octobre 1659. Comme les parents d'Élisabeth ne sont pas mentionnés, il serait logique de penser que sa mère est une Rainville. Toutefois, comme elle a la même signature ADNmt que **Rauline Poite**, la femme de Paul, il est plus probable que sa mère soit elle aussi une Poite.

Origines recherchées avec triangulations

Les signatures d'ADNmt sont identifiées par un haplogroupe, et les relations entre les porteurs d'un même haplogroupe se distinguent par le nombre de différences (ou distance génétique) entre deux résultats. Cela permet de voir si deux pionnières sont apparentées, pourvu qu'elles soient toutes deux de la même région. Commençons l'examen de quelques cas où l'origine est connue et où l'ADNmt est similaire. Précisons que nous nous concentrerons sur des signatures triangulées, soit avec au moins deux lignées documentées, ce qui permet de confirmer, d'un côté, l'absence d'adoption récente et de l'autre, qu'il n'y a pas d'erreur dans la documentation.

Marie Juin, qui épouse René Ancelin en 1665 (TRIO323, H1e2c), est baptisée à La Rochelle. Son ADNmt correspond exactement à celui de **Marguerite Robineau**, mariée en 1668 à Michel Goron (TRIO331, H1e2c). Cette dernière vient plutôt de Paris.

Martine Lebas, mariée à Rouen en 1646 avec le père de la Fille du roi **Marie Blanchard** (TRIO038, H7b), serait-elle la cousine de **Jeffine Rivière** (TRIO114, H7b) qui épousa Philippe Foubert avant 1640? Un examen de la descendance des deux pionnières montre que, même si elles ont vécu dans des régions voisines, ce n'est que quatre générations plus tard que des descendants se sont mariés entre eux. Si on ajoute deux générations pour leurs mère et grand-mère, les descendants de chacune qui se sont mariés sont à au moins six générations de l'ancêtre commun, alors qu'une dispense est requise à quatre générations des ancêtres communs ou moins.

Les parents de **Marie Crevet** (TRIO208, K1a-T195C!) se sont mariés à Beneauville (Calvados) en 1613. Ceux de la Fille du roi **Anne Claude Laval** (TRIO411, K1a-T195C!) sont d'une génération plus tard et originaires de la ville d'Amiens, à 250 km. Si on considère cette distance, la parenté doit être assez éloignée.

Marie Deligny (TRIO348, T2a1a) est la fille de Robert et Marie de la Tache (selon le mariage de 1655) ou De Lafage (au contrat de 1677) de Gandelu, Aisne, alors qu'Agnès Olivier (TRIO349, T2a1a), Fille du roi, est l'enfant de Charles et Catherine Odant de Paris. Bien que l'on trouve des Odan, Odent, etc. à Paris⁴, cette famille semble concentrée dans l'Aisne selon *Geneabank*, comme les Deligny et les Olivier qui y sont aussi nombreux. Les noms *La Tache* ou *Lafage* ne semblent pas très connus en Picardie. Sans ce détail, nous

3. Dans *Les passagers du Saint-André* (1964), p. 31, on mentionne trois Marie Garnier baptisées à Marans, à savoir le 25 décembre 1625 (fille de Jehan et Marie Renaudeau), le 9 mars 1628 (fille d'Élie et Marie Breau) et le 22 juin 1637 (fille de Pierre et Marie Fournier).

4. www.famillesparisiennes.org/patro/od.html.

pourrions soupçonner une parenté de ces deux immigrantes dans l'Aisne, avant l'existence des registres.

Partageant l'haplogroupe V, **Louise Gargotin** (TR10672) de Charente-Maritime et **Françoise Méry** (TR10228) de Tourouvre au Perche (Orne) ont des résultats identiques. Les descendants de **Louise Goulet** (TR10281), qui vient de La Poterie-au-Perche (Orne), montrent une différence d'une valeur. Les principales conclusions seraient que, soit la lignée maternelle de Louise Goulet a subi une mutation qu'elle a conservée ou soit que Louise Gargotin soit originaire du Perche et que ses ancêtres sont arrivés en Charente-Maritime dans les siècles précédents. L'ADNmt ne permet pas d'évaluer à quelle époque une mutation est arrivée.

Madeleine Charlot ou **Lot** (TR10173, T1a1) viendrait de Bagneux, Aisne, si l'on se fie au mariage de sa fille Florence (Bagneux près de Soissons). **Jeanne Sederay** (TR10612, T1a1) passe un contrat de mariage avec Pierre Picard en 1669, mais cet acte semble perdu, et on ne connaît pas l'origine de Jeanne et le nom de ses parents. En fait, les principaux sites de référence en France (*Geneabank* et *Geopatronymie*) ignorent l'existence de ce nom. Un généalogiste suggère qu'il s'agit d'une orpheline et d'un nom inventé.

Les signatures ADNmt de **Jeanne Auneau** ou **Nounau** (TR10306, T2b3-C151T) et de **Marie Pinet de Lachesnaye** (TR10307, T2b3-C151T) ont été découvertes en même temps, bien qu'il y ait trois différences entre leurs résultats ADN. Leur haplogroupe est partagé par plusieurs pionnières comme **Mathurine Robin** (TR10045) et **Martine Cronier** (TR10027) ainsi que par la Parisienne **Geneviève Chavanne**, arrivée avec ses filles vers 1740. Les différences sont trop nombreuses pour qu'on puisse évaluer à quelle période ont vécu les ancêtres communs.

Si nous résumons ces informations, nous avons quatre cas où les pionnières partagent le même ADNmt alors qu'elles viennent de régions différentes, et un seul cas où elles sont issues de la même ville française. Comme la quantité de cas décrits est faible, la probabilité de trouver exactement l'origine d'une ancêtre est également faible, bien que cela suggère une région à explorer en priorité. La probabilité augmente toutefois beaucoup lorsque les immigrantes ou leur mère ont un même nom de famille.

Origines recherchées sans triangulations

Tous les cas présentés plus haut concernent deux pionnières dont la signature MT est confirmée par triangulation, même si celle-ci n'est pas toujours optimale⁵.

Sans la confirmation par triangulation, donc en ayant une seule lignée, on n'est pas à l'abri d'une erreur dans la documentation. Par exemple, un descendant des sœurs Langlois

dont nous avons parlé précédemment donnait une lignée basée en partie sur des répertoires de mariages et arrivait à une autre pionnière. En vérifiant les actes un par un, j'avais remarqué qu'il n'y avait pas de parents dans un des actes originaux, même si le répertoire de mariages en donnait. En me basant sur l'âge dans un recensement, j'ai pu trouver les parents et une lignée menant vers une des sœurs Langlois, comme annoncé par l'ADNmt.

Il existe tout de même des cas intéressants à explorer, parce que des chercheurs ont répertorié en France le baptême d'une fille du même nom et dont l'âge est assez proche. En découvrant une sœur ou une cousine de la personne trouvée en France, puis à partir de sa descendance utérine, on pourrait confirmer qu'il s'agit bien de la bonne personne.

En plus des sœurs Garnier, ce serait le cas de **Jeanne Chebrat** (TR10015, HV4a1a4) qui a épousé Jean Poirier puis Antoine Gougeon, et serait née vers 1626, selon le recensement acadien de 1671. Ce patronyme ne se trouve que dans une cinquantaine d'actes sur *Geneabank*, tous dans la région de l'Aunis et du Poitou, mais il y a des variations comme *Chebra* ou *Chebrac*. La forme moderne pourrait être *Chebret*. Des généalogistes ont trouvé au moins deux baptêmes d'une Jeanne Chebrat. Voici les fiches familiales de ces candidates :

[109557] **CHEBRAT, François**

* mariés 1619-05-05 Poitiers (Sainte-Triaise) (Vienne : 86194)

JACQUET, Savine

- **Jeanne**, baptisée 1627-04-03 Poitiers (Sainte-Triaise) (Vienne : 86194)⁶

[86222] **CHEBRAT ou CHEBRAC, Antoine ou Mathurin**

* mariés vers 1620

CHAUMORET, Françoise

- 1) **Jeanne**, baptisée 1627-02-05 La Chaussée (Vienne : 86069)⁷
- 2) **Françoise**, baptisée 1629-11-05 Saint-Vincent de l'Oratoire, aujourd'hui Monts-sur-Guesnes (Vienne : 86167)⁸

Sans informations sur les ascendances françaises de la plupart de nos Acadiennes d'origine inconnue, il est difficile de confirmer l'exactitude du baptême.

Conclusion

L'ADNmt offre de nouvelles perspectives dans la recherche de nos origines. La génétique n'est pas, en soi, une réponse absolue, mais permet de valider certaines hypothèses, pourvu que l'on ait trouvé un acte en France correspondant au bon âge et une personne acceptant de passer un test d'ADNmt, dans la

5. Une signature ADNmt est optimale s'il y a des lignées documentées depuis deux filles de l'immigrante.

6. *Bulletin des amitiés généalogiques canadiennes-françaises*, 2000, vol. 10, p. 27.

7. MASSIGNON, Geneviève. *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1962, 975 p.

8. Cercle Généalogique Poitevin, www.herage.org.

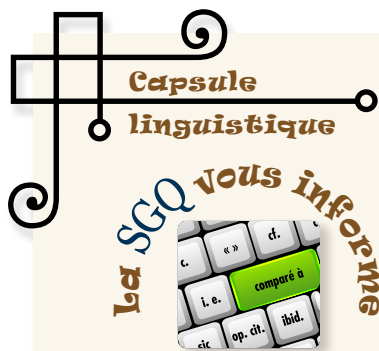
mesure où la lignée est documentée et matrilineaire. Dans certains cas où l'haplogroupe est assez précis, le test pourrait être celui de *23andme*; cependant le fait que ce laboratoire a cessé ses activités en France en 2022 constitue un énorme frein. Il reste donc le laboratoire *FTDNA* qui a déjà permis de trouver la signature de référence pour un grand nombre d'immigrantes du temps de la Nouvelle-France, dont plusieurs d'origine inconnue.

Les troussees ADN n'atteignent plus la France. En 2022, le laboratoire *23andme* a cessé d'expédier ses troussees vers une adresse en France. Le 1^{er} janvier 2023, *myHeritage* annonçait

la même chose, de même que *FTDNA*, le 1^{er} février. Les clients français peuvent toutefois utiliser une adresse à l'étranger et faire suivre le colis de façon anonyme.

myHeritage avait commencé à alimenter le marché français en 2018, peu après une discussion que j'avais eue avec un professeur de généalogie à l'université de Nîmes. Il est à souhaiter qu'en 2023, ces troussees ADN aient repris le chemin de la France.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : denis.b@francogene.com



« Entre guillemets »

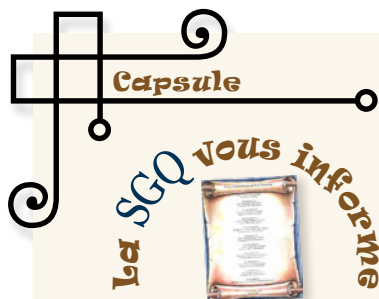
Dans un texte, les guillemets français sont des chevrons, «...». Ils servent à mettre un mot ou un groupe de mots en valeur. Ils sont précédés et suivis d'une espace insécable. Ils ne sont plus utilisés dans notre revue pour encadrer les citations. En effet, les citations dans le texte sont toujours en italique et lorsqu'elles occupent plus de deux lignes elles sont placées en retrait.

Dans la bibliographie ou dans les notes en bas de page, les guillemets servent à encadrer le titre de l'article du périodique, le titre du chapitre

du livre ainsi que le titre et la date de la pièce du document d'archives, cités en référence.

Enfin, il ne faut pas confondre les guillemets français, «...», qui paraissent dans un texte rédigé en français, avec les guillemets anglais, "...", réservés aux textes rédigés en anglais.

Pour plus d'informations, sur notre site, cliquez sur le menu « Services », puis « Revue *L'Ancêtre* » et « *L'Ancêtre* ». Dans la page affichée, colonne de droite, vous verrez : « Le protocole typographique » et « L'aide-mémoire » que vous pourrez télécharger.



Émission de lignées ascendantes officielles sous forme de parchemins

La Société de généalogie de Québec (SGQ) offre un service de recherche permettant de réaliser une ou des lignées ascendantes. La recherche consiste à établir le lien, de génération en génération, entre un individu et ses premiers ancêtres paternels ou maternels arrivés au Québec. Une lignée ou même deux peuvent être présentées sous forme de parchemin

arborant les armoiries, le sceau et la signature du président de la SGQ. Les données généalogiques sont présentées selon la Norme officielle de la SGQ.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site : www.sgq.qc.ca. Cliquez sur le menu « Services », puis sur « Parchemin d'ascendance ».

Il y a 200 ans

1823 — Des rues à macadamiser

Pour une première année, des travaux sont faits pour recouvrir de macadam les chaussées de certaines rues de Québec, selon le procédé mis au point par McAdam.

LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.



La Société
généalogique
canadienne-française

Depuis 1943



NOS FORMATIONS EN LIGNE!!!

Judiciaires
Recherche
Contrats
Mariages
Archives
Militaires
Trouvailles
B An
Paléographie
Initiation
France
Dispenses
Enquête
Genealogie
Coroner
Tutelles
Curatelles
Quebec
ADN
Ancestry

VISITEZ NOTRE NOUVEAU SITE WEB

3440, rue Davidson, Montréal (Québec) H1W 2Z5

Téléphone : 514-527-1010

Site Web : www.sgcf.com Courriel : info@sgcf.com



Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

Remontez dans le temps!

LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC...

- ... EST LA RÉFÉRENCE dans le domaine de la généalogie de Québec;
- ... EST LA DEUXIÈME PLUS GRANDE société de généalogie francophone du Québec;
- ... EST ENTIÈREMENT ADMINISTRÉE par des bénévoles dévoués;
- ... EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE par ses membres et ses activités sans subvention gouvernementale ou municipale.

Devenez membre et visitez notre centre de documentation
situé au Pavillon Louis-Jacques-Casault de l'UL!

Soyez « **verts** » et utilisez le transport en commun
vers la station de l'Université Laval.

Consultez notre site : www.sgq.qc.ca.
Tél. : 418 651-9127

TOME 5

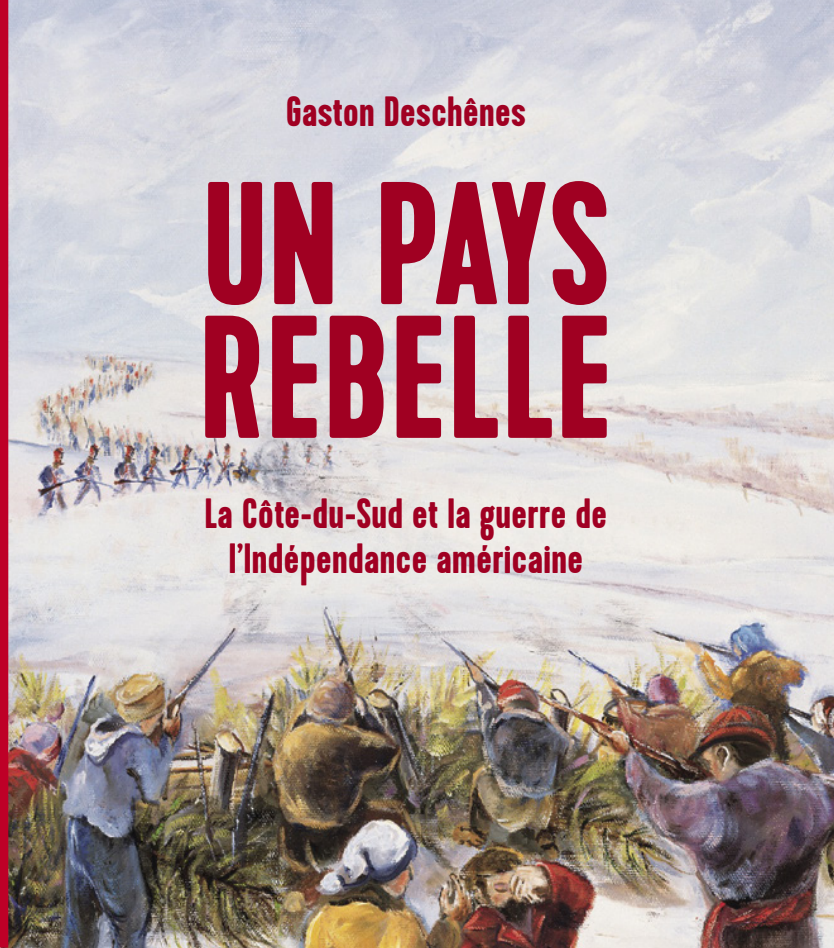
CURIEUSES HISTOIRES DE PLANTES DU CANADA 1935-1975

ALAIN ASSELIN & JACQUES CAYOUILLE

Gaston Deschênes

UN PAYS REBELLE

La Côte-du-Sud et la guerre de
l'Indépendance américaine



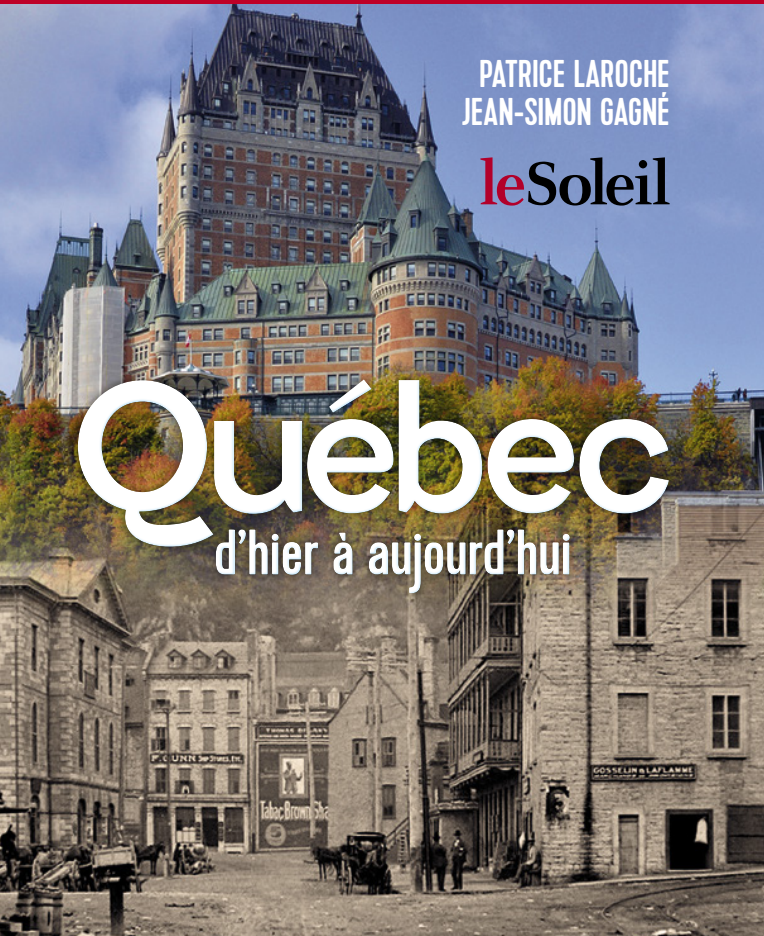
SEPTENTRION.QC.CA
LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC

PATRICE LAROCHE
JEAN-SIMON GAGNÉ

leSoleil

Québec

d'hier à aujourd'hui



RENÉE JOYAL

L'Appel de l'Ouest

*La Vérendrye, Louis Riel
et leurs intrépides compagnons*

